

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :        **JOSEPH ZAYED, PRÉSIDENT**  
                                      **MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE**  
                                      **GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE**

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET HORNE 5  
À ROUYN-NORANDA**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 1**

---

Séance tenue le 27 août 2024 à 19 h

Le Noranda Hôtel & Spa  
41, 6e Rue, Rouyn-Noranda

et par Webdiffusion

**TABLE DES MATIÈRES****SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 27 AOÛT 2024**

MOT DU PRÉSIDENT.....	1
<b>PRÉSENTATION DES REQUÊTES</b>	
M. RODRIGUE TURGEON .....	11
PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI	
M. Benoît Croteau.....	13
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE ROUYN-NORANDA	
M. Stephane Brown .....	15
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	
M <sup>me</sup> Bianca Bédard.....	16
RESSOURCES FALCO LTÉE	
M <sup>me</sup> Hélène Cartier .....	18
VILLE DE ROUYN-NORANDA	
M <sup>me</sup> Diane Dallaire .....	19
M. ALEXANDRE RICHARD.....	20
M <sup>me</sup> JENNIFER RICARD TURCOTTE.....	22
M <sup>me</sup> MARIE-JOSÉE PAQUIN .....	24
M. DORIS MOREAU .....	25
RÉSUMÉ DES REQUÊTES DES REQUÉRANTS ABSENTS.....	27
<b>PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET</b>	
RESSOURCES FALCO	
M <sup>me</sup> Hélène Cartier .....	28
SUSPENSION	
REPRISE .....	34
<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>	
M. RODRIGUE TURGEON .....	35
M. MARC-ANDRÉ LAROSE.....	42
M <sup>me</sup> BIANCA BÉDARD .....	54

**SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 27 AOÛT 2024**

M. ÉMILE CLOUTIER-BRASSARD.....	67
M <sup>me</sup> VALÉRIE PLANTE-LÉVESQUE.....	76
M <sup>me</sup> MANON LESSARD-BÉLANGER.....	86

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS

M. JOCELYN DOUHERET .....	88
---------------------------	----

**PÉRIODE DE QUESTIONS (suite)** 97

M <sup>me</sup> JOHANNE ALARIE .....	97
--------------------------------------	----

M <sup>me</sup> ANNE FALARDEAU .....	101
--------------------------------------	-----

M <sup>me</sup> JENNIFER RICARD TURCOTTE.....	109
---	-----

MOT DE LA FIN.....	112
--------------------	-----

**SÉANCE AJOURNÉE AU 28 AOÛT À 13 H 30**



**SÉANCE DU 27 AOÛT 2024  
SÉANCE DE LA SOIRÉE  
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **LE PRÉSIDENT :**

Alors bonsoir, mesdames et messieurs. Bienvenue à cette première séance de l'audience publique sur le projet Horne 5. Très heureux de vous accueillir en si grand nombre; très heureux d'accueillir également les personnes qui sont à distance.

10

Permettez-moi tout d'abord de me présenter. Je suis Joseph Zayed, membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, communément appelé le BAPE. J'ai le privilège de présider cette commission d'enquête qui est aussi composée de mes collègues commissaires : Martin Lessard à ma droite et Geneviève Meloche à ma gauche.

15

Je vous présente également l'équipe de la commission. À ma gauche, les personnes qui travaillent toujours dans l'ombre et qui sont toujours à l'ombre, ce sont les trois analystes : Émilie Batailler, Pierre Batellier et Julie Crochetière. À l'arrière de la salle, vous avez la conseillère en communication, qui vient tout juste de vous entretenir, madame Josiane Ouellet, et le coordonnateur du secrétariat de la commission, Mathieu Giroux. Finalement, une autre personne -- qui n'est pas présente aujourd'hui -- complète notre équipe, il s'agit d'Ulriche Welchina Miyalou Taty qui est notre agente de secrétariat.

20

Je tiens également à souligner le travail des personnes qui nous assistent sur le plan logistique, soit Richard Drolet, qui est responsable de la sonorisation, de la captation vidéo; Isabelle Goyette, qui assure le travail de sténotypie -- et je reviendrai dans quelques instants sur la sténotypie -- et plusieurs collègues du BAPE : Pierre Dufour, Karine Fortier, Marie-Eve Gendron et Andrea Aristizabal, qui travaillent à la webdiffusion des séances, et je les en remercie.

25

Pour ce qui est des autres personnes. À l'avant de la salle, il y a d'abord, à ma droite, l'équipe de l'initiateur, dont je demanderais dès maintenant à sa porte-parole, madame Hélène Cartier, de se présenter brièvement et de faire de même pour ses collègues, juste préciser noms et expertises. Merci.

30

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

35

Merci, Monsieur le président.

Alors donc, je m'appelle Hélène Cartier, je suis vice-présidente environnement, développement durable et relation avec les communautés chez Ressources Falco, depuis 2016, et je suis accompagnée de Annie Beaulieu, qui est ingénieure, qui est coordonnatrice de nos études techniques

40

et même intégratrice, si ça se dit, des mêmes études, elle nous accompagne elle aussi depuis 2016; et, à ma droite, monsieur Martin Duclos, qui est natif de Rouyn-Noranda, qui a oeuvré toute sa carrière dans l'industrie minière, et plus récemment avec le projet Wasamac et chez Sayona.

5 Je suis aussi accompagnée, derrière moi il y a monsieur Carl Martin, qui est un chef de projet chez WSP, et c'est lui qui a intégré, là, qui a préparé l'étude d'impact et qui a intégré toutes les études de l'étude d'impact, là, qui soutiennent l'étude d'impact pour nous. Monsieur Martin est avec nous, accompagne l'équipe depuis 2016, lui aussi. Et en arrière, à la gauche, il y a monsieur Marc-Olivier Fortin, de chez Transfert Environnement, qui... monsieur Marc-Olivier Fortin va s'occuper de diffuser les supports visuels dont nous aurons besoin pendant la présentation.

10

Nous sommes aussi accompagnés de plusieurs experts qui sont dans la salle...

**LE PRÉSIDENT :**

15

Juste préciser le nom et l'expertise.

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

20

C'est parfait. Alors, il y a monsieur Yves Boulianne, qui est expert en géotechnique et gestion des résidus miniers; monsieur Pierre Groleau, qui est ingénieur, expert en hydrogéologie; monsieur Pierre-Claude Ostiguy, monitoring acoustique et vibration chez Soft dB; madame Marie-Odile Fouchécourt, qui est docteure en toxicologie de l'environnement chez Sanexen; monsieur Julien Poirier, qui est expert en qualité de l'air, modélisation chez WSP; monsieur Pierre Groleau, qui est ingénieur, expert en forage et sautage chez WSP; madame Julie Brassard, qui est experte services techniques miniers chez Ressources Falco; et François Cartier, qui est expert en enjeux sociaux, main-d'oeuvre et formation chez Ressources Falco.

25

**LE PRÉSIDENT :**

30

Merci, madame Cartier, et bienvenue à vous et à toute votre équipe.

Maintenant, à ma gauche, nous avons les personnes-ressources qui participent à l'audience publique, et je demanderais tout simplement aux porte-parole de se nommer et de préciser leur expertise et de présenter les personnes qui les accompagnent, avec noms et expertises également.

35

Tout d'abord, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

40

**M<sup>me</sup> ALYSON GAGNON :**

5 Oui, bonjour monsieur le président, Alyson Gagnon à la Direction de l'évaluation  
environnementale des projets industriels et miniers. J'ai, à ma gauche, mon co-porte-parole et expert en  
risques technologiques. Puis j'ai beaucoup d'experts à distance et aussi en salle.

10 Donc, en salle, nous avons la Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et madame Ichrak  
Hamidi, puis la Direction régionale de la faune, madame Dominique Deshaies et Myriam Paquette.

15 En ligne, nous avons madame Abigaëlle Dalpé-Castilloux et monsieur Victor Duchesne de la  
Direction de l'analyse des impacts des contaminants sur les milieux aquatiques; monsieur Alexandre  
Reis de la Direction principale des eaux usées; monsieur Stéphane Nolet et monsieur Vincent Veilleux  
pour la qualité de l'air; monsieur Renaud Leblanc-Guindon pour la Direction des politiques de  
l'atmosphère, la Direction du bruit; monsieur Ihssan Dawood pour la Direction de l'eau potable, des eaux  
souterraines et de surface; monsieur Jérôme Bérubé-Gagnon, le pôle d'expertise sur les impacts  
sociaux; et, finalement, monsieur Sergio Cassanaz, Direction de l'expertise en décarbonation et  
efficacité énergétique.

**LE PRÉSIDENT :**

20 Merci, madame Gagnon. Bienvenue à vous et aux personnes qui vous accompagnent.

Et maintenant, du ministère de la Santé et des Services sociaux.

**M. STÉPHANE BESSETTE :**

25 Oui, bonjour, Stéphane Bessette, je représente le MSSS. Je travaille comme chef d'équipe en  
santé environnementale pour la Direction de santé publique en Abitibi-Témiscamingue. Mes expertises  
se situent au niveau des émissions atmosphériques, de la gestion de l'eau, de la gestion des sols. Et  
30 puis je suis accompagné du docteur Éric Chaize, qui est médecin-conseil en santé environnementale au  
sein de notre équipe et qui a des expertises à différents niveaux, au niveau des émissions  
atmosphériques, des sols, et puis qui a aussi une maîtrise en biophysique.

**LE PRÉSIDENT :**

35 Merci et bienvenue à vous deux.

Maintenant, du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

40

**M<sup>me</sup> SOPHIE TURCOTTE :**

5 Oui, bonsoir. Sophie Turcotte, je suis à la Direction de la restauration des sites miniers pour le volet restauration minière, plan de restauration garantie financière ainsi que la gestion des sites miniers abandonnés. Je suis accompagnée en salle de Christine Fournier, notaire, donc pour l'encadrement et la réglementation de l'industrie minière, la Loi sur les mines, et ainsi que ma collègue Élodie Lieber pour le plan de restauration du site du projet qui est ce soir aux audiences.

10 À distance, Isabelle Lévesque, qui est ingénieure en géotechnique pour le volet des ouvrages de rétention de résidus miniers; également Sandra Côté, ingénieure de procédés pour le traitement du minerai, procédés métallurgiques; monsieur Daniel Vachon, pour l'ingénierie de mines souterraines; monsieur Jocelyn Douheret, pour les politiques minières au Québec, au Canada et à l'international ainsi que les orientations stratégiques du développement minier ainsi que l'impôt minier; monsieur Steve Boulet, pour l'analyse des impacts économiques et la filière aurifère et valorisation des minéraux critiques et stratégiques; monsieur Jonathan Lafontaine, pour les... une expertise pour les gîtes d'or et les... des minéraux critiques et stratégiques en général, au niveau de la géologie aussi; ainsi que monsieur Vincent Fréchette, pour les titres miniers, dont le bail d'exploitation minière, l'encadrement aussi du développement des activités minières.

20 **LE PRÉSIDENT :**

Merci madame. Bienvenue à tout le monde.

Et nous avons également du ministère de la Sécurité publique.

25 **M<sup>me</sup> DANIELLE GUIMOND :**

30 Bonsoir, monsieur le président, mon nom est Danielle Guimond, je suis la directrice régionale à la Sécurité publique, donc coordonnatrice de l'organisation régionale de sécurité civile en cas de sinistre majeur. Donc, aujourd'hui, je suis accompagnée de Éric Breault, qui est conseiller en sécurité civile à la Direction régionale, qui collabore avec plusieurs municipalités dans la région et qui est une personne-ressource aussi au Québec, dans l'élaboration, l'optimisation des plans de sécurité civile, aussi en charge du dossier Québec En Alerte; et, à distance, monsieur Thomas Poirier-Blanchet, qui est directeur de la prévention, planification gouvernementale en sécurité civile, mais aussi le soutien au coordonnateur gouvernemental de la sécurité civile en cas de sinistre.

35 **LE PRÉSIDENT :**

40 Très bien. Merci et bienvenue. — La Ville de Rouyn-Noranda.

**M<sup>me</sup> JOSÉE BANVILLE :**

5 Bonsoir, monsieur le président, Josée Banville. Je suis experte ou directrice, en fait, du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme à la Ville de Rouyn-Noranda. Je suis accompagnée de la co-porte-parole, madame Hélène Piuze, au niveau des travaux publics et des services techniques. En salle avec nous ce soir, nous avons également monsieur Stéphane Lacombe, qui est expert au niveau de la gestion des eaux et de l'environnement; monsieur Luc Tremblay, au niveau de la sécurité publique.

10 En ligne, nous avons monsieur Réjean Lesage, au niveau des travaux publics; monsieur Hugo Jollette, au niveau du développement économique; madame Laurence Dupuis, au niveau de l'environnement; monsieur Christophe Baron-Morasse, au niveau de l'urbanisme; monsieur Stéphane Royer, au niveau de la sécurité incendie; et, finalement, monsieur Olivier Thibodeau, au niveau des parcs et équipements et les services de loisirs.

15 **LE PRÉSIDENT :**

Merci madame et bienvenue à tout le monde.

20 **M<sup>me</sup> JOSÉE BANVILLE :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

25 Il y a également Glencore, pour la Fonderie Horne, dont les porte-parole sont monsieur Danny Tremblay et madame Marie-Élise Viger, qui seront présents aux deux séances prévues demain : demain après-midi et demain soir.

30 La commission d'enquête voudrait profiter, ici, de l'occasion pour faire une mise au point. En effet, elle est tout à fait consciente qu'un recours collectif a été intenté à l'encontre de Glencore et du Procureur général du Québec. À cet égard, la commission tient à rappeler que son mandat porte spécifiquement sur le projet de mine, et non sur des faits et des questions visés par ce litige. Dans ce contexte, elle s'assurera que les questions et les interventions qui seront faites se rapportent bien au projet, et devra refuser celles qui sont liées à ce litige. Je pense que vous le comprendrez bien.

35  
40 Maintenant, pour satisfaire ma collègue, qui me soufflait à l'oreille que j'avais oublié un organisme ressource, effectivement, je demanderais donc au ministère de l'aménagement... Affaires municipales et Habitation, parfait, de se présenter. Il y a tellement d'acronymes, là, je... MELCCFP, ensuite... En tout cas.

Excusez-moi, madame, de...

**M<sup>me</sup> VANESSA CONNELLY-LAMOTHE :**

5           Bonsoir, monsieur le président, Vanessa Connelly-Lamothe, directrice régionale au ministère des  
Affaires municipales et de l'Habitation. Ce soir, je suis accompagnée en ligne de Clément Robitaille, qui  
est directeur des mandats stratégiques, donc responsable de la Stratégie québécoise en habitation;  
ainsi que Benoît Saulnier-Tremblay, qui a une expertise en encadrement législatif et réglementaire au  
niveau du rôle et des pouvoirs des municipalités en matière d'habitation; ainsi que Anaïs Paré, qui est  
10       conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme et qui possède une expertise en processus  
de délimitation des territoires incompatibles avec l'activité minière dans les schémas d'aménagement et  
de développement des MRC et ville de Rouyn-Noranda.

**LE PRÉSIDENT :**

15           Je vous remercie, madame, et bienvenue à toute votre équipe.

20           Donc, la commission d'enquête a également demandé au ministère des Transports et de la  
Mobilité durable, à l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue et à Investissement Québec de désigner  
des personnes-ressources afin de répondre par écrit à d'éventuelles questions.

25           Voici maintenant un aperçu de cette première soirée qui se déroulera conformément à nos règles  
de procédure.

30           Premièrement, je vous donnerai de l'information sur le mandat, le BAPE -- il y a une répétition un  
peu, pour les personnes qui ont assisté aux séances d'information il y a environ une dizaine de jours --  
donc le BAPE, sa démarche d'analyse, la commission d'enquête elle-même, la procédure d'évaluation  
environnementale et l'audience publique. Puis, j'inviterai les requérantes et les requérants à exprimer les  
motifs de leur demande de consultation publique. Ce faisant, les requêtes seront rendues publiques.  
35           Pour ceux et celles qui sont absents, ma collègue, madame Julie Crochetière, analyste, présentera les  
principales préoccupations qui ont été soulevées dans leurs requêtes. Enfin, je demanderai à la  
représentante de l'initiateur, madame Cartier, de présenter le projet pendant une vingtaine de minutes.

40           Nous prendrons ensuite une pause d'une quinzaine de minutes. À ce moment, un registre sera  
disponible à l'arrière de la salle pour celles et ceux qui désirent poser des questions sur le projet. Ce  
soir, il ne sera pas possible d'intervenir à distance, ça a déjà été publié dans un communiqué. Toutefois,  
nous avons déjà annoncé des séances en mode hybride, demain à 13 h 30 et à 19 h. Par la suite, il se  
pourrait que d'autres séances s'ajoutent, en fonction de la participation publique et des besoins de la  
commission.

Au retour de la pause, les personnes inscrites seront invitées à tour de rôle à prendre place devant la commission pour poser leurs questions.

5 Nous pouvons maintenant passer au premier point à l'ordre du jour, soit les explications préliminaires.

10 Je dois d'abord vous dire quelques mots au sujet du mandat de la commission d'enquête -- que la commission d'enquête a la responsabilité de réaliser. Il a été confié au BAPE par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, monsieur Benoit Charest. La lettre a été envoyée le 18 juillet dernier, et une lettre donc qui a été adressée au président du BAPE, monsieur Alain Roy. Je vous lis l'essentiel de la lettre :

15 *« En ma qualité de ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, et en vertu des pouvoirs que me confère le cinquième alinéa de l'article 31.3.5 de la Loi, je donne mandat au BAPE de tenir une audience publique concernant le projet Horne 5 par Ressources Falco limitée et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. Le mandat du BAPE débutera le 26 août 2024 », hier. Et c'est signé : « Benoit Charest ».*

20 Ensuite, concernant le BAPE, il faut savoir qu'il s'agit d'un organisme public impartial, et que la commission d'enquête n'est pas un tribunal. Son rôle n'est pas de prendre une décision, mais plutôt d'enquêter et d'analyser le dossier pour éclairer la prise de décision gouvernementale par des constats et des avis. De plus, la commission doit faciliter l'accès du public à l'information sur le projet et recueillir l'opinion des personnes intéressées.

25 En ce qui a trait à la démarche d'analyse privilégiée, il importe de mentionner que la commission d'enquête examine le projet dans une perspective de développement durable et qui repose sur les principes de la Loi sur le développement durable et qui englobe les aspects écologique, social et économique.

30 Par ailleurs, deux éléments sont à souligner à propos de la commission. D'abord, la Loi sur la qualité de l'environnement accorde à mes collègues et à moi-même les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête. En plus, nous nous sommes engagés à respecter le Code de déontologie des membres et les valeurs éthiques du BAPE. Ainsi, la commission a un devoir d'impartialité et de réserve, et elle doit agir équitablement envers tout le monde, en suscitant le respect mutuel et en favorisant une participation pleine et entière. C'est pourquoi les manifestations d'approbation ou de désapprobation, les remarques désobligeantes, les propos diffamatoires ou les attitudes méprisantes ne seront pas du tout tolérés.

40 Autre information d'intérêt. Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête, le projet fait l'objet d'une analyse environnementale de la part du ministère chargé de l'Environnement, donc c'est à

partir de cette analyse et du rapport du BAPE que le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres qui, lui, prendra une décision sur le projet.

5 Revenons maintenant au mandat de la commission d'enquête. Donc, il a débuté, comme je le disais il y a quelques instants, hier, et il sera d'une durée maximale de quatre mois. Ainsi, le ministre recevra le rapport au plus tard le 26 décembre 2024, soit le lendemain de Noël -- ça, c'est ajouté de ma part, là -- et il disposera de 15 jours pour le rendre public.

10 Nous en sommes maintenant au début de l'audience publique qui se déroulera en deux parties. La première partie commence ce soir et son objectif est de compléter l'information sur le projet. La deuxième partie se déroulera à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2024, à une exception près, il est possible encore que les travaux de la commission pour la deuxième partie commencent la journée avant, soit le 30 septembre. Si un changement devait avoir lieu, bien sûr, ça sera un devoir pour nous de vous en informer. Et elle servira, cette deuxième partie, à l'expression des opinions.

15 Ainsi, en première partie, l'initiateur du projet et des personnes-ressources possédant diverses expertises répondront à vos questions et à celles de la commission.

20 Ce soir, nous prendrons dix inscriptions en salle seulement et nous ouvrirons de nouveau le registre si le temps le permet. Les inscriptions à distance seront quant à elles possibles dès la séance de demain après-midi. Aussi, une question sera admise par intervention ce soir. Je dis bien « ce soir ». Demain, on verra. Cette règle permettra au plus grand nombre possible de participantes et de participants de poser leurs questions. Bien sûr, si jamais le registre est réouvert, vous pouvez vous réinscrire. Toutes les questions, comme les réponses, doivent m'être adressées, et c'est moi qui les dirigerai vers les personnes concernées. Bien sûr, lorsque mes collègues commissaires posent des questions, les porte-parole sont invités à leur répondre directement.

30 Je vous demande -- et je vous en supplie, même -- d'éviter les longs préambules, et même les courts qui n'en finissent plus, et il sera interdit de commenter les réponses obtenues. Par ailleurs, mes collègues et moi pourront intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et de l'initiateur.

35 Bien sûr, ce soir, on est très conscients, il y a plusieurs personnes dans la salle, et les commissaires vont essayer de se limiter dans le nombre de questions. Évidemment, nous avons préparé, nous aussi, toute une batterie de questions, mais nous allons, dans la mesure du possible, vous laisser la place, à moins qu'il y ait des aspects particuliers sur lesquels il est essentiel que mes collègues ou moi nous intervenions. Et dès demain, évidemment, nous prendrons la place... une place plus importante.

40 Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées dans un délai de 48 heures, afin que les renseignements demandés soient rendus publics rapidement.

Je tiens à insister sur le fait que vos questions revêtent une grande importance et peuvent faire évoluer le regard de la commission d'enquête sur le projet, sur sa justification, tout en contribuant à enrichir sa réflexion et son analyse.

5 Je vous signale également que la commission d'enquête a demandé à l'initiateur d'organiser une visite de certains sites d'intérêt liés au projet de cette activité, et cette visite est publique. Elle aura lieu demain matin et durera environ deux heures. Dans un communiqué diffusé le 20 août, la commission a invité la population à s'inscrire pour y participer.

10 Madame Ouellet, faites-moi signe. D'accord, merci.

Étant donné que le nombre changeait tout le temps, le nombre de places vacantes changeait tout le temps, c'est pour ça que je demandais le dernier signe. Le dernier signe, c'est : une place. Il reste une place. Évidemment, les autres se sont prévalus de l'annonce du communiqué pour téléphoner et s'inscrire. Donc, il reste une place. Vous pouvez aller voir madame Ouellet et vous inscrire, si vous êtes toujours intéressé.

Ah! Ma collègue m'a dit : « Je pense qu'elle vient d'être comblée. »

20 En somme, la première partie de l'audience publique, donc, permet de mieux comprendre et de cerner les enjeux relatifs au projet. Elle permet de vous construire, à vous-même et à nous, une opinion éclairée en vue de la deuxième partie. C'est à cette occasion que vous pourrez, encore une fois, exprimer votre position.

25 En bref, il y a cinq manières de vous exprimer dans le cadre d'une audience publique, lors de la deuxième partie. Un, c'est de transmettre un commentaire de moins de mille caractères, sans le présenter en séance. Vous l'envoyez uniquement par Internet puis c'est tout. Deuxième option : transmettre une image commentée de moins de mille caractères, sans la présenter en audience. Troisième : transmettre un mémoire, sans le résumer en séance. Donc, vous l'envoyez, la commission le lit, le comprend, l'intègre. Évidemment, elle ne pourra pas vous poser des questions, puisque vous n'y êtes pas. Quatrième possibilité : transmettre un mémoire et le présenter et le résumer en séance. Et, finalement : émettre une opinion verbale, en séance, sans déposer de mémoire.

30 Si vous désirez présenter un mémoire ou exprimer verbalement votre opinion en séance, nous vous invitons à vous inscrire avant le 16 septembre en remplissant le formulaire « Je parle à la commission » dans la page Web du dossier. « Je parle à la commission ». Au besoin, n'hésitez pas à demander de l'aide à Mathieu Giroux ou encore à Josiane Ouellet, qui se trouvent à l'arrière de la salle, à la table. À propos de votre intervention en séance, je souhaite vous prévenir que la commission pourrait subséquemment échanger avec vous afin de mieux comprendre votre position.

40

Si vous désirez vous exprimer par écrit, vous devez nous transmettre votre mémoire, votre commentaire ou votre image commentée en remplissant les formulaires prévus à cet effet dans la page Web du dossier avant le 26 septembre, et ce, afin de nous permettre, à nous les trois commissaires, de faire une lecture attentive et éventuellement de pouvoir vous poser des questions.

5

J'insiste ici sur le fait que le rapport... les rapports du BAPE sont notamment fondés sur les opinions émises par les citoyennes et les citoyens; partager votre point de vue peut donc faire évoluer le regard général de la commission d'enquête sur le projet et sur ses enjeux. De plus, son rapport comprendra une synthèse des points de vue ou des préoccupations exprimés. En général, c'est le chapitre 2 du rapport.

10

Au cours de l'audience publique, la commission d'enquête peut demander le dépôt de certains documents à l'initiateur du projet et aux personnes-ressources. Dans le cas présent, elle a déjà formulé plusieurs requêtes de ce type à l'occasion des rencontres préparatoires qui ont eu lieu le 14 août, à Rouyn-Noranda. Elle a entre autres demandé à l'initiateur un document référentiel afin de faciliter le repérage de l'information dans la documentation sur le projet. Elle a également demandé une traduction en langue anglaise du résumé de l'étude d'impact, pour aider à sa compréhension par certaines communautés autochtones, et plusieurs tableaux synoptiques pour synthétiser certains résultats et en faciliter la compréhension.

15

20

Elle a aussi demandé à plusieurs personnes-ressources de déposer certains documents d'intérêt, de produire certains tableaux synoptiques, également pour faciliter la compréhension, et préparer de courtes présentations -- qu'on appelle des capsules -- de deux à cinq minutes, pour aider à la compréhension du projet.

25

En règle générale, tous les documents pertinents déposés dans le cadre des travaux d'une commission d'enquête du BAPE sont rendus publics. Toutefois, une personne peut requérir le traitement confidentiel de tout ou partie d'un document qui lui est demandé par la commission. Dans ce cas, le document doit être déposé sous le sceau de la confidentialité, soit à l'adresse courriel [confidentiel@bape.gouv.qc.ca](mailto:confidentiel@bape.gouv.qc.ca) -- vous l'avez à l'écran --, soit sous enveloppe scellée au coordonnateur du secrétariat, Mathieu Giroux, qui la remettra ensuite aux commissaires.

30

La personne qui invoque la confidentialité peut, à cette même occasion, faire connaître par écrit ses objections à ce que le document soit rendu public en tout ou en partie.

35

Pour plus de détails, le processus de traitement applicable, qui vient d'être renouvelé, vous pouvez le consulter à -- c'est le titre -- la « Procédure relative au traitement des documents déposés sous le sceau de la confidentialité dans le cadre des travaux d'une commission d'enquête du BAPE », dans le site Web du BAPE. Finalement, c'est un titre qui n'a rien à envier aux acronymes.

40

Par ailleurs, la personne qui désire communiquer une information ou déposer un document de son propre chef, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de certaines informations, peut, bien sûr, s'adresser au coordonnateur du secrétariat qui se chargera de vérifier le tout auprès de la commission.

5

Après les séances de l'audience publique, la commission d'enquête pourrait poser des questions par écrit à l'initiateur du projet et aux personnes-ressources pour être en mesure de compléter son examen du projet et son analyse, et un délai toujours de 48 heures est accordé pour y répondre. Bien sûr, les renseignements obtenus seront rendus publics; vous pourrez y accéder sur le site Web ou au bureau du BAPE où est rassemblée d'ailleurs toute la documentation relative au projet.

10

Pour les personnes qui n'auraient pas de connexion Internet, il est possible d'accéder à la version numérique de la documentation à partir de la bibliothèque municipale de Rouyn-Noranda. On y offre aussi plusieurs documents en format papier.

15

Par ailleurs, ce qui est dit en audience publique est enregistré et les transcriptions seront disponibles, en version papier et numérique, environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique. Aussi, la webdiffusion vidéo des séances publiques sera disponible également en différé sur le site Web du BAPE.

20

Je vais maintenant inviter les requérantes et les requérants à résumer les motifs de leur demande au ministre. Il faudra vraiment s'en tenir strictement aux motifs présentés au ministre, de ne pas en ajouter.

25

Pour commencer, je demanderais donc à maître Rodrigue Turgeon de venir prendre place à la table des intervenantes et des intervenants et de présenter sa requête conjointe.

30

---

**PRÉSENTATION DES REQUÊTES**  
**M. RODRIGUE TURGEON**

**M. RODRIGUE TURGEON :**

Monsieur le président, monsieur le commissaire, madame la commissaire, bonjour. Bonjour à l'initiateur du projet. Bonjour aux personnes-ressources et aux analystes également, aux personnes dans la salle. Nous allons aller à l'essentiel. Sans aller trop dans la présentation des 61 personnes signataires et organismes, je pense que c'est quand même important de souligner qu'il y a eu des personnes qui sont issues de tous les milieux, beaucoup de citoyens citoyennes, des groupes communautaire, des organismes de défense de l'environnement, des gens, des femmes, ici à Rouyn-Noranda, dans la région, au niveau national également.

40

5 La lettre porte la signature de cinq groupes en particulier, la signature formelle, et elle est soutenue par, comme je le disais, là, plus d'une cinquantaine de personnes et d'organismes de tous les milieux. Les personnes qui ont signé la lettre au nom de leur organisme sont : Isabelle Fortin-Rondeau, chargée de projet pour Mères au Front Rouyn-Noranda; Henri Jacob, président de l'Action boréale; Marc Nantel, porte-parole du Regroupement Vigilance Mines Abitibi et Témiscamingue; Émile Cloutier-Brassard, analyste minier pour Eau Secours; et moi-même qui suis avocat, co-porte-parole de la Coalition Québec meilleure mine et également co-responsable du programme national chez MiningWatch Canada.

10 La lettre a été envoyée le 21 mai dernier, et cette demande conjointe se fonde sur les motifs suivants.

15 D'abord, l'absence de justification du projet d'un point de vue climatique et écologique, considérant la très faible utilité ou pertinence de l'or; 8 % à peine de l'or produit au Québec sert à des fins technologiques, selon le MRNF.

20 L'impact social de l'ajout du projet extractif -- de l'ajout d'un nouveau projet extractif d'une ressource non renouvelable dans une région déjà sévèrement aux prises avec une pénurie de main-d'oeuvre et de logements.

L'impact du projet sur la qualité de l'air, dans un milieu déjà affecté à ce sujet de manière extrême en lien avec les émissions de substances toxiques au-delà de plusieurs seuils provinciaux.

25 Le danger de déversements dans le lac Dufault, la source d'eau potable de la ville de Rouyn-Noranda. Les dangers de déversements dus à d'éventuelles fuites des digues dans le parc de résidus, qui pourraient affecter la qualité de l'eau du lac Dufault. Le danger de contaminer les rives de ce même lac où habitent plusieurs citoyens, et également les dangers liés aux dynamitages et aux activités sismiques induites sur les structures particulièrement de l'usine d'acidification, l'usine d'acide sulfurique de la Fonderie Horne, qui est située tout juste au-dessus.

30 Le danger des mouvements de terrain occasionnés par l'exploitation en grande profondeur de la mine sur les solages des habitations, les infrastructures de la ville, et tous les inconvénients qui peuvent être portés à la... les nuisances portées à la population, liées aux dynamitages : vibrations, bruit, l'augmentation du transport.

35 Et également tous nos questionnements en lien avec le traitement des eaux du dénoyage des galeries souterraines et leur incidence sur les eaux de surface, notamment le lac Osisko, et le danger de contamination des eaux souterraines et de surface, associé à l'excavation des sulfures massifs qui présentent un fort potentiel de génération d'acide.

40

Voici les princi... Bien, voici les motifs de notre lettre qui est signée du mois de mai. Bien évidemment, c'était avant qu'on puisse prendre connaissance de l'ensemble de la documentation. Et, sur ce, je vous remercie pour votre temps. Merci.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous, monsieur -- maître Turgeon.

10 Il y aurait maintenant monsieur Benoît Croteau qui est à distance. En fait, il est par Teams.

Monsieur Croteau?

---

**PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI  
M. BENOIT CROTEAU**

15 **M. BENOIT CROTEAU :**

Oui, bonjour. Vous m'entendez bien?

20 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, je vous entends très bien, oui, mais je ne vous vois pas.

25 **M. BENOIT CROTEAU :**

Donc, monsieur le président...

30 **LE PRÉSIDENT :**

Oui?

35 **M. BENOIT CROTEAU :**

Oui, problème... je n'ai pas d'électricité; je vais économiser mes batteries un peu.

40 Alors, monsieur le président, bonjour les commissaires. Raison d'être de la requête : Horne 5 de Falco se trouve entièrement dans notre territoire traditionnel, territoire que nous occupons et utilisons depuis des milliers d'années et sur lequel nous avons des droits ancestraux et issus de traités reconnus et protégés par la constitution.

Nous sommes confrontés depuis des décennies au développement sans précédent de notre territoire traditionnel. La plupart de ces projets ont été réalisés sans notre consentement et en violation de nos droits.

5 Les projets miniers dans la région Rouyn-Noranda ont eu un impact dévastateur sur notre capacité de pratiquer nos activités de subsistance dans la région. Pour chaque projet qui voit le jour sur notre territoire, il y a un risque sérieux que nos liens avec la terre et les éléments de notre culture soient rompus.

10 Abitibiwinni ne s'oppose pas à toute forme de développement sur son territoire; signature d'ERA avec plusieurs compagnies minières, entre autres, démontre que nous participons.

15 Par contre, afin de procéder avec la Horne 5 de Falco, Falco doit obtenir notre consentement et ne pas présenter de risques pour notre territoire, la biodiversité, l'environnement et nos droits. Abitibiwinni a demandé un BAPE parce que le projet Horne 5 est susceptible d'avoir un impact immédiat et cumulatif non seulement sur l'environnement, mais aussi sur les droits et les intérêts de la Première Nation d'Abitibiwinni.

20 Abitibiwinni a voulu étudier tous les impacts et les risques du projet sur notre territoire et nos droits, avant de se pencher sur le projet. Après l'examen de l'étude d'impact et des rencontres préliminaires avec Falco, Abitibiwinni s'inquiète d'ailleurs des éléments suivants du projet : le potentiel des résidus miniers acidogènes, lixiviables et cyanurés; les émissions atmosphériques qui dépassent déjà les normes de la qualité de l'air et la contribution future du projet à ces dépassements; la pollution déjà bien présente de l'eau, y compris là où serait situé le parc à résidus; le potentiel d'accidents, y compris un bris de digue au parc à résidus protégé.

30 Nous sommes aussi très préoccupés par les impacts cumulatifs associés à la contamination dangereuse émanant déjà des opérations et présente à Rouyn, notamment en lien avec la fonderie. Abitibiwinni déposera et présentera un mémoire au BAPE et a l'intention aussi de maintenir un dialogue déjà entrepris avec le promoteur, afin de s'assurer que toutes les préoccupations d'Abitibiwinni soient prises en compte.

Voilà, c'est tout pour la Première Nation Abitibiwinni. Merci de m'avoir écouté.

35 **LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous.

40 Peut-être pour l'intérêt général, monsieur Croteau est directeur du secteur territoire et environnement Communauté Abitibiwinni.

Merci et bonne soirée. J'appelle maintenant --

**M. BENOIT CROTEAU :**

5 Vous aussi.

**LE PRÉSIDENT :**

10 Merci beaucoup -- monsieur Stéphane Brown.

---

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE ROUYN-NORANDA**  
**M. STEPHANE BROWN**

15 **M. STEPHANE BROWN :**

Oui, bonsoir à tous. Monsieur le président. Stéphane Brown, représentant, président de la Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda. On représente ici plus de 550 membres, dans la communauté de Rouyn-Noranda, d'entrepreneurs.

20  
25 « *En tant que représentants des entrepreneurs et commerçants de Rouyn-Noranda, nous sommes d'avis que la tenue d'audiences publiques sur le projet est essentielle, compte tenu de l'importance du projet, de ses retombées socioéconomiques et des enjeux de main-d'oeuvre, de logement, de services et autres déjà présents dans la communauté. Il nous semble important d'offrir aux citoyens, organismes et autres un forum permettant à chacun de poser ses questions, de faire part de ses préoccupations et d'émettre son opinion.*

30 *À la lumière d'une première analyse des informations concernant les impacts du projet, fournies par le promoteur, nous pensons que l'évaluation de ces impacts nécessite la tenue d'audiences publiques menées par le BAPE. Nos interrogations à ce sujet sont les suivantes.*

35 *Les impacts économiques, création d'emplois et recrutement. Nous désirons un plan établi pour la création, le recrutement d'employés pour les paliers local, régional, afin que le projet Horne 5 puisse cohabiter dans le milieu des entreprises de Rouyn-Noranda sans impacts majeurs sur le bassin de main-d'oeuvre.*

40 *Retombées économique locales. Nous désirons connaître les visions et procédures pour favoriser l'achat de biens et services des entreprises locales, pour s'assurer d'un impact positif pour les gens d'affaires de Rouyn-Noranda.*

*Sur les impacts sociaux. Comment le projet influencera-t-il la demande de logements à Rouyn-Noranda? Quelles mesures seront prises pour éviter d'aggraver la crise du logement?*

5 *Face à ces questions, nous vous sollicitons pour confirmer que le projet Horne 5 de Ressources Falco sera soumis à des audiences publiques indépendantes, organisées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Étant donné la signification de ce dossier, nous vous demandons, monsieur, de nous fournir une réponse dans un délai rapide et conclure avec une décision favorable pour Falco. »*

10 Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

15 Merci à vous. — Madame Bianca Bédard.

---

**CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**  
**M<sup>me</sup> BIANCA BÉDARD**

20 **M<sup>me</sup> BIANCA BÉDARD :**

Bonsoir. Bonsoir monsieur.

**LE PRÉSIDENT :**

25 Bonsoir madame.

**M<sup>me</sup> BIANCA BÉDARD :**

30 Bonsoir à tous. Ça va être difficile de ne pas répéter ce que les autres ont dit avant, donc je vais essayer de ne pas répéter et d'aller dans d'autres éléments. Donc, Bianca Bédard, directrice générale du Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue, le CREAT.

35 Donc, plusieurs inquiétudes et préoccupations, pour notre part, nécessitaient un examen approfondi du dossier par une commission d'enquête. Parmi les études, on notait le processus d'évaluation environnementale en soi. En effet, huit ans se sont écoulés entre l'avis de projet initial déposé en 2016, le dépôt de l'étude d'impact environnemental ainsi que l'ajout de nombreuses corrections, modifications et précisions puis l'avis de recevabilité qui a été rendu en avril 2024, ce qui démontre bien la complexité du dossier, d'une part, mais aussi les importantes lacunes présentes dans  
40 l'évaluation environnementale initiale.

Et j'aimerais noter qu'aujourd'hui on est environ à 22 000 pages de documents qui est à consulter et à apprendre et à intégrer, pour bien comprendre le dossier. 22 000 pages, c'est quand même phénoménal.

5 Aussi, j'aimerais mentionner que l'initiateur justifie le projet sur la nécessité des métaux critiques et stratégiques pour la transition écologique, notamment en lien avec l'électrification des transports. Par contre, je précise que le projet serait d'extraire de ce gisement environ 75 % d'or, un métaux qui ne figure pas dans la liste des métaux critiques et stratégiques. Donc, on s'interroge sur le bilan des gains potentiels environnementaux mis de l'avant par l'initiateur versus les impacts qui seront subis par la population, si on considère la réelle proportion des minéraux critiques et stratégiques dans le projet.

10 Aussi, on avait soulevé les risques de contamination pour la source d'eau potable de la ville de Rouyn-Noranda, ça a été nommé, mais aussi les digues qui ont été établies au site de gestion des résidus miniers, qui ont été conçues en intégrant des scénarios climatiques pas si pessimistes, et qui devront être revus, car depuis l'étude d'impact initiale de 2016, bien, les scénarios ont été revus et les dernières données du GIEC sont beaucoup plus alarmistes.

15 De plus, on n'a pas considéré dans l'étude d'impact le rabattement de la nappe phréatique et les risques de contamination de celle-ci, notamment pour les détenteurs de puits à proximité, dans le secteur du chemin Jason, qui est, à notre égard, une lacune majeure dans la documentation.

20 Bon, les autres en ont parlé, évidemment on a dénoté les impacts importants sur le bruit, les poussières, les vibrations, l'augmentation de la circulation, qui sont très sensibles, et ce projet risque d'exposer des populations à tous ces impacts qui, même s'ils sont jugés minimes par le promoteur, sont au final chroniques et cumulatifs.

25 Des inquiétudes demeurent aussi quant aux impacts des vibrations sur le solage des maisons dans le secteur, et l'initiateur ne semble pas avoir été très proactif pour cet enjeu qui mérite d'être réfléchi avant le projet, afin d'éviter aux citoyens le fardeau de la preuve si des dommages se présentent, comme par exemple dans le secteur de Malartic aujourd'hui.

30 La population est aussi très inquiète par rapport à la sismicité ainsi qu'aux affaissements potentiels d'infrastructures liés au rabattement de la nappe phréatique. Dans les deux cas, le risque nul n'existe pas, et les impacts seraient très importants, voire catastrophiques, si ceux-ci touchent des infrastructures de la Fonderie Horne, notamment l'usine d'acide sulfurique. À ces scénarios catastrophiques, on peut ajouter ceux du transport de matières dangereuses, sachant qu'il y a environ 700 000 tonnes d'acide sulfurique qui transigent sur les rails de Rouyn-Noranda par année, et les risques d'explosions liées à l'utilisation de certains réactifs et la présence de métaux lourds dans l'air ambiant.

40

5 Je ne peux pas non plus passer sous silence le contexte socioéconomique et le fait que les compagnies minières actuelles ont déjà peine à recruter et à combler tous les postes vacants en raison de la pénurie de main-d'oeuvre. On peut aussi parler du taux d'inoccupation des logements, qui est sous la barre des 1 %, le très peu... le manque flagrant de places dans les CPE et dans les garderies, et les services de proximité qui sont déjà sous pression, dont l'accès aux soins de santé qui est déjà préoccupant.

10 À ce jour, l'initiateur n'a pas de plan concret pour le logement, pour loger sa main-d'oeuvre ou pour contribuer à l'augmentation de la disponibilité de logements dans la ville de Rouyn-Noranda qui peine déjà à relocaliser 200 familles en lien avec la zone tampon de la Fonderie Horne.

15 Et donc, pour toutes ces raisons, le CREAT considérerait que ce projet nécessitait un examen approfondi et impartial quant à tous les impacts qu'il peut potentiellement générer par rapport à sa justification qui, elle-même, reste à démontrer.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, madame Bédard.

20 J'appelle maintenant madame Hélène Cartier.

---

**RESSOURCES FALCO LTÉE**  
**M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER**

25 **M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

30 Merci, monsieur le président. Alors, la requête que j'ai transmise au... bien, monsieur le ministre Benoit Charette le 23 avril 2024.

35 *« Alors, par la présente, Ressources Falco désire vous faire une demande pour la tenue d'une consultation publique relativement au projet Horne 5. En tant qu'initiateur du projet, nous sommes d'avis que la tenue d'audiences publiques sur le projet est essentielle, compte tenu notamment de l'importance du projet proposé et de la nécessité d'offrir aux citoyens des audiences permettant à chacun de poser ses questions, de faire part de ses préoccupations et d'émettre son opinion. La situation particulière de Rouyn-Noranda mérite qu'une attention particulière soit accordée à l'écoute des citoyens.*

40 *À cet égard, nous aimerions aussi porter à votre attention que la période pour la tenue des audiences publiques devrait favoriser la participation citoyenne et être perçue comme telle. Nous croyons qu'il serait judicieux d'éviter de tenir des audiences à Rouyn-Noranda pendant la période*

estivale, notamment pendant la période des vacances de la construction au Québec. Il semble être en votre pouvoir de déterminer le calendrier pour la tenue des audiences, et nous aimerions vous suggérer de vous assurer qu'elles se tiennent vers la fin du mois d'août ou le début de septembre, à votre convenance, pour assurer la plus grande participation citoyenne. » Merci.

5

**LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous, madame.

10

Madame Diane Dallaire.

---

**VILLE DE ROUYN-NORANDA**  
**M<sup>me</sup> DIANE DALLAIRE**

15

**M<sup>me</sup> DIANE DALLAIRE :**

Bonjour, Diane Dallaire, mairesse de Rouyn-Noranda.

20

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir madame.

25

**M<sup>me</sup> DIANE DALLAIRE :**

Monsieur le président de la commission, les commissaires, les représentants de l'initiateur, les personnes-ressources, tous les citoyens citoyennes dans la salle, organismes et entreprises, bonsoir.

30

Lors de la séance publique du 13 mai dernier, le conseil municipal de la Ville de Rouyn-Noranda a adopté une résolution afin de demander au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement que se tiennent des consultations publiques sur le projet Horne 5 de Ressources Falco. Je profite de l'occasion aussi, moi, pour rappeler que nous avons aussi alors spécifié qu'il serait important de prévoir le temps nécessaire pour l'analyse de l'information et aussi que ces consultations se tiennent à des moments opportuns pour nos citoyens et citoyennes, c'est-à-dire en dehors des périodes normales des vacances estivales.

35

40

Plusieurs raisons ont amené le conseil municipal à adopter cette résolution. Premièrement, parce que Ressources Falco avait reçu une confirmation de la recevabilité de son étude d'impact environnemental; parce que nous sommes directement concernés, puisqu'il est prévu que le projet Horne 5 soit réalisé au centre-ville de Rouyn-Noranda; parce que le parc à résidus se situe

5 essentiellement sur le territoire de la Ville, à proximité de nombreux lacs et sites naturels d'importance; parce que notre territoire et notre communauté sont déjà fortement impactés par des projets antérieurs d'exploitation minière; parce que nous souhaitons voir naître des projets ambitieux et novateurs, mais dans le respect des milieux d'accueil; parce que nos citoyens citoyennes et organismes, entreprises, vous avez démontré -- ont démontré de l'intérêt, des questionnements et des préoccupations par rapport au projet envisagé; parce que des nouvelles pratiques en matière de consultations publiques privilégient des échanges constructifs en amont de la réalisation des projets; finalement, parce que nous souhaitons un processus neutre et indépendant, afin que le gouvernement du Québec puisse entendre toutes les préoccupations en lien avec le projet, avant les décisions.

10 Alors, pour toutes ces raisons et parce que nous savions que nos citoyens seraient présents en grand nombre tout au long du processus du BAPE, nous sommes heureux d'avoir obtenu une réponse favorable. La Ville de Rouyn-Noranda participera, bien sûr, activement à ce processus d'importance pour l'avenir de notre ville. Nous voulons entendre nos citoyens et organismes, entreprises. Alors, merci de votre attention.

**LE PRÉSIDENT :**

20 Merci à vous, madame.

Notre prochain intervenant, il est au téléphone, ça prend un tout petit délai, c'est monsieur Alexandre Richard.

25 Monsieur Richard, est-ce que vous êtes avec nous?

\_\_\_\_\_

**M. ALEXANDRE RICHARD**

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

30 Bonsoir, est-ce que vous m'entendez bien?

**LE PRÉSIDENT :**

35 Oui oui, absolument. Heureux de vous entendre.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

40 Excellent. Donc, je vais lire ma requête.

**LE PRÉSIDENT :**

En fait, si elle est longue, vous pouvez la résumer.

5 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Non, il n'y a pas plus que cinq minutes.

10 Les principaux motifs de ma demande sont la crainte que des effets rebonds ainsi que des impacts cumulatifs liés au projet se répercutent au niveau mondial. Dans l'étude d'impact, l'initiateur indique que le projet générera des retombées économiques importantes. Les impacts positifs et négatifs de ces retombées pécuniaires ne sont pas évalués de façon exhaustive. Le projet est susceptible d'accentuer la consommation éventuelle d'énergie et de ressources. Les impacts et effets qui suivent la mise en marché des différents minéraux extraits ne sont pas présentés dans l'étude d'impact.

15  
20 Quels seront les impacts cumulatifs de l'ajout de ce stock de ressources minières extraites sur l'ensemble de leur cycle de vie? Si l'or est extraite, elle le sera à quelles fins? Quelle est l'utilité sociale postextraction liée à l'accumulation d'or? Quelle part de l'or mise en marché nous permettra de réduire notre consommation ostentatoire de ressources et d'énergie? Les mêmes questions se posent pour les autres minéraux qui seront extraits du gisement.

25 Dans l'étude d'impact déposée, l'initiateur n'a pas démontré un effort de recherche de solutions de rechange proportionnelles à la solution retenue afin de réduire à la source l'offre et la demande, pas plus qu'il n'a comparé exhaustivement la solution déposée dans l'avis de projet à sa non-réalisation.

30 L'extraction des minéraux est à la base de la chaîne d'impact liée à une économie basée sur l'extractivisme. La portée des impacts et effets postextraction est mondiale. Lors de la conception du projet, l'initiateur doit nécessairement internaliser l'ensemble des impacts et effets liés à la mise en disponibilité du stock de ressources minières extraites, en tenant compte de l'ensemble de leur cycle de vie.

35 Tel que nous avons observé dans le passé extractif du site minier, l'abondance des ressources extraites à Horne 5 peut engendrer des impacts cumulatifs non internalisés. Quels sont les impacts réels attribuables aux ressources déjà extraites sur le site? L'initiateur n'a pas évalué exhaustivement l'ensemble des passifs environnementaux et sociaux liés aux activités antérieures. Les impacts et effets cumulatifs liés à la mise en marché extraterritoriale des ressources ne sont pas présents dans l'étude. L'historique du site est à prendre en considération, avant de prendre des décisions pour l'avenir. L'abondance des ressources à stimuler la surconsommation.

40 Avant d'entreprendre la poursuite des activités, l'initiateur devrait nécessairement envisager la

comparaison exhaustive du projet à des solutions de rechange nécessitant moins de ressources, comme par exemple cesser les activités et affecter les ressources humaines à restaurer les sites.

5 Dans les faits, la demande en matières premières peut être réduite à la source en limitant l'offre. L'initiateur ainsi que les collectivités devraient envisager l'analyse de cette opportunité de solution de rechange à moindre coût social et environnemental, avant d'investir temps, énergie et ressources dans le projet. Les différentes solutions de sobriété qui permettraient de rendre effective une réduction à la source des besoins nous offriraient l'opportunité d'éviter la mise en marché postextraction telle que proposée par l'initiateur. Des volumes importants de ressources minières ont été extraites à ce jour, sans évaluation impartiale complète des répercussions extraterritoriales.

10 L'histoire nous a démontré que l'extractivisme n'a fait qu'augmenter notre consommation d'énergie ainsi que des externalités non internalisées qui impacteront pendant plusieurs années les générations successives. Cette surexploitation historique nous a légué un stock de ressources limité. Préventivement, commençons par analyser de quelle façon le stock existant pourrait nous permettre de subvenir à nos besoins sans nécessairement exploiter de nouveaux gisements.

15 Remettre en question nos besoins à la source et évaluer collectivement les différentes options possibles sont des étapes préalables, avant de nous lancer dans une course à l'extraction telle que proposée par l'initiateur. La justification du projet est remise en question. Une consultation publique permettrait aux citoyens de poser des questions et de proposer des solutions de rechange au projet.

20 Merci de m'avoir écouté.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous, monsieur Richard.

30 J'appelle maintenant madame... -- attendez un petit peu -- madame Jennifer Ricard Turcotte.

\_\_\_\_\_

**M<sup>me</sup> JENNIFER RICARD TURCOTTE**

35 **M<sup>me</sup> JENNIFER RICARD TURCOTTE :**

40 Bonsoir à tous. Je ne vais pas nécessairement faire comme les personnes qui m'ont précédée, vous nommer tous, mais je vous salue. Après avoir pris conscience de la quantité volumineuse d'informations, là, concernant le projet -- j'ai entendu tout à l'heure 22 000 pages, ça m'avait paru gros, mais je n'aurais pas imaginé que c'était autant..

**LE PRÉSIDENT :**

En fait, c'est plus.

5 **M<sup>me</sup> JENNIFER RICARD TURCOTTE :**

Ah, en fait, c'est plus? Bon. Ça peut toujours être pire qu'on pense.

10 Après avoir participé à la rencontre d'information tenue le 21 mai dernier puis après avoir lu le résumé de l'étude d'impact, il m'est resté beaucoup de questions sans réponses. J'imagine que si j'avais tout lu j'aurais eu certaines réponses à mes questions, mais en gros il me semblait essentiel qu'une commission d'enquête se penche sur le projet Horne 5 pour les motifs suivants. Puis là, c'est sûr que je n'apporterai rien de nouveau à ce qui a été dit précédemment.

15 Mais en raison de l'impact social de ce projet qui souhaite s'implanter dans un milieu aux prises avec déjà de graves pénuries de main-d'oeuvre et de logements et de professionnels; en raison de la pression industrielle qui est déjà très forte sur le milieu, en lien avec les émissions polluantes et les rejets toxiques de la Fonderie Horne; à cause des risques provoqués par l'activité sismique qui pourrait occasionner, à cause des mouvements de terrain en profondeur, une menace potentiellement grave  
20 pour les installations critiques et sensibles sur le périmètre urbain de Rouyn-Noranda.

J'ai été quand même très marquée, là, par la lecture d'un article de journal qui disait que, lors de la construction du plan d'acide, la Santé publique régionale estimait qu'une fissure de 10 centimètres en période estivale dans un conduit de l'usine d'acide risquerait de causer la mort de 40 personnes et de  
25 2 600 blessés. C'est peut-être des risques qui sont considérés comme négligeables, mais les conséquences, elles ne sont vraiment pas négligeables, elles sont vraiment très graves.

30 Une des inquiétudes aussi, à cause des risques de bris ou de rupture de digues aux différents parcs à résidus autour de la ville, qui pourrait être occasionnée par un séisme induit par l'activité minière puis à cause des risques de pollution de l'eau, notamment celle du lac Dufault qui est notre source d'eau potable.

35 Donc, en regard de ces motifs-là, bien, je suis très heureuse qu'il y ait la tenue d'audiences publiques. Donc voilà.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci madame.

40

**M<sup>me</sup> JENNIFER RICARD TURCOTTE :**

Merci.

5 **LE PRÉSIDENT :**

J'appelle Marie-Josée Paquin.

10 **M<sup>me</sup> MARIE-JOSÉE PAQUIN**

**M<sup>me</sup> MARIE-JOSÉE PAQUIN :**

Bonjour.

15 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, bonjour.

20 **M<sup>me</sup> MARIE-JOSÉE PAQUIN :**

Mon nom est Marie-Josée Paquin. Je vous salue tous. Moi aussi, je vais limiter de vous saluer un par un, pour me concentrer sur un résumé de la requête que j'avais faite de façon individuelle, en tant que citoyenne de Rouyn-Noranda.

25 En fait, il y avait comme deux points que quand... que j'ai relevés, lors de ma requête.

30 Le point numéro 1 était surtout ma préoccupation en lien avec le risque de contamination du lac Dufault, compte tenu que c'est notre source d'eau potable pour la ville de Rouyn-Noranda et que c'est pratiquement la seule source d'eau potable potentielle dans les environs. Selon moi, je n'étais pas rassurée de me dire que le risque de contamination était minime. Un risque minime, selon moi, est déjà un trop grand risque. Selon moi, un principe de précaution dicterait de ne prendre aucun risque pour la source d'eau potable de la ville.

35 En plus, en lisant un peu plus les documents -- là, je n'ai pas lu les 22 000 pages -- mais quand j'ai pris connaissance du site qui était choisi par la compagnie, le site numéro 7, j'ai comme réalisé qu'il y avait comme un genre de double risque au niveau de l'eau, c'est-à-dire le risque de par les canalisations qui se rendent au site et le risque de par le fait que le site est également en amont du bassin versant du lac Dufault. Donc, il y a comme un risque qui se situe à plusieurs niveaux de  
40 contamination, même si on nous dit que le risque est minime.

Nous, on n'a pas vraiment de plan B, en cas de contamination. Je pense que ça serait bien, si jamais l'entreprise voit le jour, de voir s'il n'y a pas des alternatives qui est à un risque zéro pour notre réservoir d'eau potable.

5            Ensuite, mon deuxième point qui me préoccupait beaucoup, c'était l'aspect social. Quand je regarde les documents de l'entreprise, je trouvais que l'aspect social qui était évalué par eux ne touchait pas les points qui, moi, me touchaient ou qui venaient me toucher au niveau social, c'est-à-dire qu'on n'a pas... il n'y a pas d'évaluation de l'impact au niveau du manque criant de logements, là, avec... je pense que c'est 0.8 % d'inoccupation de logements, dans un contexte qu'on n'a même pas encore  
10            déménagé la zone tampon, ça fait que ça, c'est un problème majeur; le manque de garderies, de CPE qui a été relevé tout à l'heure; le manque de services au niveau des soins de santé -- je travaille dans les soins de la santé comme médecin généraliste, je suis bien placée pour voir le problème --; le manque de main-d'oeuvre en général; le manque de personnel scolaire également.

15            En fait, j'ai l'impression que, dans un projet majeur comme ça, l'arrivée d'un projet comme ça dans une communauté doit être un projet qui va être gagnant-gagnant, mais là, compte tenu de tout ce que je remarque, j'ai l'impression que c'est plus un projet « gagnant » au singulier, si vous comprenez ce que je veux dire.

20            Ça fait que, en résumé, c'était mes préoccupations puis la raison pour laquelle je tenais à ce qu'il y ait la tenue d'un BAPE pour ce projet-là.

**LE PRÉSIDENT :**

25            Merci infiniment, madame.

J'appelle maintenant monsieur Doris Moreau.

30            **M. DORIS MOREAU**

**M. DORIS MOREAU :**

35            Doris Moreau, je suis citoyen de Rouyn-Noranda et puis bénévole assidu à l'entretien des sentiers de vélos de montagne du mont Powell. Je pratique le vélo de montagne et la raquette depuis plusieurs années au mont Powell.

40            Au fil des années, il y a un réseau très important de vélos de montagne qui s'est installé justement au mont Powell, et puis ça a été fait avec des bénévoles, plusieurs bénévoles. Il y a des subventions qui sont provenues de différentes sources, qui ont aussi accéléré ce développement du

réseau de vélos. Ce réseau de sentiers est utilisé autant par les cyclistes que par les marcheurs, les coureurs, les amateurs de raquette, les adeptes de vélos à roues surdimensionnées -- *fat bike* -- l'hiver. Ça veut dire, il y a beaucoup de gens qui utilisent maintenant ces sentiers de vélos là, ce réseau, cette place-là.

5

Le chemin Powell, qui mène au lac Marlon, mène également au stationnement où se trouve le départ du réseau de sentiers de vélos. Plusieurs personnes empruntent ce chemin, le chemin Powell, à pied, en vélo, en voiture pour aller pratiquer des activités telles que le vélo, la marche, la course, la raquette, même la cueillette de bleuets. On peut voir, l'été, plusieurs autos stationnées le long du chemin Powell : les gens vont ramasser des bleuets.

10

La route du mont Powell, qui est située à quelques kilomètres de la ville de Rouyn-Noranda, sera utilisée en partie par Falco pour transporter le matériel stérile vers leur nouveau parc à résidus miniers. Une partie d'un ancien chemin menant vers le lac Marlon, emprunté à partir du chemin Powell, sera également utilisé pour ce même transport de matériel stérile vers le parc à résidus miniers. En plus, des canalisations servant au transport des résidus miniers épaissis et de l'eau seront installées le long des chemins mentionnés plus haut, le chemin du lac Powell et l'ancien chemin -- une partie de l'ancien chemin qui va vers le lac Marlon. Ces mêmes chemins seront utilisés ultérieurement par du trafic pour effectuer le suivi et l'entretien des conduits et du parc.

15

20

Une partie du chemin que Falco compte utiliser, en partant du chemin Powell vers le nord, donne accès à trois entrées du sentier de vélos Stonehenge, sur le côté ouest du chemin. Ce sentier Stonehenge, finalement, donne accès, à partir du nord, à tout le reste du réseau de sentiers du mont Powell, ça fait qu'il y a beaucoup de gens qui empruntent ce vieux... ce sentier-là, Stonehenge, pour se rendre là. Il faudrait conserver ces accès, lors de la mise à niveau de cet ancien chemin ainsi que de l'installation des canalisations, c'est-à-dire qu'il faudrait installer des ponceaux, de l'enfouissement de tuyaux, des passerelles.

25

En plus, le trafic lourd qui empruntera le chemin projeté générera quelques nuisances ou risques, tels que : poussière, bruit, risques de collision. Je pense au niveau de la sécurité, on va avoir des gros camions lourds versus des marcheurs ou des cyclistes, je pense qu'il y a un risque important de collision. On souhaite que des mesures de mitigation soient mises en place, telles que : abat-poussières, contrôle de la vitesse des camionneurs, signalisation indiquant le passage des véhicules lourds et signalisation indiquant aussi aux chauffeurs la présence de marcheurs ou de cyclistes sur cette route-là.

30

35

Je vous remercie beaucoup de l'opportunité, de m'avoir écouté au niveau de, surtout des utilisateurs du mont Powell. Merci, bonne soirée.

40

**LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous, monsieur. Merci à vous.

5 Pour terminer, ma collègue, madame Julie Crochetière, résumera les motifs des requêtes des personnes et organismes qui ne pouvaient pas être présents ce soir.

Madame Crochetière.

---

**RÉSUMÉ DES REQUÊTES DES REQUÉRANTS ABSENTS**

**M<sup>me</sup> JULIE CROCHETIÈRE :**

15 Bonsoir à tous et à toutes.

20 Alors, Marie-Pierre Côté soulève dans sa requête des préoccupations en lien avec le recrutement de la main-d'oeuvre, la pression sur le logement et les services à la population, le risque de déversement dans le lac Dufault et les impacts sur la source d'eau potable de la ville, l'utilisation de l'eau du lac Dufault pour alimenter le complexe minier ainsi que le risque associé aux dynamitages et aux mouvements de terrain pour les structures de la Fonderie Horne.

25 Marie-Pier Lemieux soulève des préoccupations en lien avec le recrutement de la main-d'oeuvre, la pression sur le logement et les services à la population, le risque de déversements dans le lac Dufault et les impacts sur la source d'eau potable de la ville ainsi que le risque associé aux dynamitages et aux mouvements de terrain pour les structures de la Fonderie Horne.

30 Le Regroupement Vigilance Mines de l'Abitibi et du Témiscamingue soulève des préoccupations en lien avec les impacts du projet sur l'environnement et sur la qualité de vie de la population de Rouyn-Noranda ainsi que le risque pour les structures de la Fonderie Horne et la sécurité de la ville.

35 Pour terminer, l'Action Boréale soulève des préoccupations en lien avec la justification du projet, les impacts sur l'environnement et les habitants de la région, le recrutement de la main-d'oeuvre et les répercussions sur le logement ainsi que l'équité intergénérationnelle.

**LE PRÉSIDENT :**

40 Merci, madame Crochetière. Je demanderais maintenant à la porte-parole de l'initiateur du projet, madame Hélène Cartier, de présenter son projet.

---

**PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET**  
**RESSOURCES FALCO LTÉE**  
**M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER**

5

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

10

Bien, merci à vous tous d'être ici ce soir, en si grand nombre. Je vous remercie, monsieur le commissaire, monsieur le président, les commissaires qui vous accompagnent.

Alors, je vais présenter le projet Horne 5.

15

Alors, le contenu de la présentation est comme suit. Je vais présenter rapidement notre équipe, le projet Horne 5 en un coup de oeil. On va parler... Plusieurs intervenants ont parlé de justification, alors on va vous présenter la raison d'être du projet, selon nous. On va vous parler un peu de notre vision du projet, de ses composantes, dans un survol parce qu'il y a quand même... il faut lire la documentation pour faire le tour des préoccupations qui ont été évaluées. On va parler rapidement de restauration et de l'échéancier.

20

Donc, alors pour l'équipe, alors vous voyez en haut, là, c'est notre équipe de Rouyn-Noranda. On n'est pas une grosse équipe, ils sont ici dans la salle, ou peut-être à côté, mais je les remercie d'être ici. Donc, je veux quand même les remercier. C'est notre équipe de Rouyn-Noranda qui est sur la ligne en haut. L'équipe qui est à Montréal, alors on est une petite équipe à Montréal, puis moi, bien, je suis souvent à Montréal, mais je suis aussi très souvent à Rouyn-Noranda. Il y a quand même... je côtoie plusieurs d'entre vous plusieurs fois dans l'année.

25

Alors, le projet Horne 5, c'est un projet de mine souterraine polymétallique, alors qui va produire -- qui produirait un concentré de cuivre, un concentré de zinc et des lingots d'or et d'argent. C'est une mine souterraine qui est située sous le gisement Horne qui a été exploité puis qui a donné lieu à la Fonderie Horne après. Donc, c'est un gisement qui est situé en profondeur. C'est un projet de plus d'un milliard de dollars d'investissements, qui procurerait environ 500 emplois, là, pendant l'exploitation du projet, sur une durée d'environ 15 ans.

30

35

Donc, la raison d'être du projet, bien c'est sûr que c'est un projet qui, d'un point de vue minier, est un projet, un gisement de grande qualité. C'est sûr que c'est aussi pour répondre à la demande croissante en métaux, notamment le cuivre et le zinc qui sont des métaux critiques et stratégiques. C'est un projet qui est aligné avec les stratégies gouvernementales, tant provinciales que fédérales, des stratégies qui essayent de positionner le Québec sur l'échiquier mondial de la transition énergétique et la sécurisation de l'approvisionnement en métaux. Mais c'est aussi une opportunité de réhabiliter des

40

sites déjà perturbés. Vous allez voir un peu plus loin, on va voir les sites déjà perturbés qui fait partie, là, de nos choix. Donc, c'est une opportunité d'utiliser ces sites.

5 C'est aussi une opportunité de participer à la dynamisation et à la diversification de l'économie locale, de générer des retombées économiques majeures localement, de participer aussi à la relance de l'attractivité de Rouyn-Noranda et certainement d'être un laboratoire d'innovation technologique et sociale. C'est aussi une opportunité de valoriser des ressources du territoire, d'utiliser et de réutiliser  
10 donc des ressources puis des infrastructures qui sont déjà existantes, à proximité. On n'a pas besoin de reconstruire des voies ferrées, des routes; le poste de distribution d'Hydro-Québec n'est pas très loin. Il y a aussi la mine 4.0 qui crée une opportunité aussi de faire grandir les équipes locales, par ce qu'elle apporte d'innovations, mais aussi de développer la formation puis les compétences.

15 Alors, c'est ce qu'on a, nous, dans la justification, l'ensemble des éléments qui nous... qui font qu'on pense qu'on a un bon projet qui se justifie.

20 Notre vision. Ça, c'est super important, notre président le dit souvent : on veut construire une mine pour la communauté, au service de la communauté. Ça veut dire qu'on sait, on reconnaît que c'est une mine urbaine, on sait qu'on veut être un membre de la communauté, on sait qu'on veut être -- on va être installé dans le parc industriel Noranda-Nord, tout près de l'écocentre Arthur-Gagnon, donc on veut être un voisin... on va avoir un voisinage, on doit se comporter, être un voisin responsable, un voisin présent, un voisin de confiance, et, bien, c'est ça qui anime, qui sous-tend l'ensemble de notre vision.

25 Donc, assez rapidement, je vous parle du projet en cinq grandes composantes. Alors, la première composante, c'est la mine souterraine, juste à côté, qui... donc sous l'ancien gisement Horne. Juste à côté, il y aurait le complexe minier qui s'installerait dans le parc industriel Noranda-Nord, je l'ai dit tantôt, juste à côté de l'écocentre Arthur-Gagnon.

30 Je voulais vous parler des conduites qui vont relier le complexe minier qui est en bas, alors qui partiraient du complexe minier, on a des conduites qui vont monter pour se rendre jusqu'au parc à résidus -- c'est une autre composante --, et en haut on prévoirait un parc à résidus sur le site de l'ancienne mine Norbec. Donc, je vais vous en parler un petit peu plus loin. Et puis, la cinquième composante, c'est une conduite d'eau fraîche parce que, pour une partie des opérations, on a besoin de prendre de l'eau fraîche, notamment pour faire des... diluer des réactifs qui viennent en poudre puis qui doivent être dilués.

35 Alors, la mine souterraine, donc je l'ai dit plusieurs fois, elle est située sous l'ancienne mine Horne, puis là vous allez voir -- c'est vraiment... c'est mieux avec un pointeur -- alors l'idée, c'est que, bien, on voit le gisement qui est en profondeur, qui commence... qui va être exploité de 650 mètres en profondeur jusqu'à presque 2 kilomètres. L'idée, c'est d'utiliser le puits de l'ancienne mine Quémont, qui  
40 a déjà été utilisé, qui aujourd'hui est plein d'eau, donc de vider l'eau du puits Quémont et de le réhabiliter

et de se faire des galeries horizontales pour relier le puits au gisement.

5 Donc, c'est une mine qui aurait un taux moyen de production d'environ 15 500 tonnes par jour, qui se ferait principalement par téléopération, automatisation, à partir d'une... et principalement avec des équipements électriques, là. Quand je dis « téléopération », c'est que les équipements sont contrôlés à partir d'une salle de contrôle à la surface.

10 Alors, le complexe minier, alors vous avez la photo d'en haut -- je sais que c'est petit pour ceux qui sont en arrière de la salle -- mais c'est la situation actuelle, le parc industriel Noranda-Nord, et puis vous voyez en bas l'image de ce que ça pourrait être, c'est un modèle 3D, mais on voit très bien l'usine de traitement du minerai, un chevalement d'environ 100 mètres de hauteur, en arrière il y a le dôme qui recevrait le minerai, puis on voit sur la gauche, en arrière, des voies ferrées qui permettraient l'expédition des concentrés. Il faut que je rappelle qu'à la sortie de l'usine de traitement du minerai, plus de 50 % des résidus seraient retournés sous terre, et c'est seulement l'excédent qui irait au parc à résidus, qui est mon prochain élément.

15  
20 Alors, le parc à résidus est nécessaire seulement à l'année 3. Donc, pendant les deux premières années, l'ensemble des résidus qui vont être produits -- qui seraient produits à l'usine de traitement du minerai seraient retournés sous terre à la fois en partie en remblai, en remblai, en pâte dans les nouveaux chantiers qu'on va créer, mais il y a aussi de l'espace qui est encore disponible dans des anciens chantiers de la mine Horne, donc s'il reste de l'espace, on va pouvoir retourner des résidus sous terre. Donc, on a besoin du parc à résidus seulement à l'année 3.

25 Pour choisir le site du parc à résidus, on a utilisé -- premièrement, on a mandaté une équipe d'experts pour faire l'analyse, mais il y a un guide fédéral qui donne un protocole pour faire l'évaluation des sites et de choisir un site. Un des premiers critères, ça a été de chercher parmi des sites qui étaient déjà perturbés. On ne se voyait pas refaire... déboiser un nouvel endroit; il y a plein... il y a des espaces autour de Rouyn-Noranda qui valaient la peine d'être regardés, parce qu'une fois qu'on aura utilisé le site, on va le restaurer. Donc, on a choisi des sites qui étaient déjà perturbés.

30 On a deux sortes de résidus qui vont être produits à l'usine, donc ils vont, chacun, être entreposés dans leur propre cellule, et le parc à résidus est conçu avec un seul bassin interne qui va assurer... qui va être accoté, là, accolé à une colline pour réduire... pour, en tout cas, s'assurer qu'il n'y a pas de l'eau contre les structures, les digues qui sont extérieures au site.

35  
40 On va avoir... sur le site, on a prévu une usine de traitement des eaux, et l'effluent final, conforme, donc après traitement serait déversé vers le lac Waite. En ce moment, l'effluent final, parce que c'est un site -- vous le voyez sur la photo en haut -- qui est déjà... qui est un site qui a... les opérations ont cessé à peu près dans la fin des années 90, et donc c'est un site qui n'est pas restauré. On continue... Ce n'est pas un site orphelin, c'est un site qui appartient à une compagnie qui gère les eaux, qui traite les

eaux, qui déverse un effluent final conforme, mais du côté plutôt est du parc à résidus, dans le ruisseau Vauze. Donc ça, ça fait le tour du parc à résidus.

5 L'autre élément intéressant, c'est le réseau de conduites, on aurait cinq conduites, deux pour chaque type de résidu, et une conduite d'eau qui ramènerait de l'eau du parc à résidus vers le complexe minier, pour maximiser la réutilisation de l'eau. Donc, c'est un tracé d'environ 17 kilomètres, qu'on installerait dans une emprise existante. Là, je ne me souviens plus du nom de monsieur qui a parlé des vélos autour du mont Powell, mais effectivement on a prévu réhabiliter des anciens chemins miniers pour se rendre au parc à résidus, pour éviter de passer sur la 101, et... puis on a déjà, on va faire attention, on a déjà des mesures d'atténuation qu'on a mises en place, mais on va pouvoir continuer à en mettre -- à développer d'autres mesures pour les vélos.

10  
15 Donc, le réseau de conduites : quatre conduites de résidus puis une conduite d'eau, de recirculation. Les conduites recouvertes -- c'est sûr, pas quand on traverse des ruisseaux -- mais de façon générale recouvertes pour permettre la circulation, là, de la petite puis de la grande faune.

20 Alors, finalement, je l'ai dit un peu tantôt, la conduite d'eau fraîche qui partirait du complexe minier vers le lac Rouyn, parce qu'à certains moments on a besoin d'eau fraîche, pour le mélange notamment des réactifs, mais on est toujours, on regarde toujours des alternatives pour essayer d'avoir un autre approvisionnement en eau. On est en discussion avec la Fonderie pour utiliser le bassin Nord-Osisko, c'est une alternative, là, qui serait intéressante pour nous, mais c'est... le prélèvement d'eau fraîche va varier dans le temps : 72 mètres cubes à l'heure, c'est le maximum; pour la majorité des années d'exploitation, c'est plutôt une moyenne de 22 mètres cubes à l'heure qu'on pense qu'on a besoin.

25  
30 Bien, quand on prépare une étude d'impact, il y a certains principes importants, « éviter, réduire, compenser », c'est ça qui nous guide. « Éviter », bien quand on choisit d'utiliser l'emprise, ou l'emprise d'un chemin existant, bien on évite de déboiser des nouveaux espaces. « Réduire », c'est quand on ajoute un dépoussiéreur, bien on filtre une partie des poussières. On a beaucoup réduit l'impact, mais il reste un impact résiduel. Puis « compenser », bien quand on n'est pas capable d'éviter de détruire un milieu, bien on compense en en créant un nouveau.

35 Je veux rentrer dans la section où j'ai... on a certains impacts, là, dont je vais discuter ce soir, là. Ça ne fait pas le tour de tout, mais c'est les impacts qui sont plus souvent soulevés dans nos consultations.

40 Alors, on reconnaît le contexte urbain particulier de Rouyn-Noranda. Nous savons tous qu'il y a certains métaux dont la concentration est en dépassement dans l'air ambiant. Alors, conscients de ça, on a préparé -- ça fait déjà plusieurs années -- un plan de réduction innovant, dès la conception, en ajoutant un système de captation des poussières sur le système de ventilation de la mine. Vous voyez un des équipements sur l'image de droite. On a prévu en mettre huit sur le système de ventilation.

C'est une des mesures, parce qu'il y en a plusieurs autres, qui, dès la conception, nous permettent de réduire la contribution du projet. Avec ces mesures qu'on met en place, on a des résultats qui sont conformes, avec certains ajustements spécifiques notamment en période de construction.

5 Malgré la contribution négligeable du projet, malgré les mesures qu'on a mises en place, on a aussi fait faire des études toxicologiques pour évaluer le risque du projet pour la santé humaine, et cette étude a conclu que ces risques-là étaient négligeables à court et à long terme. On a proposé un programme de surveillance puis de suivi, notamment, qui va comprendre des stations d'échantillonnage en ville, la même chose au parc à résidus, et bien sûr on va s'assurer que les données sont accessibles pour tout le monde.

10 Un autre des enjeux que vous avez parlé ce soir puis qu'on entend souvent, bien les vibrations puis la sismicité. Alors, notre première préoccupation, c'est d'assurer l'intégrité des résidences, des équipements puis des infrastructures, vous l'avez soulevé. Alors, notre engagement, c'est que pour tous les sautages, dans toutes les étapes de notre projet, que ça soit la construction ou l'exploitation, on fait la conception des sautages pour... sous la limite de 5 millimètres par seconde. C'est une valeur limite qui est appropriée pour les bâtiments historiques, pour les équipements sensibles, pour les infrastructures aussi, et notre objectif c'est de se fondre dans l'environnement ambiant. Alors, pour ça, on a proposé un Programme intégrité résidence qui prévoit notamment l'inventaire puis l'inspection des bâtiments. On a défini un premier périmètre, mais ce n'est pas quelque chose d'immuable, c'était ce qu'on a pensé, mais si dans nos consultations, quand on va travailler avec les groupes, les personnes qui sont dans des... qui sont des, ce qu'on appelle des récepteurs sensibles ou des gens qui ont des préoccupations, ce périmètre-là pourra être agrandi. On a donc, dans ce Programme intégrité résidence...

25 Je vais juste redire, donc l'inventaire, inspection des bâtiments, un programme de suivi, parce que pour les vibrations, c'est comme pour l'air, ça va prendre des capteurs, on va en avoir en souterrain, mais on va en avoir aussi en ville, près des récepteurs sensibles. Ça prend un plan de communication communautaire et un plan de gestion des signalements puis de compensation, s'il y a lieu. Donc, ce programme-là, on a une ébauche, mais c'est quelque chose qu'on va développer avec la communauté. On a fait un atelier immersif « bruit, vibrations » au mois de juillet, puis il y a déjà des gens qui se sont montrés intéressés à participer à cette discussion-là pour développer le programme.

30 Pour le climat sonore, donc notre engagement, c'est de limiter la contribution sonore du projet afin de se fondre dans le climat sonore ambiant. Ça, ça veut dire d'aller au-delà de la conformité. Si la norme nous permet par contre, par exemple, d'aller à 50, mais que le climat sonore ambiant est à 45 -- puis là, je parle d'un climat sonore moyen -- bien, il va falloir qu'on fasse la conception de nos équipements, qu'on choisisse des équipements pour se permettre d'être sous le climat sonore ambiant. Donc, ça va nous prendre aussi un programme de gestion.

40

5 On a prévu de faire la surveillance de la performance de nos opérations par un réseau de stations, de rendre les données accessibles à tous, d'avoir, dans ce cas-ci aussi, un système de communication puis de gestion des signalements, et on a des mesures particulières d'atténuation qui pourraient être mises en place, par exemple je pense à la construction, c'est souvent des activités qui sont dérangeantes, mais il y a des mesures spécifiques, outre le suivi en continu, il y a plein de mesures qui peuvent être mises en place quand on suit la performance de ce qui se passe.

10 Pour la qualité d'eau, bien la protection de la source d'eau potable, plusieurs d'entre vous en ont encore parlé ce soir, mais ça fait longtemps que nos consultations avec les citoyens, que nos consultations nous... que les gens soulèvent la protection de la source d'eau potable. C'était une préoccupation depuis le début. Puis la première chose qu'on a faite, c'est de prioriser la recirculation d'eau. Naturellement, on a fait une sélection de sites en ayant en tête, là, en mettant comme critères plusieurs critères qui étaient... qui favorisaient la protection de la source d'eau potable, qui est le lac Dufault.

15 Donc, on a aussi des critères de conception qui sont intrinsèques au parc à résidus, pour protéger à la fois les eaux de surface mais les eaux souterraines. On a proposé des conduites à double paroi. Tantôt, j'ai parlé rapidement des conduites, mais j'ai oublié de vous mentionner qu'on a des conduites à double paroi, dont l'espace entre les parois va être instrumenté, c'est-à-dire que s'il y a une perforation, la pression va baisser, il va y avoir une alarme qui va automatiquement fermer l'alimentation de la conduite.

20 **LE PRÉSIDENT :**

25 Madame Cartier...

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

30 Oui?

**LE PRÉSIDENT :**

... il vous reste trois minutes.

35 **M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

40 Ah, mon Dieu! Je vais aller à la prochaine. Je vais parler des enjeux sociaux parce que c'est important, mais ce que je veux vous dire, c'est qu'on a un plan d'action puis de suivi des enjeux sociaux. Il n'y a pas de solutions miracles, mais on a des propositions pour la main-d'oeuvre, le logement, les services de proximité, mais c'est quelque chose qu'on veut faire avec la communauté. On a des idées,

mais on ne décidera pas tout seuls. C'est important qu'on s'assure de prioriser, de faire des choix qui correspondent vraiment aux besoins de la communauté.

5 La restauration, on a des plans de restauration pour les deux sites, le parc à résidus puis le complexe minier. C'est important de s'assurer que la réhabilitation des sites, elle se fait avec l'objectif qu'il n'y ait plus d'intervention humaine dans le futur, de s'assurer qu'on pense dès le début à la vocation future du site, puis c'est à déterminer avec les acteurs du milieu. Il y a des garanties financières qui sont associées au plan de restauration. Ces garanties financières là sont entre les mains du gouvernement. 10 Tous les cinq ans, on révise les plans de restauration, les garanties financières sont ajustées. Et, je m'en vais à la prochaine.

15 Puis je voulais vous parler de l'échéancier prévisionnel parce que c'est important. Monsieur le président a parlé, le BAPE va rendre sa décision à la fin de l'année 2024, en parallèle le ministère de l'Environnement va, lui aussi, faire l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet et pourrait émettre un décret quelque part en 2025. Mais nous, après ça, il nous reste beaucoup de choses à faire. Il nous reste notamment à financer le projet dans son ensemble. Je l'ai dit tantôt, il va falloir vider des... 20 les anciennes mines sont pleines d'eau, alors nous, on doit faire une opération qu'on appelle la mise en valeur du projet, qui comprend deux années de dénoyage, et là, on aura des centaines de permis aussi à déposer pour construire et éventuellement opérer l'usine, si bien qu'on ne pense pas être en opération avant 2030.

Je vous remercie. Merci. Je suis désolée d'avoir dépassé. Merci à vous tous de m'avoir écoutée.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame Cartier, merci à vous.

Donc, nous allons ouvrir le registre et prendre 15 minutes de repos. Merci.

30  
\_\_\_\_\_  
**SURSPENSION DE LA SÉANCE À 20 H 29**  
**REPRISE DE LA SÉANCE À 20 H 48**  
\_\_\_\_\_

35  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**LE PRÉSIDENT :**

40 Alors, j'appelle... S'il vous plaît. J'appelle maître Rodrigue Turgeon.

---

**M. RODRIGUE TURGEON**

5 **M. RODRIGUE TURGEON :**

Rebonjour, monsieur le commissaire... bien, monsieur le président, mais monsieur le commissaire, madame la commissaire. En faisant des recherches sur la base de données Mining Intelligence, je suis tombé, là, au mois de mai dernier, sur un rapport de gestion interne de l'initiateur qui a été publié en date du 11 avril de cette année, et on tentait de comprendre pourquoi, en fait, le projet, après des années à être en attente d'un avis de recevabilité, soudainement avait obtenu, là, le feu vert. C'est un élément qui était important à nos yeux, et on croyait que dans ce document interne là, on avait certaines pistes, là, qui pouvaient répondre à la question.

15 Et juste pour vous fournir le contexte, il y a une convention qui a été signée entre l'initiateur et la compagnie Glencore, la Fonderie Horne, le 23 janvier 2024, donc au début de cette année-ci. Cette convention-là, ce n'est pas banal, elle visait à fournir à Glencore une protection contre les risques et les pertes supplémentaires encourus par la Fonderie Horne et ses entreprises et actifs qui sont occasionnés par les opérations de l'initiateur. Et, fait à souligner, bien, en fait, ce qui nous est sauté aux yeux, c'est que dans ce rapport-là, on indiquait, le rapport de Falco daté du mois d'avril, on indiquait que 20 le 9 février 2024, soit deux semaines après la signature du contrat entre Falco et Glencore, le ministère de l'Environnement relançait soudainement la minière Falco avec une série de demandes de précisions, de renseignements complémentaires concernant son avis de recevabilité.

25 Et là, peu de temps après, en fait quatre jours plus tard, Falco répond au ministère de l'Environnement sans donner de réponses précises aux questions, mais simplement en s'engageant à fournir les renseignements demandés avant la consultation publique du BAPE. C'est des documents qui viennent tout juste d'être déposés, là, il y a quelques semaines à peine.

30 Et là, j'arrive, je vous promets, à la fin du préambule.

**LE PRÉSIDENT :**

Il faudrait arriver à la conclusion, c'est-à-dire la question.

35

**M. RODRIGUE TURGEON :**

Oui. Bien, en fait, c'est ça, c'est... Un mois plus tard, le 15 mars, le Ministère, sans recevoir les documents, concluait que le dossier était recevable.

40

5 J'ai posé la question le 21 mai dernier au président de Falco, et je veux poser la même question idéalement au ministère de l'Environnement, mais je vous la pose à vous. On voulait savoir si c'est cette... si cette convention-là intervenue entre la minière et Glencore est liée à la soudaine décision du ministère de l'Environnement de classer le projet Horne 5 comme recevable?

Le président, le 21 mai dernier, il n'a pas nié, mais simplement, il s'est contenté de me dire : « Posez la question au ministère de l'Environnement. » Alors, voilà ma question.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Je peux vous dire que nous avons le document auquel vous faites référence, il n'y a pas de problème, et on va le rendre public sans doute... en tout cas, on va discuter de ça, mais nous l'avons. La question est très claire, en fait. Je demanderais à madame Gagnon de répondre.

15 **M<sup>me</sup> ALYSON GAGNON :**

Oui, monsieur le président. Il n'y a pas de lien entre la convention de licence qui a été signée par le promoteur et la recevabilité qui a été émise par notre ministère. Donc, la responsabilité a été émise étant donné que le ministère a jugé que le promoteur a déposé tous les documents qui étaient requis pour débiter l'analyse environnementale.

20 Puis pour les documents qui étaient manquants à ce moment- là, on s'est assuré que le promoteur pouvait s'engager à les fournir avant la période... avant la période des audiences publiques. Donc, le promoteur s'est engagé à fournir ces documents-là, donc nous avons pu émettre l'avis de recevabilité.

25 **LE PRÉSIDENT :**

30 Et, en fait, c'est un aspect qui a été souligné notamment lors de la rencontre préparatoire publique, cette espèce de long délai sur lequel s'étaient finalement les premières demandes par rapport aux dernières, on parle d'environ sept ans, enfin vous me corrigerez, madame Gagnon. Qu'est-ce qui explique ce délai énorme? Parce que, finalement, ce n'est pas juste un délai, le délai sous-tend aussi que certains documents qui ont été faits à partir de données X il y a, admettons, une dizaine d'années, j'exagère, bien, ces données-là n'ont plus rien à voir que les données de l'année Y. Alors, qu'est-ce qui explique ce long délai, selon vous?

35 **M<sup>me</sup> ALYSON GAGNON :**

Oui. Donc, effectivement, il s'est écoulé plusieurs années entre le dépôt de l'étude d'impact et l'avis de recevabilité. Il y a plusieurs raisons qui expliquent cela.

5 Bien, d'abord, il y a eu des délais entre le moment où on a posé des questions au promoteur et le moment qu'on a reçu des réponses. Il y a aussi, une des explications, c'est que c'est un projet qui a beaucoup d'enjeux, je pense que ça a été mentionné plus tôt par les citoyens, c'est un gros projet, beaucoup de... il y a beaucoup d'informations à analyser, donc ça fait en sorte qu'il y a eu beaucoup de rencontres entre l'initiateur et nos experts, notamment sur le sujet de la qualité de l'air. Ça explique en partie nos délais.

10 Pour ce qui est de l'élément que vous mentionnez, qu'il s'est écoulé beaucoup de temps puis des données ne pourraient être plus mises à jour, par exemple, bien il y a certaines mises à jour qui ont été demandées au promoteur, je pense notamment à l'étude de circulation. Le promoteur en avait déposé une au début de la procédure. C'était basé sur des hypothèses qu'il y avait une voie de circulation qui allait être faite. Entre-temps, la voie de circulation a été construite, donc on a demandé au promoteur de remettre cette étude-là à jour pour qu'elle soit actualisée.

15 Donc, c'est ma réponse.

**LE PRÉSIDENT :**

20 Monsieur Lessard?

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

25 Merci. Je veux juste être certain qu'on parle bien du même document, donc, parce que nous, c'est ça, on a les documents, là, par rapport à... nous, on a le résumé, c'est l'*Operating License and Indemnity Agreement* que vous parlez?

**M. RODRIGUE TURGEON :**

30 J'ai le document en version française...

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

Oui.

35 **M. RODRIGUE TURGEON :**

40 ... qui est intitulé : « Rapport de gestion pour les périodes de trois et six mois terminés le 31 décembre 2023 ». C'est un document qui porte l'effigie de Ressources Falco, qui a été publié le 11 avril dernier.

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

O.K. Puis quand vous parlez de... vous parlez d'une licence aussi, vous?

5 **M. RODRIGUE TURGEON :**

En fait, j'ai mentionné que j'ai trouvé ce document-là sur la banque de données Mining Intelligence.

10 **M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

O.K.

15 **M. RODRIGUE TURGEON :**

Mais je crois qu'il est accessible aussi via SEDAR.

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

20 Oui, O.K. Bon, bien, c'est ça.

**M. RODRIGUE TURGEON :**

25 Donc, ce n'est pas un document interne, là, on ne s'est pas infiltré dans la banque de données de la compagnie.

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

O.K.

30

**M. RODRIGUE TURGEON :**

Mais il faut quand même user de certains accès, là, pour, c'est ça, les obtenir.

35 **M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

Oui, c'est bon, je voulais juste être certain. Donc, c'est le document qu'on a trouvé sur SEDAR. Nous, on a le résumé qui est en français, mais... puis il y a une version anglaise aussi du document qu'on a trouvée, mais on ne l'a pas trouvé en français, de l'*operating licence* au complet, là, le document au complet. C'est-tu possible, ça?

40

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

Pardon? Là, ce que vous me demandez, c'est si... le résumé en anglais puis il y a un résumé en français?

5

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

Bien là, on a un résumé en français, je me demandais si le document dans son ensemble existait en français? Dans le fond, c'est la question que je me posais.

10

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

Le document, il a été rédigé puis signé en anglais.

15

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

Anglais, puis là, on a... Parfait.

20

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

On a la traduction.

25

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

C'est bon, merci.

30

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

Puis juste pour préciser, dans le fond, vous parlez de deux documents différents. Monsieur Turgeon, vous parlez d'un rapport de gestion de gouvernance interne; puis vous, vous parlez de la licence d'exploitation qui a été signée en...

35

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

En janvier.

40

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

Oui, c'est ça.

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

C'est bien ça, oui oui, exactement.

5 **M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

Vous parlez de ces deux documents.

10 **M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

C'est ça. Je voulais juste, justement, clarifier qu'on parle des bonnes choses. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

15 Pour compléter votre question, et avant d'appeler le prochain intervenant, madame Cartier, dans sa réponse, le ministère de l'Environnement disait que vous avez... une des raisons qui explique cet horizon de temps que vous avez pris dans l'élaboration de votre dossier, c'est le délai que vous avez pris pour répondre à certaines questions. Pourriez-vous être un peu plus explicite?

20 **M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

Alors, oui, monsieur le président. Parce que, en fait, il y a eu plusieurs événements. Il y a effectivement eu beaucoup de discussions autour de l'enjeu de la qualité d'air, les premières modélisations qu'on a faites, après ça le plan de réduction. Nous, on est retourné à l'ingénierie pour travailler sur un plan concret puis des mesures vraiment techniques, là, d'ingénierie, formuler des réponses. Donc, la partie de la qualité d'air a été aussi importante dans nos discussions.

25 Je dirais aussi que ce qui s'est passé, la situation qui s'est passée avec la qualité d'air ici puis l'arsenic, ça a aussi à un moment donné, je dirais, immobilisé certaines rencontres qu'on devait avoir, puis là, bien, on comprend que la situation a fait que ça a été plus que des mois, là, avant que... des rencontres qui étaient cédulées pour discuter des enjeux de qualité d'air ont été annulées puis recédulées peut-être un an plus tard.

30 Donc, c'est un ensemble, je dirais, de facteurs qui ont fait qu'il y a eu tout ce délai.

35 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que l'épisode de l'arsenic aurait pu hypothéquer votre projet?

40

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

5 Bien, est-ce que vous voulez être plus précis dans « hypothéquer notre projet »? Je pense effectivement que toute la question de la conformité du projet à l'article notamment 197 du RAA, bien je pense qu'on a été dans de l'incertitude entre notre position puis la... ce que le Ministère...

**LE PRÉSIDENT :**

10 Je vais vous arrêter parce que...

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

15 C'est ça, on ne veut pas aller...

**LE PRÉSIDENT :**

20 ... l'article 197 fera l'objet de longues discussions certainement pour la commission, du moins, et sans doute pour le ministère de l'Environnement et le ministère de la Santé.

Monsieur Turgeon, merci.

**M. RODRIGUE TURGEON :**

25 Pourrais-je me permettre une courte sous-question?

**LE PRÉSIDENT :**

30 Il n'y a pas de sous-question aujourd'hui.

**M. RODRIGUE TURGEON :**

O.K., pas aujourd'hui? O.K. On y reviendra.

**LE PRÉSIDENT :**

35 En fait, c'est juste pour... je voudrais que...

**M. RODRIGUE TURGEON :**

40 Je comprends.

**LE PRÉSIDENT :**

... dans la mesure du possible, favoriser le plus de participants.

5 **M. RODRIGUE TURGEON :**

Je me demandais juste si c'était possible d'obtenir à quelque part cette convention de licence?

10 **LE PRÉSIDENT :**

Demain... demain, j'ai l'intention de donner deux questions, d'allouer deux questions par intervention.

15 **M. RODRIGUE TURGEON :**

D'accord, merci.

20 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Marc-André Larose? Attendez un petit peu, là. Larose, excusez-moi.

---

**M. MARC-ANDRÉ LAROSE**

25 **M. MARC-ANDRÉ LAROSE :**

Bonjour. Marc-André Larose, cogestionnaire à la mobilisation et à la défense collective des droits de l'Association des locataires de l'Abitibi-Témiscamingue.

30 Bon, avec l'état de l'occupation des logements qui est déjà très préoccupante à Rouyn-Noranda, de la pénurie de logements actuelle s'ajoute... à la pénurie de logements actuelle s'ajoute aussi la relocalisation de 200 ménages dans la zone tampon qui va venir dans les prochaines années, il est déjà très difficile de se loger à Rouyn-Noranda puis les coûts des loyers et des propriétés est également très élevé. Quels seront les effets du projet Horne 5 sur le logement à Rouyn-Noranda et comment le promoteur compte ne pas exacerber la crise du logement qui est déjà en place?

35

**LE PRÉSIDENT :**

40 Très bien. Je vais peut-être commencer, puis je laisserai la... je céderai la place à mes collègues après, je vais commencer -- peut-être que ça va vous surprendre -- par la Ville de Rouyn.

Je voudrais savoir : qu'est-ce que... depuis maintenant de nombreuses années que la Ville de Rouyn sait qu'il y a un projet qui est en structuration, qu'est-ce que la Ville de Rouyn a mis en place pour... en prévoyant, finalement, cet afflux de... ou cet ajout potentiel de travailleurs qui entraînerait une pression importante sur le logement?

5

**M<sup>me</sup> JOSÉE BANVILLE :**

Donc, la Ville de Rouyn-Noranda ne s'est pas nécessairement attardée uniquement au projet de Falco en soi, la situation du logement, c'est par rapport à plusieurs éléments, là, sur le territoire. La Ville de Rouyn a apporté différentes modifications réglementaires à sa réglementation municipale au cours des dernières années afin, là, de favoriser une forme de densification, que ce soit de la densification douce. Notamment, il y a des promoteurs qui ont soumis des projets à la Ville pour changer le règlement de zonage, exemple, pour faire augmenter le nombre d'unités de logement par bâtiment dans certaines zones, ce que la Ville a fait les procédures pour modifier, bien sûr en respect de Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

10

15

On a également mis en place ce qu'on appelle, nous, le logement additionnel. Donc, dans des secteurs où on permet présentement uniquement des résidences unifamiliales isolées, maintenant il est permis de faire un logement additionnel, qu'on appelle. Donc, sans avoir à modifier le zonage, on permet ce deuxième logement-là. Ça, c'est en vigueur depuis 2022.

20

On a également... présentement, on est en processus de modification réglementaire pour permettre le logement intergénérationnel. Le logement intergénérationnel va être plus au niveau des milieux rural, riverain et agricole, dû au fait qu'on ne peut pas permettre le logement additionnel dans ces milieux-là parce qu'au point de vue du MAMH, c'est considéré trop comme de la densification pour respecter les orientations gouvernementales. Donc, on s'est tourné vers une solution pour le logement intergénérationnel, mais qui oblige un lien de sang, un lien de parenté à ce moment-là pour ces unités-là.

25

Également, on travaille présentement, là, il y a un projet qui a été déposé aussi, qui va entrer en vigueur, si tout se déroule bien, au début décembre, ce qu'on appelle les unités d'habitation accessoire isolées, donc pour permettre des unités indépendantes sur des terrains déjà construits en périmètre urbain dans certains secteurs pour permettre des logements dans ces bâtiments accessoires là, qui va venir répondre, là, à une forme de densification douce.

30

35

Également, la Ville a exercé un contrôle au niveau de l'hébergement touristique de type résidence de tourisme de courte durée, c'est-à-dire qu'on est venu contrôler, là, les logements de type Airbnb pour ne pas les autoriser partout sur le territoire, parce qu'au départ, ils étaient autorisés dans tout le secteur de la ville de Rouyn-Noranda. Maintenant, il est vraiment ciblé dans certains secteurs.

40

5 La Ville aussi travaille avec des organismes, là, au niveau de l'OMH et des organismes aussi, certains OBNL, pour mettre sur pied des projets en logement social. La Ville contribue à ces projets-là par soit l'octroi de terrains, donc des cessions de terrains, des crédits de taxes, également des branchements au niveau des services municipaux.

10 La Ville également travaille sur... avec des... encore là, avec d'autres partenaires sur des projets de logements abordables, sur lequel la Ville s'est engagée également à fournir des crédits de taxes pour ces unités-là qui doivent répondre à des programmes spécifiques au niveau du gouvernement aussi, là. Donc, c'est des engagements. S'ils répondent et sont acceptés dans les programmes, la Ville va accorder des crédits de taxes, là, pour... notamment, il y a deux projets présentement, 60 unités et 96 unités.

15 Dans les dernières années, la Ville a également fait l'acquisition de terrains auprès du ministère des Ressources naturelles et des Forêts pour créer des réserves foncières pour du développement futur au niveau résidentiel. Notamment, on a justement le secteur Senator qui vise à relocaliser les gens de la zone tampon en partie, mais qui pourra éventuellement répondre aussi à d'autres besoins en matière de logements.

20 La Ville a aussi fait l'acquisition de terrains privés dans le secteur Noranda-Nord, lac Dufault. Donc, on se bâtit une forme de réserve foncière dans le cas où les promoteurs ne seraient pas au rendez-vous. Parce qu'il faut savoir aussi que les promoteurs privés sont propriétaires de certaines parties de territoire et puis qu'ils peuvent déposer des projets de développement à la Ville. Dans ce sens-là, la Ville...

25 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Banville?

30 **M<sup>me</sup> JOSÉE BANVILLE :**

Oui?

**LE PRÉSIDENT :**

35 Je vois que vous n'étiez pas du tout préparée à la question!

**M<sup>me</sup> JOSÉE BANVILLE :**

40 Je veux juste dire que la Ville participe aussi pour la contribution pour les nouveaux... à des nouveaux projets de développement résidentiel en fonction de notre Règlement sur les ententes

relatives aux travaux municipaux. Donc, la Ville contribue financièrement à certains projets, là, pour... quand il y a de la mise en place d'infrastructures qui sont nécessaires.

Donc, en gros, là, c'est...

5

**LE PRÉSIDENT :**

Mais, en résumé, sur un horizon quinquennal, au cours des cinq dernières années, toutes ces initiatives de la Ville ont eu quel impact en termes de nouveaux logements? Et pour les cinq prochaines années, tous ces projets vont, selon vous ou selon la Ville, entraîner le développement de combien de nouvelles... nouveaux logements?

10

**M<sup>me</sup> JOSÉE BANVILLE :**

On n'a pas fait de projection sur ce que ça va entraîner. Par contre, si on regarde, là, depuis 2020 le nombre total de logements créés pour le territoire de Rouyn-Noranda, on en avait 193 unités de logement créés en 2020; en 2021, 181; en 2022, 203; et en 2023, 194. Donc, c'est quand même près de 200 unités annuellement qui s'ajoutent.

15

**LE PRÉSIDENT :**

O.K.

20

**M<sup>me</sup> JOSÉE BANVILLE :**

Puis on voit aussi dans les statistiques que tout ce qui est au niveau du bâtiment multifamilial, il y a aussi plus de constructions multifamiliales qui s'effectuent sur le territoire. D'ailleurs, les terrains que la Ville était propriétaire, qu'elle vend dans son périmètre urbain, c'est souvent pour des projets multifamiliaux puis on impose un nombre minimal, dans certains cas, d'unités et on fixe aussi un délai de construction pour s'assurer que c'est vraiment... les unités vont être livrées, et la Ville s'assure de reprendre le terrain si le projet ne se fait pas pour éviter de la spéculation.

25

30

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez fait l'exercice de savoir quel est le pourcentage de logements, le 200 par année en moyenne, quel pourcentage ça représente? Et parallèlement, faire le même exercice pour la croissance, s'il y en a, de la taille de la population?

35

40

**M<sup>me</sup> JOSÉE BANVILLE :**

Non.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Pour voir si ça converge ou si ça diverge.

10 **M<sup>me</sup> JOSÉE BANVILLE :**

On n'a pas fait cet exercice. Par contre, présentement, il y a... on a mandaté une firme privée qui est à faire une étude sur les besoins en logements, qui va nous dresser aussi un portrait de la situation actuelle, avec des pistes de solution, puis on va recevoir le rapport, là, au cours de l'automne cette année.

15

**LE PRÉSIDENT :**

Puis ma dernière question, puis je laisserai la place après à mes collègues, c'est : vous prévoyez quoi au cours des cinq prochaines années, surtout si le projet de mine se concrétisait, est-ce que la Ville serait mal prise, est-ce que la Ville est confiante de pouvoir répondre à la satisfaction, à la demande?

20

**M<sup>me</sup> JOSÉE BANVILLE :**

Bien, dans cinq ans, le projet ne sera pas encore finalisé, ne sera pas encore opérationnel, mais la Ville, avec les discussions qu'elle a avec certains promoteurs privés qui sont aussi en attente de voir ce qui se passe peut-être pour faire lever des projets...

25

**LE PRÉSIDENT :**

Attendez un petit peu, là.

30

**M<sup>me</sup> JOSÉE BANVILLE :**

Oui.

35

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Cartier, d'ici cinq ans, rien n'aura été fait encore?

40

**M<sup>me</sup> JOSÉE BANVILLE :**

Non non non, pas rien, mais, je veux dire, la mine ne sera pas en opération encore à ce moment-là.

5

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Mais je voulais dire : elle ne sera pas en opération parce que vous considérez que le dénoyage ne fait pas partie de l'activité de la mine, c'est ça?

10

**M<sup>me</sup> JOSÉE BANVILLE :**

Oui, parce que ça va être des travaux temporaires pour le dénoyage. Je vais laisser madame...

15

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, madame Cartier, s'il vous plaît.

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

20

Effectivement, il va y avoir des activités de dénoyage, mais qui n'auront pas le même impact en termes d'emplois que l'exploitation. Donc, comme j'ai dit tantôt, au plus tôt on serait en opération en 2030, mais donc, vous êtes quand même dans... pas très loin avec votre cinq ans, là, on est presque à six ans. Mais donc, il n'y aura pas le même impact, mais il y aura des travaux qui auront débuté, de construction.

25

**LE PRÉSIDENT :**

Mais dans cinq ans, dans cinq ans, réalistement, vous allez commencer les travaux?

30

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

Oui oui, on va être dans la période de construction, effectivement.

35

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, d'où ma question, madame Banville.

40

**M<sup>me</sup> JOSÉE BANVILLE :**

5 Bien, en fait, c'est qu'on ne connaît pas vraiment les besoins en logements que la minière va avoir de besoin puisqu'on sait qu'il y a de la main-d'oeuvre déjà actuellement en place, qui font déjà de la route. En région, des gens de Val-d'Or viennent travailler à Rouyn, des gens près de La Sarre viennent travailler à Rouyn, ils retournent chez eux à chaque soir, donc ils n'auront pas, eux, nécessairement besoin de logements additionnels. Des gens qui font peut-être du *fly in fly out* actuellement vont peut-être décider de rester ici à Rouyn-Noranda plutôt puis de venir travailler sur le terrain directement.

10 Donc, je sais que Falco était supposée de faire une étude pour essayer de déterminer le nombre de logements qu'ils auraient besoin au niveau... quand la mine va être en exploitation, mais je crois que cette étude-là n'est... je ne sais pas si c'est terminé. Donc, pour nous, c'était difficile, là, de se prononcer à ce niveau-là.

15 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Lessard?

20 **M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

25 Merci. Ma question s'adresserait, bien, soit à la municipalité ou peut-être au ministère des Affaires municipales. Monsieur, vous parliez, là, justement du programme d'aide financière par rapport à la zone tampon, là, puis la relocalisation de... sur la rue Notre-Dame. Ça, on se posait, dans le fond, la question, peut-être le ministère, à savoir comment ça se passe l'application sur ce programme-là, est-ce qu'actuellement la relocalisation est débutée? On en est où, dans le fond, là?

30 **M<sup>me</sup> VANESSA CONNELLY-LAMOTHE :**

Vanessa Connelly-Lamothe, ministère des Affaires municipales. En fait, il y a deux programmes qui ont été annoncés au mois de juillet justement pour indemniser les locataires et les propriétaires.

35 **LE PRÉSIDENT :**

Pourriez-vous parler plus fort, s'il vous plaît?

40 **M<sup>me</sup> VANESSA CONNELLY-LAMOTHE :**

Oui, oui. Dans le fond, il y a deux programmes qui ont été annoncés au mois de juillet pour indemniser les locataires et les propriétaires visés par la zone tampon. Pour l'instant, les... en fait, les

5 gens, ils ont jusqu'en 2028 pour pouvoir être indemnisés. Donc, t'sais, ça va être d'ici cinq ans que les gens vont être relocalisés, l'ensemble des résidents et des propriétaires vont être relocalisés d'ici cinq ans. Donc... Mais là, les discussions avec les locataires et les propriétaires, là, t'sais, vont commencer. Le programme, il n'y a personne encore qui a déposé une demande d'aide financière, quoi que ce soit, là, on est vraiment dans les débuts du projet.

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

10 O.K. Puis peut-être juste un complément à la Ville : est-ce qu'on envisage des problèmes en termes de disponibilité de logements pour relocaliser les gens, là, actuellement? Oui, vous avez peut-être répondu à la question, mais par rapport à l'application de ce programme-là?

**M<sup>me</sup> JOSÉE BANVILLE :**

15 Oui, peut-être... je vais débiter puis je laisserai ma collègue, là, compléter. Juste dire qu'on travaille présentement sur un projet d'un écoquartier dans le secteur du lac Noranda qui va comporter 200 unités d'habitation. Donc, la Ville a fait une grosse consultation publique, des activités de participation citoyenne pour vraiment définir le quartier qui serait souhaité, autant par les gens à relocaliser que par la population en général, parce que ce n'est pas tous les gens de la zone tampon qui vont nécessairement vouloir aller dans ce secteur-là.

20  
25 Donc, ce projet-là est en cours. Donc, on est à faire des études, là on est rendu à des études sur le terrain, là, des études géotechniques qui vont commencer, par la suite des plans et devis. Donc, c'était plus dans les horizons de 2026, deux mille... début 2027 que les terrains seraient rendus disponibles.

30 Et, à part de ça, bien c'est sûr qu'il va y avoir aussi un roulement de maison, donc il y a des gens de la zone tampon qui vont vouloir aller dans différents milieux. On travaille aussi sur d'autres secteurs, là, pour créer des terrains additionnels.

Je laisserais...

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

35 Combien de familles vous avez dit que ça pourrait accueillir, ce nouveau développement-là?

**M<sup>me</sup> JOSÉE BANVILLE :**

40 On parle de 200 unités de logement.

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

200 unités de logement, O.K. Merci.

5 **M<sup>me</sup> JOSÉE BANVILLE :**

Oui.

10 **M<sup>me</sup> HÉLÈNE PIUZE :**

Oui.

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

15 Aviez-vous un complément de....

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE PIUZE :**

20 Oui, j'aurais... Au niveau des infrastructures municipales, juste pour mentionner, c'est dès 2018, la Ville de Rouyn-Noranda avait signé avec un promoteur privé et avait fait des installations dans le secteur de Noranda-Nord, qui est aux abords du projet de Falco, pour le développement d'à peu près une centaine de nouveaux terrains. De ce développement-là, il y a déjà eu des terrains qui se sont construits, il y a des maisons qui se sont ajoutées, là, à la Ville de Rouyn-Noranda. Le développement a été... le promoteur avait décidé de faire le développement par phases. Il a fait la première phase. Là, il est toujours en attente de phases supplémentaires. Mais parallèlement à ça, la Ville de Rouyn-Noranda avait fait les infrastructures de base pour être en mesure d'accueillir ces terrains-là au niveau des stations de pompage.

30 Actuellement, la Ville de Rouyn-Noranda aussi est en train de regarder la faisabilité pour développer de nouveaux secteurs résidentiels, on est en train de faire des études, comme mentionnait ma collègue, au niveau des études écologiques, voir, là, quelle est la capacité de recevoir des développements futurs, toujours dans un certain périmètre.

35 Comme on avait mentionné, aussi, la Ville de Rouyn-Noranda a certaines contraintes au niveau du développement par rapport à ses réseaux. Donc, au niveau du traitement des eaux usées, par rapport, vous savez, là, la Ville de Rouyn-Noranda, c'est en fonction... Pardon. Excusez.

40 Donc, la Ville de Rouyn-Noranda s'est développée par divers quartiers, donc des stations d'épuration, par exemple, des eaux usées vont être desservies dans diverses infrastructures. Donc, tout dépendant de la demande, elle est dans quel secteur, bien c'est sûr et certain qu'on a des

infrastructures qui sont plus aptes à recevoir des développements de plus grande envergure que d'autres, donc.

5 Mais actuellement, la connaissance du territoire, on a... on est en train de cumuler les données puis on est en train de préparer pour grossir les infrastructures. Mais toujours est-il, la Ville de Rouyn-Noranda va pouvoir en développer une partie, lesquelles... sur lesquelles nous sommes propriétaire des terrains. Il y a d'autres terrains qui vont devoir être développés par des promoteurs avec lesquels la Ville de Rouyn-Noranda a des ententes. Donc, les... certains promoteurs sont en attente de diverses... t'sais, de diverses... bien, des opportunités, là, pour partir leur projet.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Évidemment, nous allons revenir, parce que c'est une question que vous avez soulevée, mais elle est tentaculaire : elle touche les logements, elle touche les services, elle touche les services de santé. Mais pour ce soir, je vais considérer qu'on a fait le tour nécessaire.

**M. MARC-ANDRÉ LAROSE :**

20 Bien, dans ma question, je demandais surtout qu'est-ce que le promoteur comptait faire pour ne pas exacerber la crise du logement.

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

25 O.K., vous visiez spécifiquement le promoteur?

**M. MARC-ANDRÉ LAROSE :**

Le promoteur.

30 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. — Madame Cartier?

35 **M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

40 Merci de votre question. Alors, je vais compléter en disant que, bien, on a travaillé la question du logement. En fait, depuis 2019, avec notre comité cumulatif, ces enjeux-là ont été soulevés, que ce soit le logement, la protection de l'eau potable, les services à la communauté. Donc, déjà, je dirais qu'en 2019, on avait même formé un comité logement au sein de... un sous-comité logement au sein de notre comité consultatif pour aborder cette question-là. On avait réfléchi à la question. Et, bien entendu, on a

actualisé nos réflexions et on a travaillé cet été à un plan d'action et de suivi sur les enjeux sociaux qui a plusieurs volets, dont le logement.

5 Alors, si... et la première chose que je voudrais vous dire, c'est que même si on entrevoit 500 emplois, madame Banville l'a un peu expliqué, on n'attend pas 500 nouveaux arrivants. On a fait une répartition, on a un plan, il ne sera pas parfait, mais on attend plutôt une centaine de nouveaux arrivants pour l'exploitation.

10 Alors, on a différentes solutions qui s'offrent à nous. On ne veut pas décider tout seul, on veut que ce soit fait avec la communauté. On a déjà travaillé sur notre plan en concertation, mais effectivement, on va être là pour du logement, on va prendre notre juste part. On l'a dit : l'important, c'est de s'assurer qu'on amenuise, en fait, qu'on n'exerce pas des pressions, que nos activités n'exercent pas des pressions supplémentaires sur des enjeux sociaux qui sont déjà présents.

15 Alors, par exemple, c'est sûr qu'on a une idée de faire du logement pour, par exemple, des employés qui viendraient pour la construction et de transformer ces logements-là, après, pour en faire plutôt du logement abordable, parce que... et ça, c'est notre réflexion, puis je la soumetts, mais on sait qu'on va devoir en rediscuter avec la communauté, bien, parce que peut-être que nos employés vont avoir accès... pour connaître un peu Rouyn, il y a plein de logements qui se construisent, par exemple, 20 sur la rue Perreault, nos employés auront peut-être accès à ces logements-là, et peut-être que la demande ou les besoins seront plus dans le logement abordable ou dans le logement social, puis là, monsieur... notre président en avait parlé à la SPI, bien, on est prêt à faire des partenariats pour combler ces besoins-là, mais on ne veut pas décider ça tout seul. Je pense que c'est quelque chose qu'il faut faire avec la communauté. On a déjà commencé à faire de la concertation, mais on va 25 continuer à le faire, sur les différents aspects aussi de notre plan d'action sur les enjeux sociaux.

Est-ce que c'est suffisamment... — Pardon, c'est à vous que je dois parler.

30 **LE PRÉSIDENT :**

C'est à moi, oui.

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

35 Est-ce que je réponde à votre question?

**LE PRÉSIDENT :**

40 Oui, en bonne partie, mais peut-être, je vous demanderai, dans un effort ultime, de définir un peu une phrase que vous avez dite : « On va être là », et vous l'avez définie un peu par un ou deux mini

projets, mais quand vous dites : « On va être là », avec qui et comment?

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

5 Bien, je... comme j'ai dit, on a... on avait déjà fait un sous-comité logement, on va se joindre au  
comité logement. En fait, il y en a plus qu'un qui existe, mais on va faire partie, on veut être un acteur,  
on veut être... créer de la synergie, et on veut faire partie de ces comités-là. On a déjà des... on travaille  
10 déjà sur notre comité consultatif, on a des intervenants, on a déjà rencontré des intervenants de  
groupes communautaires. Là, monsieur, je ne l'ai pas déjà rencontré, mais disons, au moment où on  
avait notre comité consultatif, on avait quand même rencontré des intervenants qui sont... qui font  
partie, qui s'intéressent, qui prennent... qui ont à coeur la question du logement.

15 Donc, on n'a pas défini l'ensemble de nos consultations, de comment on va faire la concertation,  
mais on a déjà des intervenants avec qui on a... à qui on a soumis notre plan d'action, qui ont  
commencé à le bonifier, et on est en train de travailler sur... parce que je pense que... on trouve que la  
question qui est difficile, c'est : comment on va chercher l'engagement de la communauté, comment on  
fait la priorisation des projets sur lesquels on va se pencher?

20 Je donne toujours la question des CPE. Notre président, il peut me dire : « Bien, on va faire X  
places en garderie », je dis : « Oui, mais s'il n'y a pas d'éducateurs puis d'éducatrices de la petite  
enfance, on ne sera pas plus avancé. » Alors, il faut que ça vienne du milieu, puis on est prêt à travailler  
avec le milieu pour être sûr qu'on a identifié les besoins et les bonnes solutions.

**LE PRÉSIDENT :**

25 Donc, je présume que vous collaborez avec la Ville?

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

30 Oui, on collabore avec la Ville, on a des... on a...

**LE PRÉSIDENT :**

35 Est-ce que le ministère, le MAMH, peut être aidant?

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

40 Certainement que le MAMH peut être aidant.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Et pourriez-vous articuler?

5 **M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

Bien, je dirais que, effectivement, là, dans la logique de ce que j'ai dit, si notre intervention, elle ne se fait pas au niveau du logement plus privé, mais qu'on veut travailler sur du logement abordable et du logement social, bien je pense que, dans ma compréhension, ça va se faire en partenariat avec différentes instances, tant la Ville probablement que le gouvernement à travers le MAMH, mais franchement, je...

**LE PRÉSIDENT :**

15 C'est bon. Et est-ce que le MAMH a des programmes qui s'inscriraient dans cette volonté de... qu'on vient d'exprimer?

**M<sup>me</sup> VANESSA CONNELLY-LAMOTHE :**

20 Bien, pour l'instant, le gouvernement s'est engagé à construire des logements sociaux et abordables pour répondre aux besoins existants et éventuels à la Ville de Rouyn, puis ça demeure toujours une volonté, puis on travaille actuellement à pied d'oeuvre, là, avec la Société d'habitation du Québec pour soutenir, mais c'est surtout les citoyens qui vont être relocalisés pour l'instant. Mais pour ce qui est des... nous... en fait, le gouvernement travaille beaucoup sur les logements sociaux et  
25 abordables. Donc, c'est... on pourra collaborer effectivement avec l'entreprise.

**LE PRÉSIDENT :**

30 C'est bien, merci. — Merci, monsieur.

Madame Bianca Bédard.

---

**M<sup>me</sup> BIANCA BÉDARD**

35 **M<sup>me</sup> BIANCA BÉDARD :**

Rebonsoir.

40

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir.

5 **M<sup>me</sup> BIANCA BÉDARD :**

Je suis contente que vous ayez ouvert la porte tantôt parce que ma question portait sur l'article 197, donc allons-y.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, c'est votre question, ça... mais je ne pense pas qu'on termine la discussion ce soir.

15 **M<sup>me</sup> BIANCA BÉDARD :**

Parfait, mais on peut quand même...

**LE PRÉSIDENT :**

20 À moins qu'on veille jusqu'à 3 h du matin!

**M<sup>me</sup> BIANCA BÉDARD :**

25 Alors, selon le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, l'article 197 stipule que :

25

*« Il est interdit, à partir du 30 juin 2011, de construire ou de modifier une source de contamination ou d'augmenter la production d'un bien ou d'un service s'il est susceptible d'en résulter une augmentation de la concentration dans l'atmosphère d'un contaminant mentionné à l'article K au-delà de la valeur limite prescrite pour ce contaminant à la colonne 1 de cette annexe ou au-delà de la concentration d'un contaminant. »*

30

Selon l'échantillonnage 2016-2017 présenté dans l'étude d'impact sur l'environnement, on remarque des dépassements pour les particules fines, l'arsenic, le baryum, le cuivre, le manganèse, le nickel et le plomb.

35

Alors, ma question : considérant que le milieu récepteur du projet est déjà saturé de contamination atmosphérique et que de nombreux contaminants excédants... excèdent actuellement la valeur limite, une conséquence directe des opérations de la Fonderie Horne, est-ce que les commissaires peuvent m'expliquer d'un point de vue réglementaire comment un nouveau projet peut être considéré dans un contexte de nombreux seuils dépassés?

40

**LE PRÉSIDENT :**

5 Donc, c'est une question aux commissaires. Écoutez, je ne peux pas présumer de ce que la commission va rédiger dans son rapport, mais disons que c'est un thème qui a fait l'objet de, plusieurs fois, de discussions en commission, donc il est fort probable que ce point-là sera traité.

10 Maintenant, c'est clair aussi que ce point-là, il nous manque à nous aussi, commissaires, beaucoup d'informations que nous espérons, avec vous, aller chercher ensemble. Donc, on commencera dès maintenant, si vous voulez, mais bien honnêtement, je crois qu'on ne pourra pas faire tout le tour parce qu'il est aussi tentaculaire que le logement, là.

15 Peut-être une première question à madame... En fait, j'ai tellement de questions que... Une première question à madame Cartier. Vous avez modélisé la contamination atmosphérique pour les différents contaminants, et là, je parle de la version... la révision 3, donc c'est la dernière. Pourriez-vous nous dire, brièvement... vous avez soumis aussi des tableaux synoptiques à la commission qui parlent un petit peu de ça, là. Pourriez-vous nous dire rapidement l'ordre de grandeur de cette contribution additionnelle de votre projet aux concentrations atmosphériques à Rouyn-Noranda? Je pense que ça, c'est pour établir la toile de fond. Puis ensuite, j'aurai de nombreuses questions à poser au ministère de l'Environnement.

20 Alors, madame Cartier?

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

25 Absolument. Est-ce que vous me permettez de... j'ai un support visuel, qui est le tableau qui montre la contribution, la modélisation. Est-ce qu'on peut mettre ce tableau à l'écran?

30 Alors, monsieur le président, donc vous avez à l'écran la concentration modélisée des métaux qui étaient... qui sont en dépassement, qui étaient aussi en dépassement au moment de la modélisation. Donc, l'arsenic, le baryum, le cuivre et le plomb. Le nickel n'est plus...

Oui?

**LE PRÉSIDENT :**

35 Non, c'est bien, parce que je souhaitais avoir uniquement le tableau pour que je puisse lire.

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

40 D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

Tout à l'heure, il y avait deux photos et je n'arrivais plus à lire. Allez-y, madame Cartier.

5 **M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

Donc... alors, ce que je voulais vous montrer, c'est le tableau de la concentration qui a été modélisé pour les différents métaux qui sont en dépassement actuellement et qui l'étaient au moment de la modélisation, là, dans l'air ambiant de Rouyn-Noranda.

10

**LE PRÉSIDENT :**

Pourriez-vous avoir l'amabilité de préciser pour chacune des colonnes...

15 **M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

20

... pour le premier rang, l'arsenic, ce que chacun des chiffres signifie, pour que nous puissions bien bien comprendre. Donc, la valeur limite, ça, ça se comprend, ça veut dire que c'est la valeur réglementaire.

25 **M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER:**

Exactement. Donc, la colonne de la valeur limite, c'est la valeur qui est prévue au règlement. Puis j'ai dit, je ne sais pas si tout le monde a compris, dans le fond, que le nickel à ce moment-là était en dépassement, mais la norme du nickel a été changée depuis, et donc, ce n'est plus un métal qui est en dépassement dans l'air ambiant.

30

Alors, la troisième et la quatrième colonnes, c'est marqué « Secteur nord, Secteur sud », c'est qu'on a dû, on a... le ministère à un moment donné nous a demandé de séparer notre zone d'étude en deux secteurs : un secteur nord et un secteur sud. Donc, on a fait des modélisations pour chacun des secteurs.

35

On peut présumer qu'il y a des récepteurs sensibles, les maisons, c'est... les maisons au nord vivent une situation particulière, puis les maisons au sud, c'est autrement, peut-être du fait de la position de la fonderie, mais aussi des vents dominants, donc. Alors, on a modélisé en fonction d'un secteur nord et un secteur sud. Et donc, les chiffres qui sont là sont les chiffres de la... qui représentent la

40

contribution du projet à l'air ambiant.

5 Donc, vous lisez bien 0,00000127454 microgramme, et ça, ça se compare avec la valeur limite qui est donc la norme qu'on a vue dans la colonne... qu'on voit dans la colonne 2. Donc, on a cette modélisation pour chacun des secteurs.

10 Dans les dernières colonnes, le titre « Rapport valeur limite sur concentration modélisée » vous indique que, par exemple, pour la ligne de l'arsenic, la contribution du projet, la concentration modélisée, elle est 2 354 fois plus petite que la norme. C'est la même chose, on a un chiffre pour le secteur sud, et là, vous voyez pour le baryum que notre contribution est 38 000 fois inférieure à la norme. Pour le cuivre, notre contribution serait -- puis là, je lis la colonne du secteur nord, vous me suivez -- 1 712 fois inférieure à la norme. Et pour le plomb, notre contribution est 44 000 fois inférieure à la norme. Et donc, vous trouvez des chiffres similaires pour le secteur sud dans la dernière colonne.

15 Est-ce que ça répond à votre question, monsieur le président?

**LE PRÉSIDENT :**

20 Oui, ça répond. Et ça, la modélisation que vous avez réalisée, si j'ai bien compris, et je m'adresse au ministère de l'Environnement, ça, c'est toujours en fonction de l'approche du pire scénario, c'est bien ça, madame Gagnon?

**M<sup>me</sup> ALYSON GAGNON :**

25 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

30 O.K.

**M<sup>me</sup> ALYSON GAGNON :**

Effectivement, on demande au promoteur de modéliser le pire scénario.

35 **LE PRÉSIDENT :**

40 Et vous, dans votre étude d'impact, vous considérez que le pire scénario, ce n'est pas nécessairement la chose la plus brillante, peut-être pas le terme, vous m'en excuserez, parce que vous nous dites que c'est un conservatisme intrinsèque outrancier, est-ce que j'exagère ou c'est bel et bien ce que vous exprimez?

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

5 Je pense que ce qu'on pourrait dire, c'est que notamment, le pire scénario, c'est de faire fonctionner tous les équipements en même temps pendant... 24 heures sur 24, donc en continu, je devrais plutôt dire, puis donc, ce n'est pas un scénario qui est réaliste. Mais si la modélisation est un outil d'aide à la décision, bien on comprend qu'on peut accepter le conservatisme parce que ça nous aide à détecter les endroits où on doit intervenir, où on a peut-être une problématique. C'est difficile à accepter si on essaye d'en faire un outil prédictif, parce qu'alors, il ne représente pas des scénarios qui sont plausibles.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame Cartier.

15 Cette remarque, madame Gagnon, est-ce que... j'imagine que ce n'est pas le seul projet à qui vous demandez d'utiliser une modélisation et qui emprunte à l'approche du pire scénario. Est-ce que c'est une observation qui vous a déjà été transmise dans le cadre de d'autres projets?

20 **M<sup>me</sup> ALYSON GAGNON :**

Effectivement, c'est quelque chose qui est demandé dans tous les projets, on demande toujours aux promoteurs miniers de nous présenter les pires scénarios. Pour ce qui est de votre question concernant : est-ce que ça a été amené par d'autres projets? J'aimerais donner la parole à notre expert Vincent Veilleux qui est en ligne, notre expert en qualité de l'air.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. — Alors, monsieur Veilleux, vous êtes avec nous?

30 **M. VINCENT VEILLEUX :**

Oui.

35 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

40 **M. VINCENT VEILLEUX :**

Bonsoir, bonsoir, monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, monsieur.

5 **M. VINCENT VEILLEUX :**

10 En fait, bien, la réponse va être quand même assez courte. Oui, c'est quand même quelque chose qui est rapporté par différents initiateurs, à l'effet que les demandes du ministère, c'est de présenter des scénarios qui sont du côté de la prudence, surtout quand on est à évaluer un projet qui est encore théorique, donc on se range du côté de la prudence, puis oui, c'est certain que des fois ça fait ressortir des concentrations que les initiateurs estiment peut-être trop élevées ou irréalistes puis on nous le note, mais c'est volontaire de la part du ministère d'avoir une telle approche.

15 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, je comprends que c'est par prudence?

20 **M. VINCENT VEILLEUX :**

25 Oui, par prudence. On est dans une perspective d'évaluation du risque, on sait qu'il y a des incertitudes à différents endroits dans l'exercice, on ne sait pas toujours de quel côté ça penche. Quand on a l'option de choisir un côté, on penche du côté de la prudence, puis à ce moment-là, quand le projet démontre le respect, on est quand même très rassuré que le projet va... devrait se conformer puis ne pas entraîner d'impacts importants au moment où il va se réaliser.

30 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, merci.

35 Madame Gagnon, d'un autre côté, dans l'étude d'impact, l'initiateur a fait valoir... -- moi, c'était la première fois que je voyais ça, mais d'un point de vue scientifique, j'y ai beaucoup réfléchi -- a fait valoir ce qu'il appelle le bilan massique, c'est-à-dire que, dans mes termes -- vous me corrigerez, madame Cartier, là, si je me trompe -- dans mes termes, ça serait que le système de filtration qu'ils ont l'intention de mettre dans la mine est tellement... serait tellement performant, on parle d'une efficacité de 98,6 %, que le rationnel qu'ils appliquent, c'est qu'ils prennent l'air de l'extérieur, avec une concentration donnée, pour approvisionner en air les travailleurs qui travaillent, et que ce même air-là -- vous me corrigerez, hein, si je me trompe -- ce même air-là... -- parce que ce n'est pas évident à comprendre, ce n'est pas facile à comprendre -- ce même air-là serait rejeté, mais après filtration. Et forcément, s'il y a une filtration avec une efficacité de l'ordre de 98,6 %, l'air qui sort, qui a été pris, l'air qui sort serait plus propre que l'air qui a été pris.

40

5 Et la modélisation qui a été faite pour ceci a donné comme résultat, par exemple pour l'arsenic, que l'arsenic qui est compris dans l'air qui rentre dans la mine et qui sort, il a un différentiel de 400... 400 nano... 400 grammes, pardon, 400 grammes pour une année. Évidemment, par rapport à ce que la fonderie émet comme quantité, la fonderie émet 15 millions de grammes. Ça donne un ratio de 0,003. Donc, la qualité de l'air qui sort, par rapport à l'arsenic, est 0,0003 fois meilleure, c'est ça?

Non... Voyez-vous, je suis... moi-même, je suis mêlé. Alors, je voulais savoir, première question : pourquoi cette approche de bilan massique, vous l'avez rejetée? Ça, c'est ma première question.

10 **M<sup>me</sup> ALYSON GAGNON :**

Je passerais la parole encore une fois à notre expert en ligne, Vincent Veilleux.

15 **M. VINCENT VEILLEUX :**

Oui. Bonsoir, monsieur le président.

20 Bien, en fait, je suis d'accord avec vous, ce n'est quand même pas un sujet qui est simple à vulgariser puis à expliquer, mais la première des choses est un peu, disons, technique, mais bon, le règlement prévoit que les concentrations doivent être calculées selon certaines méthodologies bien précises qui sont prévues dans le règlement, donc une modélisation qu'on appelle de niveau 2, qui calcule des concentrations de contaminants en tout point autour des sources et à chaque heure. Donc déjà, le fait de faire un bilan qui soit global, sur une base annuelle, on n'a pas l'information sur l'ensemble du domaine, donc l'information n'est pas sur le pas de temps qui nous intéresse ni avec le  
25 niveau de précision spatial qui nous intéresse. Donc ça, c'est le premier point.

30 Puis j'ajouterais qu'il y a aussi une question que le bilan est calculé en prenant pour acquis que la concentration à l'entrée est la même, qui correspond à la moyenne annuelle, alors que dans les faits, la concentration, elle fluctue tout au long de l'année. Donc, il y a quand même quelque chose qui est un petit peu plus dynamique qu'un bilan annuel global qui devrait être là pour permettre une appréciation avec la précision qu'on s'attend pour ce genre d'évaluation là.

**LE PRÉSIDENT :**

35 Mais, bien sûr, plus vous prolongez la durée durant laquelle vous faites l'échantillonnage, plus vous neutralisez les variations, ça, ça va de soi, là. Si vous prenez les données sur une journée ou sur 15 minutes successives, vous allez avoir beaucoup plus de variations que si vous les prenez sur une année. Ça, c'est quand même quelque chose de bien documenté, mais pourquoi ça joue un rôle aussi important pour vous?  
40

**M. VINCENT VEILLEUX :**

5 Bien, en fait, c'est que dans les avis qui ont été transmis puis dans les opinions qu'on a données sur la question, c'est : si l'air à l'entrée, pour une heure ou une période, disons, assez courte donnée  
10 était assez bonne, par exemple, bien la réduction des contaminants à ce moment-là serait... s'en trouverait réduite. Mais les autres sources qui contribuent dans... sur le projet, les sources extérieures, par exemple, les sources diffuses, bien à ce moment-là pourraient avoir une contribution, là, qui... bien là, ça serait peut-être positif à certains endroits autour de... le bilan pourrait être positif, ça pourrait représenter un ajout à certains endroits autour du site compte tenu de la directionnalité, si on veut, là, associée aux sources de contamination ambiantes. Donc, c'est pour cette raison-là qu'on...

**LE PRÉSIDENT :**

15 Si...

**M. VINCENT VEILLEUX :**

20 Excusez-moi, j'allais ajouter que c'est pour cette raison-là qu'on aurait aimé avoir une évaluation qui serait plus complète puis plus en ligne avec les exigences réglementaires.

**LE PRÉSIDENT :**

25 Je vous remercie, monsieur.

30 Madame Bédard, je voulais juste vous mettre en appétit, parce que, honnêtement, nous avons plusieurs autres questions, notamment des questions d'ordre juridique que nous allons aborder aux autres séquences... aux autres séances, pardon, mais est-ce que ça répond un peu à vos questions?

**M<sup>me</sup> BIANCA BÉDARD :**

35 Bien, pas vraiment.

**LE PRÉSIDENT :**

40 Pas vraiment?

**M<sup>me</sup> BIANCA BÉDARD :**

Non, pas vraiment, dans le sens où, moi, ce que j'en comprends clairement de l'article, c'est qu'il n'y a aucun autre...

**LE PRÉSIDENT :**

Parlez dans le micro.

5 **M<sup>me</sup> BIANCA BÉDARD :**

Ah! Pardon, pardon, pardon. Moi, ce que j'en comprends de l'article, c'est qu'il n'y a aucun projet qui peut être permis tant que les normes actuelles ne sont pas respectées.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'est le cas, madame Gagnon?

15 **M<sup>me</sup> ALYSON GAGNON :**

Monsieur le président, je vais encore passer la parole à notre expert en ligne concernant l'interprétation de l'article 197 du RAA.

20 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Veilleux?

**M. VINCENT VEILLEUX :**

25 Bonsoir. Oui, oui. Bonsoir, monsieur le président.

30 Bien, en fait, l'article 197, là, comme l'a cité madame dont j'oublie le nom, désolé, interdit effectivement d'ajouter des contaminants pour lesquels il y a déjà un dépassement qui est calculé. Donc, effectivement, c'est la raison pour laquelle cette question-là a fait l'objet de nombreux échanges puis que l'initiateur a dû travailler pour faire des réductions, des démonstrations, puis c'est quelque chose qui, au bout du compte, va être évalué à l'analyse de l'acceptabilité environnementale.

**LE PRÉSIDENT :**

35 Au fond de vous, là, est-ce qu'ils peuvent atteindre des émissions zéro?

**M. VINCENT VEILLEUX :**

40 Bien, en fait, ce n'est pas une question d'opinion au fond de moi nécessairement, mais c'est, en fait, le modèle, de la façon qu'il fonctionne, c'est certain que si on lui indique...

**LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi, excusez-moi. Peu importe le modèle, là, je connais plus ou moins les modèles, mais quand même, quand on a un environnement contaminé comme celui de Rouyn-Noranda, quand on a des sols contaminés comme ceux de Rouyn-Noranda, il est manifeste que si on rebrasse les sols, ça met en suspension des poussières de toutes sortes, y compris celles de l'arsenic.

Alors, ne serait-ce qu'au plan uniquement de logique scientifique, il est quasi improbable... puis d'ailleurs jusqu'à un certain point il y a un plaidoyer, je pense, dans l'étude d'impact qui... ce n'est pas que je veux reprendre le plaidoyer, mais je trouve qu'il y a des aspects dans ce plaidoyer qui ont du sens puis il faut les valider, puis il faut les valider juste avec une personne, avec les experts du ministère de l'Environnement.

Alors, au plan juste de la... vous, comme scientifique, est-ce que, considérant ces variables-là, est-ce que vraiment c'est réaliste de demander à l'initiateur de prouver qu'il n'émet aucun contaminant? Là, on est à 0,00001, là. Selon vous?

**M. VINCENT VEILLEUX :**

Bien...

**LE PRÉSIDENT :**

Vous pouvez me dire : « Je ne suis pas un devin », puis je vais arrêter de vous harceler.

**M. VINCENT VEILLEUX :**

Bien, selon moi, si on ajoute des contaminants, il va y en avoir plus. Donc, c'est un peu simpliste comme réponse, mais effectivement, si le projet prévoit faire des ajouts de contaminants dans l'atmosphère, comme vous le dites, que ce soit le rebrassage de sols ou toute autre source, bien à ce moment-là le règlement prévoit qu'il est interdit de les construire ces sources-là. Donc, c'est la raison pour laquelle on a insisté autant sur ce point jusqu'à maintenant.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Permettez-moi, juste pour terminer, parce qu'il y a quand même d'autres personnes, là, pour terminer, j'ai lu à l'INSPQ -- et vous me corrigerez au ministère de la Santé et des Services sociaux -- qu'il y a une étude qui a été réalisée et qui montre que les concentrations de poussières fines, les poussières fines, c'est ce qu'ils appellent le PM2.5, ça veut dire des particules de petite taille, de 2,5 microns de diamètre, micron, c'est très très petit, et qui peuvent atteindre la région alvéolaire, le

système respiratoire, et la région alvéolaire. Donc, les scientifiques, comme le ministère de l'Environnement, accordent beaucoup d'importance aux PM2.5.

5 Il y a une étude de l'INSPQ qui a montré que ces concentrations-là de PM2.5 résultent principalement des feux de cheminée des citoyens de Rouyn-Noranda.

Est-ce que, si on applique le même raisonnement, est-ce que les prochains propriétaires, vous allez leur interdire de faire des feux de foyer?

10 **M. VINCENT VEILLEUX :**

Je pense que pour cette question-là, je ne suis pas peut-être la bonne personne pour répondre sur qu'est-ce qui va être permis ou interdit dans la ville de Rouyn-Noranda, là, mais...

15 **LE PRÉSIDENT :**

Mais pour vous aider...

20 **M. VINCENT VEILLEUX :**

Ce n'est pas visé par l'application de l'article 197 généralement ce genre de sources là, donc je ne peux pas dire que c'est... je ne suis pas en mesure de répondre.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Mais pour vous aider, je vais demander l'avis du ministère de la Santé.

Oui oui, allez-y.

30 **M. STÉPHANE BESSETTE :**

Juste peut-être... Bon, Stéphane Bessette pour le ministère de la Santé et Services sociaux. Votre question plus précisément, pouvez-vous juste me la répéter, si possible?

35 **LE PRÉSIDENT :**

40 Je ne vis pas à Montréal, O.K., je vis à Charlemagne. Charlemagne, qui n'est pas très loin de Montréal, on peut faire des feux de cheminée; à Montréal, essentiellement, on ne peut plus vraiment faire de feux de cheminée, il y a des conditions extrêmes, là. Pourquoi? Parce que les concentrations de particules fines en suspension, les PM2.5, les concentrations sont très élevées et que ça porte atteinte

-- il y a un potentiel que ça porte atteinte à la santé respiratoire des personnes, et surtout les personnes vulnérables.

5 Alors donc, je vous demande à vous, si dans la même... si on applique la même logique que les concentrations de l'air, admettons, pour l'arsenic, est-ce qu'on devrait interdire aux nouveaux arrivants de faire des feux de foyer parce que les concentrations sont déjà très élevées?

**M. STÉPHANE BESSETTE :**

10 Je comprends très bien le point que vous amenez. Je ne peux pas répondre au niveau de la réglementation du ministère de l'Environnement, mais je peux répondre d'un point de vue de santé. Si on observe qu'on a des dépassements de normes journalières pour les particules fines de manière fréquente qui sont dues au chauffage au bois, on pourrait recommander... bien, il y a déjà des recommandations, c'est-à-dire, on recommande aux gens d'utiliser, idéalement, s'ils chauffent au bois, d'utiliser le poêle qui est le plus performant possible, mais en milieu urbain, ça pourrait être des recommandations qui sont émises lorsqu'on a une trop grande densité de gens qui chauffent au bois puis qui émettent des particules fines dans l'air. Donc, c'est une source qui est non négligeable pendant l'hiver.

20 Puis à Rouyn-Noranda, bien on a d'autres sources qui sont... l'été, on a vu avec l'année dernière, puis peut-être un peu moins cette année, mais que les feux de forêt sont des sources de particules fines qui se diffusent de manière... sur de très très grandes étendues, sur lesquels on a peu de contrôle, mais... Puis on a aussi des sources industrielles. Les sources de particules fines à Rouyn-Noranda, je vous dirais, les activités industrielles en ajoutent un peu, mais rarement suffisamment pour qu'on ait des dépassements journaliers.

25 Et puis, je dirais, dans les dernières années, on s'est rendu compte aussi qu'on gagnerait à avoir des stations à de nouveaux endroits pour avoir un meilleur portrait des particules fines.

30 **LE PRÉSIDENT :**

Quand vous parlez des stations, vous parlez des stations d'échantillonnage, là?

**M. STÉPHANE BESSETTE :**

35 Exact, des stations de mesures de qualité de l'air.

**LE PRÉSIDENT :**

40 Alors, madame, je vous assure qu'on va revenir avec ce sujet-là, mais je pense que j'ai répondu à

votre question. Parfait, merci.

Monsieur Émile Cloutier-Brassard.

5

---

**M. ÉMILE CLOUTIER-BRASSARD**

**M. ÉMILE CLOUTIER-BRASSARD :**

10

Bonsoir à tous et à toutes. Émile Cloutier-Brassard, je suis analyste minier chez Eau Secours.

15

Alors, ma question porte essentiellement sur une potentielle atteinte à l'intégrité du lac Dufault, donc de la source d'eau potable de Rouyn-Noranda qui a été, voilà, bon, beaucoup questionnée dans le cadre de ce projet-ci. On a un projet qui nous propose essentiellement l'entreposage de près de 40 millions de tonnes de résidus miniers dans le bassin versant aux abords du lac Dufault et qui, pour transporter ces résidus, prévoit de, voilà, d'installer des conduites aux abords du lac, et pour lesquels des scénarios de rupture ont été développés. L'essentiel des conclusions de ces scénarios de rupture, tant des conduites que des digues des parcs à résidus se veulent optimistes et rassurants, rassurantes, dans la mesure où on nous dit que, bon, l'intégrité de la qualité de l'eau potable et tout ça ne serait pas... voilà, la qualité de l'eau potable ne serait pas affectée par ces éventuelles ruptures, et dans tous les cas le promoteur aurait les moyens de réagir en temps pour mitiger les impacts. Par contre, certaines conclusions amènent l'idée que, à certains niveaux des conduites, le temps de migration d'une goutte d'eau contaminée au lac Dufault pourrait être aussi faible que 22 minutes.

20

25

Ma question est donc la suivante : comment la compagnie prévoit-elle réagir en temps pour prévenir une contamination de la source d'eau potable du lac Dufault, sachant que dans certains cas particulièrement catastrophiques le temps pourrait être aussi court que 22 minutes? Et advenant que ces déversements portent effectivement atteinte à la qualité de l'eau potable, comment Falco prévoit assurer l'approvisionnement en eau de la population de Rouyn-Noranda, donc c'est quoi le plan B dans le pire scénario envisageable?

30

**LE PRÉSIDENT :**

35

Je ris parce que c'est une question, mais je ne sais pas si vous vous êtes donné le mot, elles sont toutes tentaculaires aujourd'hui, là, peut-être parce que je vous ai dit « une seule question », alors vous avez pris des questions qui couvrent large.

40

Peut-être, madame Cartier, juste pour mettre, mettons, mettre la table, juste pour qu'on comprenne. Il y a deux... essentiellement deux types de résidus. Vous me corrigerez si j'ai tort ou si ma compréhension est mauvaise. À ma défense, plusieurs sont venus dire... il y a 22 000 pages, mais c'est

beaucoup plus que 22 000 pages. Donc, il y a les résidus de flottation de la pyrite puis les résidus de concentré de pyrite qui vont aller jusqu'aux installations, là, jusqu'au parc à résidus, là.

5 Aux installations, il y aurait deux parcs : le parc du concentré et le parc de flottaison. Et le parc du concentré, lui, aurait deux membranes : une membrane en dessous, une géomembrane, et une membrane éventuellement par-dessus. Vous demandez qu'ils respectent un niveau A de percolation, ça veut dire 3,3 litres par mètre carré. Puis vous demandez la même chose pour l'autre côté aussi, l'autre parc qui sera à côté, pour les résidus de flottation de la pyrite. Ce parc à résidus ne sera pas couvert, n'aura pas de membrane ni en bas ni en haut, ce que j'ai compris. Vous me corrigerez si vous voulez.  
10 Donc... Et ce parc... ces installations seraient proches de l'ancien site de la mine Vauze qui, elle...

D'ailleurs, j'ouvre une parenthèse. Le ministère des Ressources naturelles, qu'est-ce qui arrive avec ce site minier là, qu'est-ce que vous en faites?

15 **M<sup>me</sup> SOPHIE TURCOTTE :**

Qu'est-ce qu'on en fait?

20 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Parce que, en fait, il devait être réhabilité, mais il ne l'a jamais été.

25 **M<sup>me</sup> SOPHIE TURCOTTE :**

Bien, il est dans notre plan de travail.

30 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais...

35 **M<sup>me</sup> SOPHIE TURCOTTE :**

Oui. On a fait une caractérisation en 2019 sur ce site-là, une première caractérisation, là, phase 2 pour connaître l'état du site. Ensuite est arrivé le vérificateur général du Québec qui est venu faire... valider comment les ministères traitaient leur passif environnemental.

40 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**M<sup>me</sup> SOPHIE TURCOTTE :**

5 Donc, chaque ministère a été audité puis ils nous ont donné des recommandations, dont la création d'un cadre de référence et des outils pour la priorisation des sites qui a été faite par le ministère de l'Environnement.

10 Donc, tout... on a repris un pas de recul sur tous nos sites qui avaient déjà été caractérisés, on les a passés dans ces outils de priorisation là, puis là, maintenant, le site a une cote pour commencer des travaux éventuellement, dans un délai de cinq ans, selon le cadre de référence.

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

15 Alors, je reviens vers vous. Donc, ce site-là, ce qu'on indique dans l'étude d'impact, c'est, lorsqu'il y a du ruissellement, entre autres, l'eau va charrier plusieurs contaminants vers éventuellement le parc, et du parc vers le ruisseau qui se jette dans le lac Dufault. Le ruisseau... c'est le ruisseau Vauze?

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

20 Le ruisseau Vauze.

**LE PRÉSIDENT :**

25 O.K. Qui se jette dans le lac Dufault. Et... Qui se jette dans le lac Rouyn?

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

30 Le lac Waite. Alors, je ne sais pas si vous parlez de...

**LE PRÉSIDENT :**

Le lac Waite, oui. Le lac Waite.

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER.**

35 ... l'effluent que nous, nous proposons.

40

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ça, c'est le lac Waite, O.K. Donc, le parc à résidus, l'eau finalement va se retrouver dans le lac Waite.

5

Le lac Waite, vous, ces rejets-là, le ministère de l'Environnement a établi des objectifs environnementaux de rejet préliminaires. Ces objectifs environnementaux préliminaires sont déjà dépassés dans le lac Waite, sans qu'il y ait contribution du parc à résidus.

10

Donc, je vous interpellerai éventuellement sur qu'est-ce qu'on fait avec ça, là, finalement, là, est-ce qu'on change de lac, est-ce que vous augmentez vos objectifs ou quoi?

15

Donc, au fond, le lac Dufault, qu'est-ce qui est rejeté dans le lac Dufault? Il n'y a rien qui est rejeté dans le lac Dufault?

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

Non, dans la proposition de projet qu'on fait, il n'y a rien qui est rejeté directement dans le lac Dufault.

20

**LE PRÉSIDENT :**

Par contre, vous allez pomper l'eau du lac Dufault jusqu'à un maximum?

25

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

Non.

**LE PRÉSIDENT :**

30

Ça, c'est le lac Rouyn?

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

35

Rouyn.

**LE PRÉSIDENT :**

Jusqu'à un maximum de 72 mètres cubes à l'heure?

40

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

Mètres cubes à l'heure.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Par contre, vous avez dit qu'il est possible dans certaines circonstances que vous alliez puiser l'eau au lac Dufault, à partir des conduites qui amènent l'eau à la Fonderie Horne?

10 **M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

Donc, ce n'est pas dans certaines circonstances, c'est que pour l'instant, le seul plan qu'on a qui est valable, c'est de construire une conduite qui irait chercher de l'eau fraîche dans le lac Rouyn, mais par contre, on aimerait ça trouver une alternative.

15 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça.

20 **M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

25 Puis tantôt, j'ai expliqué qu'à côté de notre site, il y a le bassin Nord-Osisko, alors on regarde, on est en discussion avec la fonderie, on a fait des essais pour voir, au lieu d'aller au lac Rouyn, si on ne pourrait pas prendre notre eau dans le bassin Nord-Osisko. Et on a déjà regardé cette alternative-là avec la fonderie de se... je m'excuse de dire « connecter », de venir prendre source à partir de la grosse conduite qui prend son eau dans le lac Dufault, donc prendre une partie de la capacité qui est déjà dans cette conduite-là.

30 Mais donc, c'est le... disons que c'est peut-être la troisième alternative, là, c'est une alternative proposée.

**LE PRÉSIDENT :**

35 Donc, le lac Dufault ne reçoit... ne devrait recevoir aucun contaminant, par contre il peut voir son eau pompée, une eau additionnelle pompée?

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER:**

40 Peut. C'est notre... ce n'est pas la première alternative, mais c'est un plan alternatif.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Donc, ça répond en bonne partie à la question.

5

Maintenant, à la Ville de Rouyn, si l'eau est pompée, est-ce que vous avez été interpellé là-dessus? Parce que si votre population, vous prévoyez qu'elle va croître, même légèrement, donc vous augmentez le logement, vous allez... est-ce que ça peut avoir un impact sur les infrastructures d'eau? Est-ce que ça pourrait hypothéquer le niveau de l'eau du lac Dufault? Est-ce que vous avez fait des études là-dessus, ou?

10

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE PIUZE :**

Bonjour. Hélène... Donc, au niveau des... Premièrement, il y a... dans votre question, il y a deux questions. La première chose, c'est...

15

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, j'imite les personnes qui viennent me voir.

20

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE PIUZE :**

Sauf que moi, je ne suis pas commissaire, là. Je fais du mieux que je peux.

25

**LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

30

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE PIUZE :**

Donc, dans le fond, au niveau de l'eau potable, juste pour faire le lien avec l'eau potable, la Ville de Rouyn-Noranda, l'eau potable, elle est acheminée, c'est une conduite de Glencore, c'est Glencore qui a la responsabilité d'acheminer l'eau, parce qu'on utilise un tiers de l'eau pompée au niveau du lac Dufault. Donc, ce qui est la capacité, là, du lac Dufault exactement à se régénérer, je n'ai pas cette information-là actuellement.

35

Par contre, ce que je peux vous dire au niveau des infrastructures de la Ville de Rouyn-Noranda, donc l'eau qu'on reçoit, qu'on traite par jour, la Ville de Rouyn-Noranda traite environ 11 500 mètres cubes par jour. Donc, c'est l'eau aussi qu'on va distribuer. Notre capacité d'usine journalière, elle peut monter jusqu'à 16 000 mètres cubes par jour. Donc, on est à l'intérieur de nos capacités.

40

5 Si je peux juste aussi faire un parallèle au niveau de notre usine, cette usine-là dessert environ 80 % de la population de Rouyn-Noranda en eau potable. Donc, vous le savez, Rouyn-Noranda a deux... bien, un pôle urbain puis ensuite a des pôles secondaires. Une grande partie des pôles secondaires sont desservis par des installations individuelles, mais ce qui est pour l'installation, ce qu'on va parler, là, vraiment municipale, notre principale source d'approvisionnement au niveau de l'eau potable, c'est l'usine centre, qui est, bien, au centre-ville, tout près du centre hospitalier. Donc, on arrive à desservir 80.

10 Au niveau des capacités de traitement, on n'a pas d'enjeux de ce côté-là, on est capable de le faire, et la Ville de Rouyn-Noranda, même, parce que c'est une infrastructure, on a un bassin, un réservoir de 4 000 mètres cubes, on a grossi, on a doublé sa capacité d'entreposage aussi pour être en mesure justement d'avoir une plus grande période de stockage dans la journée pour être pratiquement capable de stocker toute la journée d'eau traitée.

15 Donc, pour le traitement en lien avec les développements futurs qu'on aurait sur le territoire, la Ville ne voit pas d'enjeux de ce côté-là.

**LE PRÉSIDENT :**

20 Excellent, merci. — Ça répond, monsieur?

**M. ÉMILE CLOUTIER-BRASSARD :**

25 Plus ou moins, dans la mesure où je n'ai pas tout à fait entendu parler de plan B en cas d'atteinte à l'intégrité finalement de cette source d'eau potable qui est le lac Dufault. Mais, je veux dire, advenant le...

**LE PRÉSIDENT :**

30 Porter atteinte à l'intégrité à quel niveau? Il n'y a pas de contaminants qui se rendraient, il y a...

**M. ÉMILE CLOUTIER-BRASSARD :**

35 Selon les scénarios, les modélisations qui s'appuient sur, vous le savez, là, mais tout un paquet d'hypothèses, il y a effectivement très peu de contaminants qui se rendraient aux dires de la compagnie, mais si on pense, par exemple, aux ruptures de digue, on parle quand même de 60 000 mètres cubes d'eau contaminée qu'on estime qui vont atteindre le lac Dufault, on prévoit, par exemple, je n'ai pas les chiffres exacts en tête, mais que les niveaux de cuivre dans le lac Dufault vont augmenter d'au moins 10 %, et qu'avant de revenir à leur état initial, ça va prendre au-dessus de deux ans. Puis c'est vrai pour 40 plein d'autres contaminants, dont le zinc, le cadmium, et cetera, et cetera. Et puis ça, c'est selon les

modèles de la compagnie.

5 Mais advenant certains éléments qui n'auraient pas été modélisés, par exemple une fuite dans une période, hypothétique, mais je ne sais pas, moi, d'éclosion de COVID ou quelque chose de cet ordre-là qui limite un peu les capacités à réagir, advenant finalement que le lac Dufault soit impacté par ces déversements-là, la question est relativement simple, c'est juste : on fait quoi, qu'est-ce qui est prévu et est-ce que des garanties sont prévues pour la Ville, pour les citoyens?

10 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais prendre votre question, mais elle est quand même différente de la première, hein, parce que là, vous avez mis...

15 **M. ÉMILE CLOUTIER-BRASSARD :**

J'ajoute des éléments, oui, mais...

20 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est ça, s'il y a un accident, bien, ça change tout.

25 **M. ÉMILE CLOUTIER-BRASSARD :**

Bien, c'était l'essence de la première question, parce que...

30 **LE PRÉSIDENT :**

O.K., même...

35 **M. ÉMILE CLOUTIER-BRASSARD :**

... le temps de migration de 22 minutes, c'est en cas de rupture de la conduite. Là, j'ajoute la rupture des digues du parc à résidus, mais c'est essentiellement la même question.

40 **LE PRÉSIDENT :**

C'est quoi le pire? Madame Cartier, c'est quoi le pire scénario que vous avez envisagé par rapport à la contamination du lac Dufault?

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

5 Bien, on a fait des études de bris de digue et de bris de conduite. L'objectif des études, c'était  
premièrement non pas de... on s'est posé la question : qu'en est-il si un bris de digue se produit? On  
n'était pas dans les probabilités, on s'est dit : si ça se passe, qu'est-ce qu'on peut faire, comment on  
arrive à avoir un plan d'intervention d'urgence qui est approprié?

10 Donc, on a fait faire... on a demandé à des experts de faire des modélisations et on a fait une...  
bréché la digue du côté du ruisseau Vauze et on a fait faire... ils ont fait la même chose, ils ont bréché la  
digue du lac Waite. Ils ont regardé comment les résidus, qui sont des résidus épaissis, qu'est-ce que  
c'est leur capacité de s'étendre. Donc, ils ont modélisé cette distance-là.

15 Et là, après, on a fait une étude des conséquences. On s'est dit : si en même temps qu'il y a des  
résidus qui ont... que ça a bréché, on a une pluie torrentielle qui se passe et qu'elle amène des résidus  
dans le lac, et là, ils ont fait des modélisations avec différents scénarios, différentes conditions de  
météo, printemps, été, hiver, glace, en tout cas je me souviens qu'il y avait de la glace, et donc ils ont  
regardé comment ce panache-là se déplaçait.

20 Ils avaient comme préoccupation de protéger la prise d'eau potable qui se trouve à être plutôt  
comme dans la partie sud du lac. Donc, ils ont regardé comment le panache, avec les vents, avec les  
conditions de glace, c'était, comment il se déplaçait, et leur modélisation a conclu, l'étude a conclu que  
ça prenait un certain temps, mais que jamais on ne dépassait les critères de qualité d'eau potable à ce  
moment-là.

25 Puis, en fait, on aurait peut-être, ce n'est pas ce soir, mais un expert qui a fait les modélisations,  
qui est à Calgary, mais qui serait disponible pour vous en parler un peu plus.

**LE PRÉSIDENT :**

30 D'accord, merci. — Ça répond, monsieur?

**M. ÉMILE CLOUTIER-BRASSARD :**

35 J'en conclus qu'on ne prévoit pas de plan B du fait de notre confiance au modèle, ultimement.

**LE PRÉSIDENT :**

40 C'est ce que vous avez compris. C'est ce que j'ai compris aussi.

**M. ÉMILE CLOUTIER-BRASSARD :**

Parfait. Bien, ça répond, dans ce cas-là.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. — Monsieur Émile... Non non, excusez-moi. Madame Valérie Plante-Lévesque.

10 **M<sup>me</sup> VALÉRIE PLANTE-LÉVESQUE**

**M<sup>me</sup> VALÉRIE PLANTE-LÉVESQUE :**

15 Bonjour. Donc moi, je suis une mère de famille du quartier Noranda. Ma maison se situe en dehors de la zone tampon, là, donc je vais demeurer à cet endroit. Je suis tout de même à proximité, là, de la fonderie Horne. Selon ma compréhension du dossier, là, ma famille fera partie des premiers récepteurs sensibles de la sismicité, tout comme l'école Notre-Dame à laquelle ira un jour ma fille.

20 Je dois déjà avoir des discussions difficiles avec ma fille, là, concernant la qualité de l'air, les risques entourant la présence d'industries lourdes à côté de chez nous, notamment lui expliquer les procédures à suivre dans le cas d'émanations toxiques de la fonderie, pourquoi on entend régulièrement une alarme retentir dans notre quartier. Dans le cadre du projet Horne 5, je comprends que je vais maintenant devoir lui expliquer les bonnes pratiques en matière d'événements sismiques majeurs et pourquoi son foyer tremble quotidiennement.

25 Je me demandais donc si... je me demandais donc si les effets cumulatifs de l'exposition des risques industriels, j'avais écrit : « Particulièrement chez les enfants », mais je me rends compte que je suis affectée moi aussi, donc je me demandais si, c'est ça, si les risques de l'exposition aux risques industriels ont été pris en compte et s'il y a des mesures prévues pour réduire ces risques psychosociaux là chez la population?

30 **LE PRÉSIDENT :**

35 C'est ce que je disais, des questions tentaculaires. Il y a deux... -- je m'intéresse à vous, madame Gagnon -- il y a deux types de vibrations, si j'ai bien compris ce que j'ai lu, la vibration qui serait due au dynamitage et la vibration qui serait due à la sismicité, c'est-à-dire un réajustement du massif rocheux. Est-ce que vous pourriez nous dire un peu ce qu'on fait dans un cas comme dans l'autre?

40

**M<sup>me</sup> ALYSON GAGNON :**

Alyson Gagnon, ministère de l'Environnement.

5           Donc effectivement, vous l'avez bien nommé, il y a une... excusez-moi, il y a des vibrations qui peuvent être causées par les sautages. Pour cela, le ministère l'encadre par la directive 019 sur l'industrie minière. Donc, nous avons des normes en termes de vibrations puis on demande au promoteur de mettre... de faire un suivi puis de garder ces données-là pendant une période de deux ans. Donc, le contrôle environnemental peut vérifier que le promoteur suit les normes.

10           Donc, la norme spécifiquement, c'est de 12,7 millimètres par seconde, puis le promoteur a réalisé une modélisation pour évaluer, là, quel serait l'impact de ces vibrations. Il était loin de la norme, donc on est dans les alentours de 5, je n'ai pas le chiffre exact. Donc, ça va être regardé lors de l'analyse environnementale, mais pour le moment, on constate qu'ils se conformeraient aux normes de la directive 019.

15           Pour ce qui est de la... du côté de votre question qui concerne la sismicité. Donc effectivement, des sautages miniers, des activités minières peuvent entraîner des tremblements de terre. Donc, ça arrive. Ce qu'on a comme données présentement, certaines données, là, de sismicité Canada, qui nous ont été transmises par le MRNF, c'est que c'est quand même dans une faible proportion que les tremblements de terre sont causés par l'activité minière, comparativement aux tremblements de terre naturels. Puis en général, ils sont d'une intensité qui ne va pas causer des dommages. Donc, c'est ce que je pourrais dire à ce niveau-là. Mais, aussi, c'est que la science ne nous permet pas de prédire la sismicité, là, autant naturelle qu'indue.

20           **LE PRÉSIDENT :**

25           Très bien. Vous avez ces données comparatives entre les effets sismiques à partir d'une mine et les effets sismiques à partir de tremblements naturels, est-ce que c'est contenu dans... vous avez dit que le MRNF vous a transmis l'information, est-ce que vous avez un document, quelque chose que vous pourriez déposer à la commission?

30           **M<sup>me</sup> ALYSON GAGNON :**

35           Nous avons une note technique que, j'imagine, pourrait être rendue publique. Je vais pouvoir vérifier avec le MRNF, mais...

40           **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

**M<sup>me</sup> ALYSON GAGNON :**

Mais oui, effectivement, on pourrait le déposer à la commission. Peut-être qu'ils ont quelque chose aussi à rajouter sur la note technique, je ne le sais pas.

5

**LE PRÉSIDENT :**

Puis c'est quoi l'intensité? Donnez-nous un exemple d'une intensité d'un tremblement de terre. Je sais qu'on entend parler, bon, 4,5 à l'échelle de Richter, 5, 6, 7 des fois. Alors, mettons que s'il y a des effets sismiques à partir d'une mine, ça serait de l'ordre de quoi?

10

**M<sup>me</sup> ALYSON GAGNON :**

Je ne m'avancerai pas sur des chiffres, je ne veux pas me prétendre experte en sismicité, mais ce que je vous ai rapporté tout à l'heure, il y a des exemples dans la note que je ne peux pas vous nommer de mémoire, mais ça fait référence à l'échelle de Richter.

15

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. O.K. Puis qu'est-ce qu'en pense le ministère de la Santé en termes d'impacts de ces effets-là? Est-ce que ça a été documenté? Parce que ce n'est pas seulement la fille de madame, mais c'est elle-même aussi qui est troublée, qui est angoissée.

20

**M. STÉPHANE BESSETTE :**

Stéphane Bessette, pour le MSSS.

25

Dans le fond, ce que je peux vous partager, c'est l'expérience qui a été vécue à Malartic, ou peut-être d'autres exemples qu'on a connus récemment, je vous dirais, dans la région. À Malartic, le problème était... bon, on parle d'une mine à ciel ouvert, on parle d'une mine où, lorsqu'on était plus en surface, les vibrations puis la suppression d'air, je veux dire, engageaient un plus haut niveau de dérangement de la population. On s'est rendu compte au fil du temps que plus on était en profondeur puis moins le niveau de dérangement semblait élevé.

30

Là, on parle de... Puis, au fond, il faut savoir que la norme de 12.7 millimètres seconde n'a pas été établie en fonction du dérangement humain de la perception de ces vibrations-là ou de cette vibration-là, mais bien pour protéger des dommages aux bâtiments.

35

Donc, ça fait plusieurs années que nous, on mentionne que ce n'est pas parce qu'il y a un respect de cette norme-là qu'il n'y a pas de niveau de dérangement au niveau de la population. Puis je

40

5 comprends que le promoteur fait aussi un engagement qui est en dessous du 12.7 millimètres, à 5 millimètres seconde, mais même à ce niveau de vibration là, pour certaines fréquences, puis tout dépendant de la durée des sautages, il pourrait y avoir des dérangements, des gens dérangés dans la population. Puis ça, c'est c'est aussi indiqué dans l'évaluation du promoteur, dans son étude d'impact, c'est mentionné aussi que les perceptions... les sautages peuvent être perçus à des vibrations aussi faibles que 0.3 à 0.5 millimètre seconde.

**LE PRÉSIDENT :**

10 Le ministère de la Sécurité publique... Merci.

**M. STÉPHANE BESSETTE :**

15 Mais peut-être juste au niveau de la sismicité induite, par contre, là on a moins de connaissances, on a moins d'expertise. On nous avait demandé dans le cadre, là, des éléments au niveau de l'expertise, demandé si on avait vérifié les effets qui pourraient être induits par un événement sismique sur les bâtiments du réseau de la santé. À cet effet-là, je vous dirais que pour le moment, malheureusement, on n'a pas encore fini de creuser la question, là.

20 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, merci.

25 Le ministère de la Santé publique, vous avez indiqué dans des échanges au cours de la semaine avec un de nos analystes, Pierre Batellier, le fait que vous n'avez pas proprement d'expertise là-dedans. Par contre, vous suivez quatre projets de recherche qui touchent les risques sismiques. Pourriez-vous nous en parler un peu? Bien, je sais qu'il y a trois recherches qui sont terminées, sur les quatre.

30 **M<sup>me</sup> DANIELLE GUIMOND :**

35 En fait... Bonjour, bonsoir, monsieur le président. Effectivement, il y a des projets, dans le fond, qui sont financés par le cadre de prévention des sinistres. C'est des projets qui visent à évaluer le dommage moyen annuel, donc sur le résidentiel, donc pour des territoires bien spécifiques. Mais on s'entend que ce sont des risques sismiques qui sont naturels.

40 Il y a deux projets qui sont terminés, donc à Montréal et dans le Grand Montréal. Il y en a un qui est toujours en cours dans la vallée du Saint-Laurent, donc le couloir qui part de Gatineau jusqu'à Québec. Donc, ça devrait se terminer en 2025. Donc, c'est vraiment ces trois projets-là qui sont financés par la Direction de la prévention, planification.

En fait, ce que ça fait, c'est que ça permet de porter un regard sur la position du risque sismique en lien avec d'autres risques naturels en termes de conséquences, puis ça va nous permettre aussi de construire un inventaire de bâtiments qui vont être caractérisés au niveau structurel.

5           Donc, pour aller un petit peu plus loin dans la connaissance, le risque sismique qui est de cause anthropique ne fait pas partie de ces projets de recherche là parce que ce que le cadre de prévention souhaite, c'est d'abord de développer la connaissance sur le risque sismique qui est dit naturel, qui est présent sur une grande partie du territoire, là, québécois.

10           Pour justement les risques sismiques, c'est davantage à la compagnie donc d'évaluer le risque, la conséquence qui peut s'en suivre à ce niveau-là. Et ce sont des projets qui sont réalisés par des institutions universitaires, là.

15           **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous financez une partie?

20           **M<sup>me</sup> DANIELLE GUIMOND :**

C'est financé par le programme du ministère de la Sécurité publique, Cadre de prévention des sinistres.

25           **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

30           Madame Cartier, qu'est-ce que... je sais qu'il y a tout un volet aussi... madame, vous restiez, si j'ai bien compris, dans le quartier Notre-Dame, mais vous ne serez pas touchée par les déménagements, mais ça reste quand même un quartier relativement proche, un des quartiers les plus proches de... il y a les rues de Lilas, tout ça, là, mais proche de la mine. Vous avez prévu quand même un examen des résidences autour du projet de mine, là, autour de la mine. Pourriez-vous nous dire un peu de quoi il s'agit, qu'est-ce que vous avez l'intention de faire, quand est-ce que ça commencerait et comment vous assureriez le suivi de ça?

35           **M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

Ça fait beaucoup de questions en même temps. Je vais commencer...

40

**LE PRÉSIDENT :**

C'est...

5 **M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

Oui.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Ce qu'on appelle l'influence grégaire.

15 **M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

Je vais essayer de commencer par la première. Donc, dans le fond, je l'ai déjà dit, je l'ai dit tantôt dans la présentation, l'objectif, c'est d'assurer l'intégrité des résidences, des bâtiments, des infrastructures puis des équipements sensibles, et donc, on a proposé un plan qu'on appelle : « Intégrité résidences, infrastructures et équipements », et la première étape de ce plan-là, c'est de prévoir un inventaire des infrastructures, des bâtiments et de faire des inspections.

20 La mécanique de ça n'est pas tout à fait définie, on en a parlé, mais on va le continuer avec... en collaboration avec la communauté, mais l'idée, c'est plus sur une base volontaire que les gens accepteraient de faire faire une inspection à la fois extérieure, peut-être de l'intérieur, selon ce qu'ils veulent puis qui nous permettrait aussi d'évaluer les bâtiments. Donc, c'est la première étape.

25 Ça se complète avec un programme de suivi, donc avec des capteurs. Je pourrais vous mettre une image, là, mais des géophones, des capteurs, qui sont... nous, on en aura sous terre, à chaque fois qu'il y a un sautage, pour bien comprendre qu'est-ce qui se passe, mais il y en aura aussi qui seront positionnés en surface. On va développer un programme de suivi avec une firme d'acousticiens, des gens spécialisés en acoustique et vibrations, qui vont nous aider à positionner puis à choisir les endroits pour que ça soit près des récepteurs sensibles puis que ça soit représentatif.

30 Donc, on a un expert ici qui pourrait, dans un moment ultérieur, vous présenter un peu ce qu'ils font en termes de suivi, mais il y a vraiment beaucoup d'alternatives pour bien suivre qu'est-ce qui se passe.

35 **LE PRÉSIDENT :**

40 Est-ce que ça tient compte de la variabilité de la construction des maisons?

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

5 Oui, bien j'allais ajouter que l'objectif de se conformer à la valeur de 5 millimètres par seconde, c'est quand même... c'est une valeur limite qui est appropriée pour des bâtiments historiques ou quand ils font des sautages près d'hôpitaux, d'endroits où il y a des équipements sensibles. On a encore un expert ici qui pourrait vous parler de son expérience, mais le 5 millimètres par seconde a cet objectif parce qu'il est approprié pour les bâtiments historiques.

10 Donc oui, les gens nous ont souvent dit : « Dans le quartier Notre-Dame, nos maisons, peut-être qu'elles ne sont pas aux standards d'aujourd'hui », mais cette limite-là qu'on s'est donnée vise à les protéger.

15 Je dois ajouter qu'on vise le 5 millimètres par seconde et on va se donner une norme de vigie, où on va commencer à réagir si on est rendu à 4 ou quelque part entre 4 et 5, on va déjà être capable de réagir.

20 Mais je ne veux pas empiéter trop, mais ce que je veux dire aussi, c'est que ce système-là de collecte d'informations va nous permettre... parce que là, on a travaillé avec un modèle, mais au fur et à mesure qu'on va faire des sautages puis qu'on va récolter de l'information, on va raffiner notre modèle, on va être capable de mieux prédire comment les endroits, avec les capteurs qui sont placés à plusieurs endroits, est-ce que ça réagit à ces endroits-là comme on avait prévu dans notre modèle, et donc d'ajuster les sautages.

**LE PRÉSIDENT :**

25 Vous avez prévu éventuellement un mode de compensation, de dédommagement?

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

30 Oui, alors je me suis arrêtée après le programme de suivi, mais il y aura effectivement un programme à la fois de communication et un programme de gestion des signalements et de compensation, et ce programme-là, il va être développé avec le milieu, avec les acteurs du milieu. C'est quelque chose qu'on va faire en concertation.

35 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Meloche?

40

**M<sup>me</sup> GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :**

5 Ma question était justement : qu'est-ce que vous allez faire pour rassurer les citoyens en termes d'informations? Est-ce que vous pouvez préciser un peu plus dans votre plan qu'est-ce qui est prévu en termes de relation avec la communauté?

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

10 Oui, bien, en fait, c'est certain qu'il va y avoir... s'il y a des... Premièrement, la première chose qu'on a prévue, c'est de choisir le moment des sautages dans la journée, à la fin de la journée, parce que l'expérience nous dit qu'au moment du retour à la maison, quand les gens sont plus actifs, c'est moins dérangeant, donc, et aussi ça ajoute un élément de prévisibilité. Alors, on sait qu'est-ce qui se passe si on sent... s'il y a une perception, si on sent la vibration. Donc, d'avoir cette planification-là des sautages, c'était déjà important.

15 Mais aussi, on va être capable de mettre en ligne rapidement, parce que les résultats des niveaux de l'amplitude de la vibration, de la vitesse de la vibration, ça va nous arriver rapidement, on va être capable de mettre ça sur un site qui va être accessible à tous, donc les gens vont être capables de savoir qu'est-ce qui se passe.

20 Puis on sait que dans la région, quand il y a des... il y a eu des événements sismiques, ils ont développé des guides de cohabitation, mais aussi, entre autres, on sait que quand ça arrive, il y a des informations qui arrivent rapidement par texto, que ce soit aux médias, pour être capable d'informer la population puis que les citoyens sachent qu'est-ce qui s'est passé. Donc, on va aussi avoir des groupes, on va être capable d'avoir du suivi de ce qui se passe.

**M<sup>me</sup> GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :**

30 Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Lessard?

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

35 Juste, je voulais revenir peut-être à un volet de votre question, que j'ai cru comprendre qu'il y avait aussi le volet des effets psychosociaux, dans le fond, le stress, dans le fond, de... par rapport à ces nuisances-là.

**M<sup>me</sup> VALÉRIE PLANTE-LÉVESQUE :**

5 Parler des impacts peut-être plus... T'sais, dans le fond, moi ma question, c'est : on connaît la limite de saturation de l'air, on connaît la limite de saturation des bâtiments, mais ma saturation à moi, la saturation de ma fille, elle, est-ce qu'on la connaît?

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

10 [Indiscernable] du cerveau.

**M<sup>me</sup> VALÉRIE PLANTE-LÉVESQUE :**

15 Oui, c'est ça, le fait qu'on est déjà exposé, là on en rajoute une couche, est-ce que ça, on le sait? J'imagine que c'est plus pour la Santé publique, je ne le sais pas trop, mais...

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

20 Peut-être, monsieur à la Santé... oui, au ministère de la Santé, peut-être, est-ce que c'est documenté, peut-être l'impact sur la santé psychologique de ce type de nuisance là, tout ça? J'aurais tendance à vous laisser aller, là.

**M. STÉPHANE BESSETTE :**

25 Stéphane Bessette pour le ministère de la Santé.

30 Je vais revenir sur l'expérience qu'on a vécue à Malartic, c'est un dossier sur lequel j'ai travaillé pendant plus de 10 ans. Le niveau de dérangement en lien... il y a des gens... t'sais, au fond, il faut comprendre qu'il y a une sensibilité qui varie d'un individu à l'autre, qui varie en fonction aussi des différentes clientèles. Les enfants font partie des clientèles vulnérables, en santé publique, on a les personnes âgées aussi de l'autre côté puis les personnes qui ont des maladies chroniques, et puis il y a aussi des gens qui sont plus sensibles aux vibrations, puis c'est possible aussi qu'il y a des gens que ça dérange beaucoup plus que d'autres. Il y a des gens qui vont... qui peuvent ne pas s'habituer aux sautages. Ça, ça s'est vu. Il y a des gens aussi qui vont être plus tolérants à endurer les vibrations.

35 Mais ce qui ressort beaucoup dans la littérature, c'est lorsqu'il y a... en l'absence, on va dire, de mesures d'informations qui sont comme régulières et qui viennent vraiment bien informer les gens, l'effet de sursaut ou l'anticipation des dommages aux propriétés, c'est souvent des éléments qui ressortent beaucoup et puis qui ajoutent finalement aux nuisances vécues.

40 Mais je ne peux pas répondre d'une manière, on va dire, générale puis de dire : « Telle personne

5 va réagir de telle manière », tout ce que je pourrais dire plutôt, c'est que ça ne prend pas nécessairement une grande vitesse de vibration avec une... habituellement, c'est des basses fréquences, pour que les gens soient dérangés. Mais le niveau de dérangement va varier d'un individu à l'autre puis... mais les enfants sont habituellement plus sensibles, ça fait partie des clientèles vulnérables.

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

10 Puis il pourrait-tu y avoir des... -- comment je dirais? -- des moyens ou des façons de, peut-être, de mieux accompagner les gens pour peut-être diminuer ce stress-là, ou? Est-ce qu'il y a des études là-dessus ou des approches?

**M. STÉPHANE BESSETTE :**

15 Ce que j'explique souvent, c'est que d'avoir un bon programme d'informations...

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

20 Oui.

**M. STÉPHANE BESSETTE :**

25 ... ça permet de réduire un peu ces effets-là, mais il y a vraiment des gens qui sont plus sensibles que d'autres.

30 D'avoir des sautages, de vivre des sautages tous les jours, on ne se cachera pas que c'est un impact, une nuisance qui peut être vraiment un irritant pour plusieurs personnes qui sont à proximité de la mine.

35 Oui oui, mais ces choses-là ont été étudiées aussi par l'INSPQ, ont été bien documentées dans au moins trois études, à ma connaissance, là, des études qui ont été déposées dans le cadre de la commission, là.

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

35 Ah, oui? O.K. O.K. Je n'ai pas tout lu les...

**M. STÉPHANE BESSETTE :**

40 Non non, c'est quand même des longs documents.

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

Ah, aujourd'hui? Bon, bien j'ai une bonne excuse. C'est bon.

5 **M. STÉPHANE BESSETTE :**

Ces documents ont été déposés il y a quelques jours, par contre.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Je peux vous dire qu'on les a reçus aujourd'hui, là. Merci. — Merci madame.

Madame Manon Lessard-Bélanger.

15

---

**M<sup>me</sup> MANON LESSARD-BÉLANGER**

**M<sup>me</sup> MANON LESSARD-BÉLANGER :**

20

Bonsoir.

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, madame.

25

**M<sup>me</sup> MANON LESSARD-BÉLANGER :**

30

O.K. Donc, je voulais vous dire en arrivant ici, j'avais deux questions qui portaient directement sur la pertinence et l'utilité de la commission, du BAPE, mais comme je suis limitée à une question, puis j'ai une question qui m'est venue en tête à la présentation de madame Cartier, là, au nom de Falco, bien je vous évite ces deux questions-là puis je vais aller à celle-là plutôt.

Donc, je me demandais comment...

35

**LE PRÉSIDENT :**

Fiou! J'ai eu des chaleurs, madame!

40

**M<sup>me</sup> MANON LESSARD-BÉLANGER :**

Bien, de toute façon, il y a quelqu'un qui a posé une de mes deux questions.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Ah, d'accord.

**M<sup>me</sup> MANON LESSARD-BÉLANGER :**

10

O.K. Donc, je me demandais comment Falco concilie le fait de considérer que c'est le cuivre puis le zinc qui font partie de l'extraction comme étant des minéraux critiques et stratégiques, alors que, bien, ils vont être envoyés à la Fonderie Horne qui va imposer une pénalité pour le zinc parce que, pour eux, c'est considéré comme une impureté. Donc, finalement, pour ce qui est de Falco, c'est leur 75 % d'or qui leur donne leurs revenus, et tout le zinc qu'ils vont produire, même si c'est un minéral critique et stratégique, parce qu'ils vont avoir une pénalité. Donc, comment ils concilient ce fait-là?

15

**LE PRÉSIDENT :**

20

Il est 10 h 30. Je ne veux pas vous faire... si vous voulez rester jusqu'à 1 h, moi, ça va me faire plaisir, là, mais... Ce que je vais faire, je vais demander au ministère... il y a un ministère à qui nous avons demandé de faire une petite présentation de deux, trois minutes sur ce qu'est un... les métaux critiques et stratégiques, comment on les définit. Parce que j'ai l'impression, à la lecture de l'étude d'impact, il y a une confusion pas mal entre... c'est comme si on mettait les deux ensemble pour dire que c'est critique et stratégique.

25

C'est au ministère de la Santé publique, de la Sécurité publique? Pardon.

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

30

C'est le ministère.

**LE PRÉSIDENT :**

35

Ressources naturelles, merci.

Alors, madame, est-ce que vous seriez prête à faire votre présentation?

40

**M<sup>me</sup> SOPHIE TURCOTTE :**

C'est mon collègue, monsieur Jocelyn Douheret, qui est en ligne qui va faire la présentation.

5 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Si ça ne vous dérange pas, là, juste pour qu'on puisse comprendre avant d'envoyer la question à madame Cartier.

10

---

**PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS  
M. JOCELYN DOUHERET**

**M. JOCELYN DOUHERET :**

15

Oui, bonsoir.

**LE PRÉSIDENT :**

20

Bonsoir. Donc... Oui?

**M. JOCELYN DOUHERET :**

25

Bonsoir. Je fais à distance, je ne sais pas si c'est correct pour tout le monde. Vous m'entendez bien?

Donc, je vais vous faire une brève présentation de, effectivement, bon, le Plan québécois de valorisation des minéraux critiques et stratégiques.

30

Donc, mon nom est Jocelyn Douheret, je suis directeur des politiques minières au ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

35

Donc, je vais partager ma présentation tout de suite. Voilà. Et puis on va aller assez rapidement à la question, ou plutôt à la réponse qui est souhaitée.

40

Bon, déjà, au départ, il faut savoir que ce sont des minéraux qui sont en forte croissance, on voit qu'il y a une demande énorme, et c'est connu depuis 2019-2020, donc ce n'est pas très récent, et on sait aussi qu'au Québec, il y a effectivement ce potentiel-là, et on voit les augmentations qui étaient déjà anticipées en 2019-2020 pour ces minéraux-là.

5 Alors, les minéraux critiques et stratégiques au Québec, au départ, on a mis deux catégories. La première catégorie, ce sont les minéraux critiques. Qu'est-ce qu'on appelle des minéraux critiques, ce sont des minéraux, comme on décrit aussi, qui sont essentiels aux secteurs clés de l'économie, haute technologie, on pense notamment au semi-conducteur, on pense à des minéraux qui sont essentiels à la décarbonation, donc tous ceux qui sont utilisés au niveau des batteries notamment, et qui présentent un risque élevé d'approvisionnement et qui n'ont pas de substituts commerciaux. En d'autres termes, si on n'a pas ces minéraux-là on ne peut pas prendre autre chose pour réaliser notre produit.

10 Les minéraux qui sont dits stratégiques, ça, c'est plutôt une vision qui nous appartient à nous, gouvernement du Québec, et on décide... en fait, on a caractérisé ces minéraux-là comme ceux qui sont nécessaires à la mise en oeuvre de nos grandes politiques au Québec, notamment le Plan pour l'économie verte, on parle aussi de l'électrification des transports, et cetera.

15 Donc, on en a, des minéraux, 28 aujourd'hui dans notre liste de minéraux critiques et stratégiques. On voit qu'il y en a qui sont critiques, donc qui sont nécessaires à l'approvisionnement des usines québécoises de transformation et qui sont nécessaires, je dirais, pour nos économies. Donc, on voit que le zinc est présent là et le cuivre aussi. Et puis il y a les minéraux qui sont dits stratégiques, et là, on tombe dans une autre catégorie de minéraux.

20 Donc, ceux qui sont critiques, on le voit ici, c'est qu'ils sont difficiles, je dirais, de les substituer, et puis on les utilise, on les transforme déjà au Québec pour certains, ou on est capable d'alimenter certaines usines d'affinage.

25 Donc, voilà pour les deux catégories de minéraux critiques et stratégiques.

**LE PRÉSIDENT :**

Donc... Excusez-moi?

30 **M. JOCELYN DOUHERET :**

Oui?

35 **LE PRÉSIDENT :**

Revenez sur la planche. Donc, je comprends donc que cuivre et zinc ne font pas partie des stratégiques?

40

**M. JOCELYN DOUHERET :**

5 Bien, ils sont critiques parce qu'ils ne sont pas remplacés, et ils sont nécessaires quand même à notamment nos industries, il y a des industries qui les utilisent au Québec, notamment on va le voir un peu plus tard, au-delà de la fonderie, il y a aussi des technologies... des usines d'affinage, et un peu plus loin, on peut même utiliser le cuivre pour en faire des câbles.

10 Donc, je dirais qu'il y a déjà une économie qui est reliée à certains de ces éléments-là; le cuivre et le zinc en font partie.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Mais je reprends ma question quand même.

15 **M. JOCELYN DOUHERET :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

20 Quand, dans l'étude d'impact, on dit : « Le cuivre et le zinc font partie des métaux critiques et stratégiques », c'est faux?

25 **M. JOCELYN DOUHERET :**

Ils font partie des métaux critiques, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

30 Ils sont critiques seulement?

**M. JOCELYN DOUHERET :**

35 Oui, ils sont critiques, et à quelque part, c'est un peu, je dirais, arbitraire, mais d'une certaine manière, ils sont aussi stratégiques puisque le cuivre et le zinc, et le cuivre en particulier, rentrent dans la fabrication des batteries et dans toute l'électrification des transports. C'est une autre utilisation qu'on a.

40 Donc, d'une certaine manière, si on pouvait... certains minéraux peuvent être à la fois critiques, c'est-à-dire pas de substitut commercial, il y a quand même des risques, et ils sont aussi stratégiques,

dans le sens où ils sont utilisés pour des technologies qui viennent au service de nos politiques, notamment de décarbonation.

**LE PRÉSIDENT :**

5

Et est-ce qu'il faut que les métaux critiques respectent les trois critères que vous avez à votre gauche, ou un des trois?

**M. JOCELYN DOUHERET :**

10

Bonne question. De mémoire, on est pas mal sur une moyenne des trois, c'est-à-dire qu'essentiels aux secteurs clés de l'économie, donc de la décarbonation, évidemment le zinc et le cuivre, on les retrouve là; le risque d'approvisionnement, oui, parce que souvent, c'est contrôlé par d'autres pays; puis il n'y a pas de substitut commercial, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, il n'y a pas de meilleur câble qu'un câble de cuivre, d'une certaine manière. Donc là, on se retrouve vraiment dans cette interprétation-là.

15

Et l'enjeu du cuivre et du zinc, on va le voir un peu plus tard, ce sont des enjeux aujourd'hui de croissance de la demande, et ça, ça veut dire qu'il va falloir fournir le marché, et comme on va le voir un peu plus loin, on a quelques projets au Québec qui ne sont que des projets de cuivre, mais ils ne sont pas très nombreux. Donc l'idée, c'est de pouvoir aller chercher dans une perspective justement, je dirais, de maximiser ce qu'on sort de la terre tout ce qu'on peut y récupérer, et dans le cas présent, on a un projet qui peut fournir du cuivre et du zinc en plus de l'or.

20

Donc, essentiellement, si on regarde les projets, ça, c'est quelque chose qui est un peu petit, mais on voit que des projets de zinc et de cuivre, dont c'est l'objet principal pour l'instant au Québec à différentes étapes de développement, on en a environ... on en a trois, tout simplement. Donc ça, ce sont des projets qui sont... qui ont comme perspective principale l'exploitation du cuivre ou du zinc. Mais évidemment, il y a d'autres projets.

25

**LE PRÉSIDENT :**

Mais pour... Excusez-moi.

30

**M. JOCELYN DOUHERET :**

Oui, pardon?

35

40

**LE PRÉSIDENT :**

Pourquoi le projet Falco ne fait pas partie de cette carte?

5 **M. JOCELYN DOUHERET :**

Alors, le projet Falco, comme on l'a dit tout à l'heure, c'est un projet d'abord aurifère et c'est un projet multiminéraux, polymétallique, où on va retrouver au même titre, par exemple, que d'autres mines de la région, parce que la région de l'Abitibi, c'est ça qu'on constate, les mines d'or permettent de produire aussi du cuivre et du zinc.

10

Ici, sur cette carte-là, on a mis essentiellement les projets dont c'est l'élément principal d'exploitation.

15 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

**M. JOCELYN DOUHERET :**

20

Si on avait eu à mettre toutes les autres sources de cuivre et de zinc, eh bien, on aurait ajouté certainement une bonne proportion des mines d'or qui sont actuellement en opération dans la région, notamment la mine LaRonde, en particulier.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Et je vous pose une question tout à fait théorique, là...

**M. JOCELYN DOUHERET :**

30

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

35

... mais purement théorique : est-ce que la mine Horne 5 peut être exploitée uniquement pour le cuivre et le zinc? Techniquement parlant, là.

**M. JOCELYN DOUHERET :**

40

Je ne suis pas ingénieur ni minier ni de procédé, donc je ne pourrais pas vous répondre.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. D'accord.

5 **M. JOCELYN DOUHERET :**

On comprend que le cuivre et le zinc, d'ailleurs avec l'argent, vont représenter une source de revenus additionnelle, en plus de l'or, mais c'est... en tout cas, ça serait particulier d'avoir de l'or dans un parc à résidus.

10 Alors, aujourd'hui, il se produit quand même du cuivre et du zinc au Québec. Ça, ce sont des données que vous pouvez retrouver d'ailleurs sur notre site Web, où on a, chaque année -- donc là, les dernières données à jour sont celles de 2022 -- les dernières données sur l'activité minière où on voit le niveau de production et ce que ça a généré comme valeur, et c'est ça qui est à l'origine d'ailleurs des redevances minières.

15 Donc, le cuivre, en 2022, le Québec en a produit 58 000 tonnes; le zinc, 24 000 tonnes; on produit du titane, du niobium. Donc ça, ce sont uniquement les minéraux critiques et stratégiques qui ont été extraits comme données. Et puis le Québec commence à produire du lithium, pour l'instant on n'a pas toutes les données, mais on est aussi dans cette production-là.

20 Alors, l'ensemble des projets sont d'ailleurs disponibles sur une carte, là encore disponible sur le site Web du ministère des Ressources naturelles, où on va retrouver des projets qui ont dépassé le stade dit de la... enfin, qui sont au stade de la mise en valeur, c'est-à-dire qu'il y a au moins une étude économique préliminaire, c'est-à-dire on doit démontrer une certaine rentabilité potentielle.

25 Donc, sur cette carte, on a 36 projets, il y en a 29 qui sont des minéraux critiques et stratégiques, et sur ces 29 projets, il y en a six qui sont à des stades relativement avancés, soit qu'ils ont déjà leurs autorisations et qui sont, je dirais, prêts à construire.

30 Ensuite, des projets d'exploration avancés, donc des projets qui sont avant l'étude économique préliminaire, donc c'est des projets d'exploration, encore une fois. Au niveau du Québec, on retrouve des projets qui ont le cuivre et le zinc comme matières principales. Il y en a six avec certaines capacités de production. Donc, là encore, on comprend que toutes les sources vont être intéressantes.

35 Peut-être pour comparer au reste du Canada aussi. Le Québec, pour l'instant, par rapport au reste du Canada, on a beaucoup de réserve de plusieurs minéraux. On le voit ici : 100 % du titane et du vanadium, 80 % du lithium, et cetera, mais on a seulement 9 % des réserves de nickel, cobalt et zinc. Et puis au niveau du cuivre, on ne l'a pas nécessairement chiffré.

40

5 Alors, les filières de cuivre et zinc, encore une fois. Le cuivre aujourd'hui, on a une hausse qui est anticipée pour les prochaines années, et on anticipe même une pénurie à l'échelle mondiale parce que l'électrification des transports, encore une fois, on retrouve le cuivre dans de nombreuses applications, fait en sorte qu'il y ait une grande demande de ce produit-là. Le principal producteur aujourd'hui, oui, c'est le Chili, mais la majorité du cuivre est raffinée en Chine. Donc aujourd'hui, les pays de l'Amérique du Nord, de l'Europe, l'Australie cherchent à avoir une source de produits qui ne soit pas trop dépendante de l'approvisionnement en Chine.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur?

15 **M. JOCELYN DOUHERET :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

20 Quand vous allez... j'imagine que vous allez devoir déposer cette présentation à la commission?

**M. JOCELYN DOUHERET :**

Oui.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Avant de la déposer, auriez-vous l'amabilité de mettre sur cette planche les références que vous avez utilisées?

30 **M. JOCELYN DOUHERET :**

Certainement.

35 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

**M. JOCELYN DOUHERET :**

40 Pas de problème. Oui, nous avons l'information.

5 Et puis au niveau du zinc, bien, c'est un petit peu la même situation. Là encore, c'est même, je dirais, en termes de dépendance à la Chine, encore plus important. On voit que la Chine contrôle à la fois le minerai et contrôle à la fois le raffinage. Donc, là encore, le zinc, beaucoup d'application, notamment au niveau de l'acier, ça, c'est le principal aujourd'hui, mais le zinc est utilisé dans plusieurs applications, on pourrait les nommer un peu plus tard, et puis là encore, au Québec, il y a de l'affinage du zinc, donc il y a déjà un début de filière, et puis il y a une entreprise comme 5N Plus qui va l'utiliser encore dans d'autres applications plus spécifiques, qui sont des applications de haute technologie.

10 Donc, voilà un peu, je dirais, rapidement en quoi le cuivre et le zinc sont importants. Si on veut retenir quelque chose ou quelques idées générales : ce sont des produits en forte demande, qui aujourd'hui sont essentiellement produits par la Chine, et l'ensemble des pays, on l'a vu encore récemment avec l'annonce du gouvernement fédéral sur les taxes sur les véhicules électriques chinois, il y a une volonté de s'affranchir de la dépendance de la Chine dans différents secteurs, et je dirais que dans la fourniture du cuivre et du zinc, on est dans cette situation.

15 Voilà qui conclut ma présentation.

**LE PRÉSIDENT :**

20 Parfait. Merci infiniment, c'était très éclairant. Merci.

Peut-être pour compléter le questionnement sur ça, je demanderais à madame Cartier de nous indiquer quelle est la destination prévue pour le zinc et le cuivre.

25 **M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

30 Alors, pour répondre à votre question, la destination. D'abord, on va produire un concentré de zinc et un concentré de cuivre. Alors, il est prévu que le concentré de cuivre sera acheminé à la Fonderie Horne. Donc, dans les deux cas, on a signé une entente d'approvisionnement avec Glencore, ils vont acheter les deux concentrés. Et le concentré de zinc, je sais qu'il part en train, mais je... ils se sont... il s'en va au port de Montréal, mais je ne sais pas ce qu'ils font avec à partir de cet endroit-là.

**LE PRÉSIDENT :**

35 Il ne va pas à Valleyfield, à Zinc Électrolytique?

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

40 Je ne sais... Peut-être que oui, peut-être que non, je ne pourrais pas confirmer.

**LE PRÉSIDENT :**

[Indiscernable].

5 **M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

Je pourrais vérifier si on a cette... mais je pense que c'est... ils ont cette liberté, de décider ce qu'ils font avec.

10 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Mais le cuivre serait utilisé par la fonderie?

15 **M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

Oui, il serait utilisé à la fonderie, puis on sait que c'est peut-être à peu près 7 % des intrants, environ 7 % des intrants de concentré.

20 **LE PRÉSIDENT :**

Puis ça représenterait quelle quantité de cuivre par rapport à ce qu'ils reçoivent normalement?

25 **M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

Bien, c'est ça, notre apport serait d'environ 7 %...

**LE PRÉSIDENT :**

C'est pour le cuivre?

30 **M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

... de concentré de cuivre.

35 Je voudrais... peut-être que vous pouvez me permettre de préciser. Moi, j'ai entendu dans la question de madame, quand elle a parlé d'impureté, puis là je voulais juste être certaine qu'on comprenait que le concentré de cuivre, c'est du cuivre, le concentré de zinc, et qu'il n'y a pas du zinc comme une impureté dans le concentré de cuivre. Je ne sais pas si j'ai bien compris, mais je voulais juste faire cette précision.

40

**LE PRÉSIDENT :**

C'est bon. — Madame, ça répond?

5 **M<sup>me</sup> MANON LESSARD-BÉLANGER :**

Oui, ça répond.

**LE PRÉSIDENT :**

10 Très bien, merci. — Madame Johanne Alarie.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

15 **M<sup>me</sup> JOHANNE ALARIE**

**M<sup>me</sup> JOHANNE ALARIE :**

20 Bonsoir.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, bonsoir madame.

25 **M<sup>me</sup> JOHANNE ALARIE :**

Johanne Alarie, en fait, je suis intervenante au centre Entre-Femmes de Rouyn-Noranda. Le centre de femmes travaille à l'amélioration de la condition de vie des femmes.

30 Alors, on a parlé des impacts sociaux. Nous, notre question et nos inquiétudes, en fait, c'est : l'arrivée d'un nouveau projet minier à Rouyn-Noranda, avec l'arrivée de centaines de travailleurs, majoritairement masculins, on s'entend, avec des salaires aussi intéressants, va probablement avoir des impacts importants pour les conditions de vie des femmes. Ça peut augmenter, en effet, toutes les inégalités économiques; on le sait, les femmes sont les plus pauvres, alors... on manque de places en garderie. Si on doit rester à la maison, le salaire le moins élevé, on le sait, c'est celui des femmes. Donc, on va se retrouver avec des problématiques qu'on vit déjà, donc exacerbées par l'arrivée de nouveaux travailleurs masculins. Les opportunités d'emplois vont être pour les hommes avec les bons salaires, on s'entend. On a un paquet d'autres... Le coût des logements. Alors, ce n'est pas seulement la desserte de logements, mais c'est les coûts aussi qui sont très élevés à Rouyn-Noranda. Ça fait que  
40 les femmes risquent d'avoir des difficultés à se reloger, entre autres une femme qui est victime de

violence conjugale, avec des enfants, qui doit se reloger, très difficile; femme monoparentale, trouver un logement, très difficile. Ça fait qu'on va avoir un paquet d'autres... puis peut-être aussi une augmentation de violence potentielle.

5            Alors, tous ces impacts-là sociaux, on se demande : est-ce qu'il y a eu une analyse différenciée selon les sexes pour voir les impacts de l'arrivée de ce nouveau projet minier à Rouyn-Noranda pour les femmes? Et si oui, c'est quoi ces impacts-là? Ça va être quoi les mesures d'atténuation pour faire face à ces impacts-là? Voilà.

10        **LE PRÉSIDENT :**

            Merci, madame. Merci beaucoup.

15            Je veux commencer par madame Cartier. Est-ce que vous avez réalisé une analyse différenciée selon les sexes?

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

20            Non, malheureusement, on n'a pas fait l'analyse différenciée selon les sexes.

**LE PRÉSIDENT :**

25            D'accord. Je demanderai maintenant au ministère de la Santé. Est-ce que cette préoccupation-là a été, selon vous, étudiée dans le cadre... pas nécessairement au Québec, mais ça peut être un peu partout dans le monde, est-ce que ça a été déjà étudié?

**M. STÉPHANE BESSETTE :**

30            Stéphane Bessette pour le MSSS. Je vais devoir vous répondre qu'on devra faire des recherches, je ne suis pas en mesure de vous répondre à cette question-ci.

**LE PRÉSIDENT :**

35            D'accord. Je vais demander à la Ville, à madame Banville... madame Banville, oui, si la Ville a réfléchi à cette... ou elle se préoccupe de cet aspect-là?

**M<sup>me</sup> JOSÉE BANVILLE :**

40            La Ville, oui, se préoccupe de cet aspect, mais on n'a pas fait d'étude dans ce sens-là.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Puis je vais à vous, madame Gagnon. Dans les directives que vous donnez aux initiateurs, cet aspect-là est complètement évacué ou intégré à autre chose?

5

**M<sup>me</sup> ALYSON GAGNON :**

Alyson Gagnon, ministère de l'Environnement.

10

Pas du tout. Donc, on demande dans la directive du promoteur de présenter les impacts sociaux de son projet. La directive, je le rementionne, c'est le document qui contient les éléments qui doivent se retrouver dans l'étude d'impact. Sinon...

**LE PRÉSIDENT :**

15

Donc, je vous demande...

**M<sup>me</sup> ALYSON GAGNON :**

20

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

25

... est-ce que cet aspect-là fait partie?

**M<sup>me</sup> ALYSON GAGNON :**

30

Spécifiquement, une analyse différenciée selon les sexes, non. Ce qu'on demande, c'est de manière générale les impacts sociaux, puis c'est au promoteur d'évaluer si une telle analyse est nécessaire. Puis lors de l'analyse environnementale, il va être évalué si des précisions sont nécessaires. On peut demander des questions au promoteur, on peut... on peut lui demander, donc c'est...

**LE PRÉSIDENT :**

35

O.K. Madame Cartier, il y a environ deux mois et demi, il y a eu une soirée d'informations qui a été animée par le BAPE, c'est dans le cadre de la période d'informations, là. Cette préoccupation-là, je l'ai entendu évidemment à distance cette soirée-là, cette préoccupation-là a émergé il y a environ deux mois et demi. Est-ce que, depuis deux mois et demi, est-ce que vous avez réfléchi là-dessus, ou c'est au point mort?

40

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

Est-ce que vous pouvez me dire, quand vous dites « cette préoccupation-là », est-ce que vous parlez de l'analyse, de l'étude différenciée selon les sexes dans les impacts sociaux?

5

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, en fait, c'est un mélange, hein, c'est... oui, c'est l'analyse différenciée, mais je pense que moi, ce que j'avais entendu, je n'avais pas entendu nommément ces termes-là, mais j'avais entendu une intervention où une femme se préoccupait que l'ajout de nouveaux travailleurs, surtout mâles, pouvait entraîner un plus grand niveau de violence sur les femmes.

10

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

Oui. Bien, alors je... je pense que la première chose que je dois dire, c'est que nous, on a quand même une politique, là, sur la diversité. On est, dans notre équipe, on est beaucoup de femmes. C'est des valeurs qu'on va véhiculer puis on va s'assurer qu'on donne des opportunités égales aux femmes et aux hommes et qu'on va essayer d'avoir des ratios, sans avoir un objectif clair en ce moment, puis je ne dis pas qu'il ne pourrait pas en avoir, mais c'est sûr qu'on va valoriser l'égalité.

15

20

On est conscient, on reconnaît la vulnérabilité des femmes, on reconnaît qu'un projet comme le nôtre doit contribuer à améliorer la situation, qu'on doit aller vers une justice sociale, que ça soit plus équitable, et c'est certain qu'on va travailler avec les organismes. On a déjà travaillé avec des organismes qui regroupent ou qui sont plus généraux, mais c'est sûr qu'on va... on veut travailler avec des organismes qui vont mieux connaître la situation des femmes dans la région, de ce qui est vécu, et nous aider à choisir, je l'ai dit plus tôt, à prioriser les projets puis les mesures qu'on doit mettre en place pour réduire les impacts ou les pressions additionnelles que nos activités pourraient engendrer.

25

Alors, je ne suis pas en mesure d'aller plus loin dans cette... dans mon affirmation, mais c'est ce que je peux vous dire à ce moment-ci.

30

**LE PRÉSIDENT :**

Mais vous n'avez jamais rencontré ce groupe?

35

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

On n'a... nous n'avons pas rencontré ce groupe.

40

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien, merci.

5           Merci à vous. — Madame Anne Falardeau.

---

**M<sup>me</sup> ANNE FALARDEAU**

10          **M<sup>me</sup> ANNE FALARDEAU :**

Oui, bonjour. Anne Falardeau, je suis une citoyenne de Rouyn-Noranda et membre active de Mères au front à Rouyn-Noranda.

15           Je voulais revenir sur la convention qui a été signée entre Glencore et Falco qui visait à fournir à Glencore Canada une protection contre les risques et les pertes supplémentaires encourus par la Fonderie Horne et ses entreprises et actifs qui seraient occasionnées par les opérations de Horne 5.

20           Alors, la question : si Falco a signé une entente avec Glencore, est-ce qu'on peut y avoir accès, la lire, et savoir si de telles garanties pourraient aussi être offertes à la Ville de Rouyn-Noranda et à ses citoyens?

**LE PRÉSIDENT :**

25           Juste pour que je comprenne, par rapport à?

**M<sup>me</sup> ANNE FALARDEAU :**

30           L'entente qui a été signée entre Falco et Glencore.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K., d'accord.

35          **M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

Vous parlez, c'est ça, de l'entente de janvier, là, 2024, si je comprends bien?

40

**M<sup>me</sup> ANNE FALARDEAU :**

Je ne me rappelle pas de la date de la signature.

5 **M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

J'imagine. Juste toujours être sûr qu'on parle des bons documents. Parfait.

10 Donc, juste que je comprenne bien, votre question, dans le fond, c'était à savoir le même type de... bien, de garantie et d'indemnité pourrait être octroyé à la Ville?

**M<sup>me</sup> ANNE FALARDEAU :**

15 Exactement. Si Glencore... c'est ça, si la... si Glencore juge qu'il peut y avoir des besoins à cet égard-là qui seraient occasionnés par les activités, bien si eux peuvent avoir des bris, des pertes, est-ce qu'une entente similaire pourrait être offerte à la Ville de Rouyn-Noranda et aux citoyens?

**LE PRÉSIDENT :**

20 Peut-être juste, si vous permettez, monsieur Lessard, juste vous dire : le document existe déjà sur le site Web du BAPE. Vous pouvez voir tout à l'heure les analystes, ils vont vous pister un peu, vous dire où est-ce que vous pouvez le trouver, parce que je pense que c'était une de vos premières questions : « Est-ce qu'on peut avoir accès à ce document-là? »

25 Donc, ceci dit, bien tout à l'heure vous pouvez aller voir les analystes.

Madame Cartier, qu'est-ce que vous répondez à cette demande?

30 **M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

Bien, en fait, la première chose que je dois dire, c'est que la licence prévoit des indemnités en cas d'interruption de la production puis de la mise en place du... principalement d'interruption de la production. Donc, c'est quand même des cas particuliers. Mais je peux simplement affirmer qu'on pourrait réfléchir à la question, puis je pense que c'est une question de, justement, là, ce qui se passe, quand on est un voisin, qu'on est en dessous de la fonderie, pour eux, c'était important de prévoir cette... d'avoir cette protection en cas d'interruption des activités. Vous comprenez que si on arrêtait la fonderie pendant une journée, ça a des conséquences importantes.

40 Mais pour les citoyens, notre programme intégrité résidences, là, infrastructures, ce qu'on a parlé tantôt, bien il va y avoir dans ça un programme de gestion des signalements et de compensation. Donc,

il y aura un mécanisme qui va être défini en concertation avec le milieu pour arriver à offrir une compensation s'il y a un dommage qui est causé par Falco. Puis, je vais le répéter sûrement plus qu'une fois dans la séance : on a l'intention d'agir comme un citoyen responsable.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Mais souvent, j'entends dire que ça va être David contre Goliath, qu'il faut absolument démontrer hors de tout doute que, effectivement, le tort subi par une personne, un résident, est bel et bien dû exclusivement à un tiers. Je pense que c'est ça qui peut vous préoccuper, je présume, à travers votre question, non?

10 **M<sup>me</sup> ANNE FALARDEAU :**

Oui, bien sûr, évidemment, on ne veut pas que chaque citoyen soit obligé d'aller se battre en cour ou qu'il y ait éventuellement un recours collectif pour obtenir réparation, alors que si, t'sais... c'est ça, on veut éviter que les citoyens aient une charge à ce niveau-là.

**LE PRÉSIDENT :**

20 Donc, je vous demanderais de répéter encore une fois vos intentions.

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

25 Est-ce que je pourrais donner la parole à monsieur Duclos à côté de moi, qui a une bonne expérience dans...

**LE PRÉSIDENT :**

30 Vous êtes la porte-parole, vous pouvez donner la parole...

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

D'accord. Je donne la parole à monsieur Duclos.

35 **M. MARTIN DUCLOS :**

Bonsoir, monsieur le président.

40 Bon, pour répondre à la question, en fait, le programme que Falco vise à mettre en place, le programme d'intégrité des résidences, commencera d'abord, je pense que madame Cartier l'a expliqué

un petit peu plus tôt ce soir, d'abord par une inspection conjointe par des spécialistes avec les propriétaires pour voir l'état de la résidence initialement.

5 Lors de ces inspections-là, bien entendu, il y aura un rapport qui sera produit, qui pourra être transmis, partagé, de façon confidentielle, bien entendu, ça ne sera pas public, directement avec le propriétaire. Donc, les deux parties, le propriétaire et la compagnie, auront un état initial, on saura exactement dans quel état est la résidence.

10 Bien entendu, lors des opérations, on va... madame Cartier en parlait un peu plus tôt, on va déployer un programme de suivi et de contrôle sur nos vibrations.

15 Le cas échéant, où il y aurait un dommage quelconque qui pourrait avoir été créé sur une résidence, bien il y aura une inspection diligente par un tiers parti, encore une fois, ce ne sera pas les membres de Falco qui vont faire cette inspection-là, ça va être un tiers parti indépendant qui fera l'inspection pour démontrer la réelle cause du dommage. Si, et c'est fort probable, il demeure une... un doute à savoir, bien notre intention est claire, c'est de travailler de façon très diligente et responsable et on va prendre charge, peu importe. C'est notre intention.

20 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que votre programme est rédigé?

**M. MARTIN DUCLOS :**

25 Non, c'est un peu ce que madame Cartier disait un petit peu plus tôt. Ce programme-là, en fait, on veut le rédiger de façon collaborative avec les gens de la communauté, mais principalement avec des résidents.

30 **LE PRÉSIDENT :**

Quand est-ce que vous prévoyez le rédiger?

**M. MARTIN DUCLOS :**

35 Dès cet automne, on veut s'attaquer à travailler ce programme-là.

Oui, oui, c'est vrai, c'est un très bon point. Déjà certaines personnes, certains résidents, nous ont donné leurs noms, voulant participer à l'élaboration de ce programme-là. On a déjà quelques noms, là, sur la liste de personnes.

40

**LE PRÉSIDENT :**

Et un tel programme ne ferait pas partie des demandes du ministère de l'Environnement?

5 **M<sup>me</sup> ALYSON GAGNON :**

Alyson Gagnon, ministère de l'Environnement.

10 C'est une mesure d'atténuation qui a été proposée dans l'étude d'impact, donc ça va faire partie de la balance lors de l'analyse des impacts.

**LE PRÉSIDENT :**

15 O.K. Donc, pour l'analyse des impacts, vous allez exiger le programme?

**M<sup>me</sup> ALYSON GAGNON :**

20 Ça va être évalué lors de l'analyse. Le promoteur s'est déjà engagé à faire les évaluations avant le début de l'exploitation.

**LE PRÉSIDENT :**

Hum hum.

25 **M<sup>me</sup> ALYSON GAGNON :**

Pour ce qui est de la mise en place du programme durant l'exploitation, on pourrait demander un engagement au promoteur ou encore le mettre dans la condition, dans le décret, oui.

30 **LE PRÉSIDENT :**

O.K., merci. — Voilà, madame.

35 **M<sup>me</sup> ANNE FALARDEAU :**

Bien, ça ne répond pas, on n'a eu aucune réponse par rapport au fait... parce qu'on nous répond en parlant d'entente individuelle avec des propriétaires. T'sais, ma question, c'était : est-ce qu'il pourrait avoir des garanties offertes à la Ville de Rouyn-Noranda, à travers la Ville, pour que l'ensemble des citoyens soit d'emblée intégré?

40

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Lessard?

5 **M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

Oui. C'est sûr, il se fait tard un peu, mais effectivement, on a quelques questions à ce niveau-là, là, puis peut-être, on va peut-être en reparler à d'autres séances, mais pour faire un petit début, débroussailler un peu, là, parce que c'est sûr, là, on revient dans le document de licence de janvier 10 2024, effectivement je pense que vous référez entre autres, là, on peut dire que, bon, Glencore aura les droits de recourir à des garanties financières si elle subit des pertes devant faire l'objet d'une indemnisation par Falco, donc conformément, là, à... on l'appelle l'OLIA, ce qui est cette fameuse licence, là. Puis là, on dit :

15 *« Comme il est décrit plus en détail dans la rubrique Responsabilités de Falco en ce qui concerne les opérations du projet indemnisation et décharge. »*

Ça fait que, c'est sûr, la première question un peu qu'on se posait aussi, bien, parce que là, vous dites, c'est peut-être : si ça avait des impacts sur la production de la fonderie, mais j'imagine aussi, il doit y avoir... il y a des indemnités par rapport à s'il y avait des impacts à leur immeuble, leur ouvrage ou 20 quoi que ce soit, là, t'sais, je veux dire.

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

25 Oui, effectivement, mais l'impact qui est le plus important, ça serait l'interruption de la production.

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

O.K.

30

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

Et un impact à un bâtiment, un équipement sensible pourrait avoir un impact sur la production, l'arrêt de la production.

35

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

O.K. Parce qu'aussi, puis c'est ça, on avait des questions à ce niveau-là, il y avait... parce qu'on voyait aussi, là, dans cette licence-là entre autres qu'on parle de passifs environnementaux qui vont être... qui seraient des responsabilités quant à des passifs passés, présents et futurs qui seraient 40

transférés à Falco, là. Ça fait que c'est sûr, là-dessus aussi, essayer de comprendre un peu c'était quoi les passifs environnementaux qui étaient visés, là.

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

5

Vous voulez que je réponde à cette question-là?

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

10

Je peux vous la reposer peut-être demain, mais la question va venir.

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

15

Non, je suis capable de... je peux vous répondre maintenant.

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

Je veux m'assurer de bien répondre, trouver des réponses à la question de madame, là.

20

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

Le passif environnemental, là où Falco va faire -- avoir des activités, va exercer des activités, on va prendre les responsabilités environnementales. Alors, vous comprenez qu'on va utiliser le puits Quémont qui était dans un état où il était, où... quand on va le trouver, là, qui est... bien, on va prendre la responsabilité du puits Quémont. Ça veut dire que s'il faut faire la sécurisation plus tard, s'il y a de l'eau, s'il y a de la contamination dans l'eau, on est responsable : on pompe l'eau, on la traite, et c'est notre responsabilité. Donc, partout où Falco va avoir des activités, on va prendre la responsabilité du passif environnemental.

25

30

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

O.K. Puis si on revient en termes de garantie, parce que la question aussi, c'est : il y a des garanties qui sont données à Glencore, je comprends c'est pour, peut-être, pour assurer... c'est plus d'intérêt privé, mais s'il y a des dommages à la communauté, dans le fond, est-ce qu'il y a moyen d'avoir une certaine... des formes de garantie? Puis je pourrais poser la question au ministère de l'Environnement ensuite, mais est-ce que c'est possible justement d'avoir soit des garanties ou des polices d'assurance pour vous assurer que s'il y a des dommages à la communauté, il y a des sommes qui seront là aussi pour indemniser? Au-delà des risques, parce que je comprends que vous avez parlé des risques sismiques, c'est une chose, pour les immeubles, mais si on y va sur des dommages plus généraux à l'environnement, à la communauté?

35

40

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

5 Bien, en fait, de la façon qu'on le voit, c'est-à-dire que le... ce qu'on appellerait un guide de  
cohabitation dans lequel il y aurait un programme de compensation, ça ne s'appliquerait pas, puis donc  
un programme de gestion des signalements puis de compensation s'il y a un dommage ne s'appliquerait  
pas juste à la sismicité, je pense que c'est un programme, une procédure, une façon de faire qui  
pourrait s'appliquer à l'ensemble. Je pense qu'on pourrait formaliser ce guide-là avec des règles claires  
et sur la prémisse et les hypothèses que monsieur Duclos vous a annoncées tantôt, c'est-à-dire qu'en  
cas de doute, on va agir en citoyen responsable et on va prendre la responsabilité de ce qu'on a fait.

10 **M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

Hum hum. En termes d'avoir des garanties, bien, c'est sûr, les garanties, c'est que ça fait de  
l'argent qui est réservé pour ça, c'est ce qui...

15 **M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

Bien, je... on va y réfléchir. Si vous me demandez... Il faudrait qu'on y réfléchisse, mais ce n'est  
pas impossible.

20 **M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

Oui. La réponse... D'accord.

25 J'irais quand même juste au niveau du ministère de l'Environnement, là, exiger par exemple des  
garanties particulières? Bien, par exemple, si on prend contamination des sols, donc il va y avoir de la  
réhabilitation à faire éventuellement des terrains, il y a déjà, je pense, des études de caractérisation qui  
sont là. Est-ce que des fois vous pouvez exiger des garanties particulières, vous assurer que les  
sommes vont être là? Est-ce que c'est des choses qui sont parfois exigées dans les conditions  
d'autorisation?

30 **M<sup>me</sup> ALYSON GAGNON :**

Alyson Gagnon, MELCCFP.

35 Effectivement, c'est le genre de choses qui s'est déjà vu dans le cadre de projets miniers, donc on  
peut demander des garanties financières, demander un montant en fiducie, par exemple.

40

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

O.K.

5 **M<sup>me</sup> ALYSON GAGNON :**

On l'a vu, exemple, pour des cas d'accident qui pourraient arriver, une mine qui cause un accident, puis on demanderait ce type de garantie là.

10 **M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

Ça a déjà été demandé, ça, pour des projets de mine, des montants qui sont justement mis en fiducie?

15 **M<sup>me</sup> ALYSON GAGNON :**

On n'a pas les noms, mais oui, ça a été déjà exigé.

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE:**

20

Ah, O.K. Merci. — Est-ce que ça répond à la question?

**M<sup>me</sup> ANNE FALARDEAU :**

25

D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

30

Merci, madame.

Et donc, nous terminons la soirée avec madame Jennifer Ricard Turcotte.

---

**M<sup>me</sup> JENNIFER RICARD TURCOTTE**

35

**M<sup>me</sup> JENNIFER RICARD TURCOTTE :**

Bonsoir.

40

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir.

5 **M<sup>me</sup> JENNIFER RICARD TURCOTTE :**

Jennifer Ricard Turcotte pour Mères au front Rouyn-Noranda.

10 Je m'intéresse, là, depuis quelque temps à la sismicité induite, celle qui est générée par l'activité humaine, entre autres, là, par l'industrie minière, puis j'ai réalisé qu'elle est très peu abordée dans l'étude d'impact. Dans le résumé de l'étude d'impact, Ressources Falco qualifie l'activité sismique générée par l'industrie minière d'activité microsismique. Il y a un tout petit paragraphe.

15 Pourtant, dans la région, les cas de séismes miniers sont fréquents, là. Dans la base de données de Ressources naturelles Canada, en 2023, on a dénombré 49 événements, dont plusieurs, là, d'une magnitude supérieure à 3. D'ailleurs, en 2023, il y a un séisme d'une magnitude de 3.2 et d'une profondeur de 1.1 kilomètre qui a eu lieu à la mine Goldex à Val-d'Or. Ça, c'est une profondeur qui se situe dans l'intervalle de profondeur de la minière Falco, là, qui se situe entre 650 mètres et à plus de 2 000 mètres.

20 Suite à ce tremblement de terre là, Agnico Eagle, propriétaire de Goldex, aurait indiqué, là, que de tels séismes étaient fréquents puis qu'ils ne se produisaient pas nécessairement au même moment que le dynamitage. Mais comme vous l'avez expliqué précédemment, ils peuvent résulter de réajustements normaux, là, dans le massif rocheux du secteur minier jusqu'à quelques semaines plus tard. À cet effet, le problème était... bien, Goldex avait considéré le problème suffisamment important pour qu'elle produise plus tôt, en fait, là, en 2019, une brochure citoyenne à cet effet-là.

30 En ce sens-là, ma question : comme il existe vraiment très peu d'informations sur la sismicité induite dans la documentation, il y en a plus sur le climat vibratoire, mais très très peu sur la sismicité induite, je me demandais si c'était possible que Ressources Falco présente une évaluation du niveau de danger potentiel associé à la sismicité induite auquel feraient face les travailleurs miniers, la population ainsi que les infrastructures environnantes et celles sur le périmètre urbain? Puis je me demandais aussi s'il ne pourrait pas être indiqué que la commission trouve peut-être une personne-ressource qui aurait une expertise plus fine, là, dans le domaine de la sismologie pour répondre à nos questions, parce que je pense que c'est une inquiétude qui est vraiment partagée par plusieurs personnes.

35 **LE PRÉSIDENT :**

40 Merci, madame. Tout d'abord, vous indiquez que Falco a produit une analyse des risques qu'ils ont déposée. Je commencerais par demander à madame Cartier de nous dire un peu ce qu'il en

ressort.

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

5           Merci, monsieur le président. Alors oui, on a fait faire une modélisation de ce qui pourrait être le  
pire événement ou le pire cas, donc on fait des modélisations, qui nous a indiquée, donc l'étude a  
indiqué que c'est quelque chose qui pourrait, qui a un potentiel de se produire dans plusieurs années,  
après l'année 10 de l'exploitation, et qui pourrait être... l'étude, vous allez le voir, donne une magnitude  
10 de 3 virgule -- j'espère je ne me trompe pas -- 8... 5 à l'échelle Richter. C'est un événement qui est  
plusieurs fois plus petit ou inférieur à ce qu'on a vécu le 24 juin ici, à Rouyn-Noranda.

15           Et les mesures de mitigation, les principales choses qu'on peut faire, c'est qu'en collectant nos  
données au fur et à mesure, on va raffiner notre modèle. C'est vrai pour les vibrations, mais c'est vrai  
aussi pour la sismicité. Et on va mieux comprendre ce qui se passe et on va voir s'il y a des endroits où  
15 les contraintes ont de l'air de s'accumuler ou de... elles se redistribuent, et on pourrait, puis là, je donne  
des exemples, mais on pourrait décider de ne pas continuer à travailler dans un secteur ou on pourrait  
décider de faire un sautage qui libérerait des contraintes à ces endroits-là.

20           Donc, c'est un processus qui va se raffiner, qui va se développer avec l'expérience puis la collecte  
des informations.

**LE PRÉSIDENT :**

25           Mais pourquoi... bien, madame référerait à ce qui est arrivé finalement avec la mine Goldex, mais il  
y en a eu une aussi à LaRonde, qui s'est passé en juin 2024, avec une intensité de 4,5. Pourquoi celle  
de Horne 5 ne serait pas... n'atteindrait pas nécessairement le 4,5 ou graviterait autour de 4,5?

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

30           Bien, là, vous me posez une question qui est quand même.. qui dépasse mon expertise, mais ce  
que je peux dire, c'est que l'expert qui a fait ça, c'est un monsieur de grande expérience qui fait ça dans  
le monde, a développé son modèle, et c'est ce qu'il a conclu dans son modèle. C'est que... peut-être  
que... je ne peux pas aller plus loin dans mon explication.

35           C'est ça, c'est en fonction des caractéristiques du roc, il y a des constantes dans ça qu'il a  
incluses dans son modèle qui viennent de son expertise puis de qu'est-ce qui se passe à Rouyn-  
Noranda.

40

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui, mais il y a quand même, on va l'avouer, beaucoup de... il soulève beaucoup d'incertitudes dans sa modélisation.

5

**M<sup>me</sup> HÉLÈNE CARTIER :**

Oui, oui. On est d'accord. C'est un modèle qui est basé sur peu de données, donc c'est un modèle qui est fait à la base avec son expérience. Alors, c'est pour ça que c'est d'autant plus important qu'on collecte de l'information et que le modèle soit mis à jour au fur et à mesure pour arriver à voir si le modèle, si on doit le changer ou si ce qu'il nous dit est juste.

10

**LE PRÉSIDENT :**

Pour la deuxième partie de votre question, ça rejoint un échange que nous avons eu il y a une semaine et demie, quand nous étions venus ici en séance préparatoire publique. Oui, bien sûr, la commission a la responsabilité et le pouvoir d'aller chercher un consultant sur la sismicité et lui demander soit une contre-expertise, soit une étude additionnelle, oui. Donc, si le moins que la commission décide que c'est un besoin...

15

20

La commission constate la même chose que vous : il n'y a pas à proprement parler d'expert dans les organismes gouvernementaux, en tout cas qui sont ici, à moins que quelqu'un me corrige tout de suite. Il n'y en a pas au ministère de l'Environnement, il n'y en a pas au ministère de la Santé publique, il n'y en a pas au ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Donc, c'est sûr que si nous avons besoin d'une expertise pointue, nous allons faire le nécessaire pour aller la chercher. Merci.

25

**M<sup>me</sup> JENNIFER RICARD TURCOTTE :**

Bien, je vous remercie beaucoup.

30

---

**MOT DE LA FIN**

**LE PRÉSIDENT :**

Alors... Bien, très bien. Alors, écoutez, il est 11 h 15, ceci termine la première séance. Je vous souhaite une bonne nuit, merci d'avoir assisté jusqu'à maintenant.

35

Pour les personnes qui seront présentes avec nous demain, le départ se fait à 9 h, en autobus, à partir de... madame Cartier? À partir d'ici, d'accord?

40

Alors, je vous souhaite une très bonne nuit et à demain après-midi.

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE À 23 H 15**

**SÉANCE AJOURNÉE AU 28 AOÛT À 13 H 30**

---

Nous soussignées ISABELLE GOYETTE et ROXANNE VEILLEUX, sténographes officielles, déclarons sous notre serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que nous avons entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

Et nous avons signé,



Isabelle Goyette (283903-2)



Roxanne Veilleux (332084-7)